



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2022

Édito de Franck Proust et de Gilles Gadille

Après deux années de crise sanitaire et une deuxième partie de l'année 2022 lourdement touchée par la crise énergétique, Nîmes Métropole s'est fortement mobilisée sur son plan de sobriété énergétique pour atténuer durablement l'impact des charges d'énergie.

En parallèle, nous avons poursuivi les trajectoires de gestion décidées dès 2020 pour le redressement de nos finances. Ces efforts et cette constance portent aujourd'hui leurs fruits, même si l'agglomération reste convalescente.

Ce recentrage nécessaire sur nos 3 piliers majeurs : le développement économique, les transports et la protection des biens et des personnes, concourt notamment à la maîtrise des charges mais aussi en concentrant les moyens à l'efficacité des politiques publiques en faveur du tissu économique, du cadre de vie et du quotidien des habitants de Nîmes Métropole.

L'année 2022 a ainsi été marquée par de nombreuses nouveautés dont le nouveau réseau de transport en commun mis en service en août, la poursuite des rénovations de nos zones d'activités économiques, la volonté d'accroître l'attractivité et le dynamisme de notre aéroport de Nîmes, le lancement du pharaonique programme PAPI 3 de lutte contre les inondations, pour ne citer que ces chantiers majeurs. A cela, s'ajoute l'inauguration de l'usine de méthanisation à Nîmes, investissement de plus de 20 millions d'euros, pour un objectif doublement vertueux de réduction des boues produites par l'humain et la production d'énergie verte.

Ainsi que le projet de renouvellement urbain NPNRU qui suit son avancement avec une enveloppe de 424 millions d'euros H.T entièrement tournée vers le renouvellement et la diversification du parc de logements, requalifier la trame paysagère et améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers nîmois, tout en renforçant leur connexion aux espaces urbains.

Il était donc essentiel que ce rapport d'activité mette en lumière l'ambition que nous portons pour le territoire depuis plus de deux ans, de notre volonté d'inscrire l'agglomération dans cette démarche d'éco-métropole, engagée au travers de nos valeurs de proximité, de performance, d'innovation, d'efficacité, avec cet attachement de répondre sans cesse aux réels besoins des usagers.

Nous adressons nos remerciements aux élus, aux agents, aux prestataires et partenaires de Nîmes Métropole qui assurent quotidiennement et avec beaucoup d'exemplarité, les missions de service public dans l'ambition de la qualité.

Nous vous invitons à découvrir ce rapport d'activité qui retrace l'ensemble des actions fondamentales réalisées par Nîmes Métropole en 2022. Bonne lecture à toutes et tous !

Franck Proust

Président de Nîmes Métropole

Gilles Gadille

Vice-président délégué à
l'administration générale et au personnel

Édito de Jean-François Lheureux

Chaque année, la publication du rapport d'activité est l'occasion pour la collectivité de faire le bilan des actions engagées et des projets à venir pour donner aux élus ainsi qu'aux agents, mais aussi aux habitants de l'Agglomération, une vue synthétique, exhaustive et transversale de la vie de notre institution.

Le rapport d'activité présente les chantiers menés dans le cadre des compétences de Nîmes Métropole. Il permet de faire un point sur leur état d'avancement. Il met en évidence les principales réalisations et nouveautés, les points forts et fiertés de notre activité en matière d'impact, mais aussi les défis restant à relever, les chiffres et indicateurs-clés.

J'adresse mes remerciements les plus vifs à l'ensemble des collaborateurs de Nîmes Métropole pour leur dévouement sans faille et leur implication totale dans la réussite des actions décidées par l'Exécutif.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Jean-François Lheureux,

Directeur général des services de Nîmes Métropole

Table des matières

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE | 12 |
| Le territoire : carte d'identité | 12 |
| Les compétences | 13 |
| Les compétences obligatoires | 13 |
| Les compétences facultatives | 14 |
| Les autres compétences facultatives | 14 |
| Les organes de décision | 15 |
| Le Conseil Communautaire | 15 |
| Le Bureau Communautaire | 15 |
| Les instances thématiques | 15 |
| Les différentes commissions thématiques intercommunales | 16 |
| La Conférence des maires | 16 |
| Le Conseil de Développement | 16 |
| Les élus | 17 |
| ACHATS - APPROS ET CENTRALE D'ACHAT MERCATURA | 20 |
| Bilan 2022 et perspectives 2023 | 20 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 21 |
| Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI | 21 |
| Les Assemblées Communautaires : un service au cœur du processus décisionnel | 21 |
| Le service Conseil Juridique Plateforme des Communes, garant du fonctionnement institutionnel de Nîmes Métropole et service juridique des communes | 22 |
| Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement | 22 |
| Le service logistique et bâtimentaire | 22 |
| Les pôles administratifs | 24 |
| APPLICATION DU DROIT DES SOLS | 26 |
| Les dossiers déposés | 26 |
| Les dossiers instruits | 27 |
| AFFAIRES JURIDIQUES | 29 |
| La sécurisation des actions de Nîmes Métropole | 29 |
| La gestion du patrimoine immobilier | 29 |
| La gestion de la sinistralité | 29 |
| ARCHIVES | 30 |
| Les missions du service | 30 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation des locaux..... | 30 |
| Principales données d'activité de l'année 2022..... | 30 |
| Collecte..... | 30 |
| Éliminations | 30 |
| Communication..... | 31 |
| Nouvelles procédures dématérialisées | 31 |
| CENTRE INTER-URBAIN DE VIDÉO PROTECTION | 33 |
| Présentation et missions..... | 33 |
| Le fonctionnement du CIUVP..... | 33 |
| Les missions du CIUVP | 33 |
| Les résultats du CIUVP en 2022 | 34 |
| COMMANDE PUBLIQUE | 35 |
| CONSTRUCTION | 38 |
| Aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée | 38 |
| Transfert de l'aérodrome | 38 |
| Réhabilitation B46..... | 38 |
| Colisée 3 | 38 |
| Mobilité..... | 39 |
| Déchèteries communautaires – Mise en œuvre du PPI..... | 39 |
| Mise en conformité et sécurité de 13 déchèteries communautaires :..... | 39 |
| Construction d'une nouvelle déchèterie communautaire sur la commune de Saint-Gilles..... | 39 |
| Rénovation et extension de la déchèterie communautaire de l' « Ancienne Motte » à Nîmes..... | 39 |
| CULTURE ET TRADITIONS | 40 |
| NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival..... | 40 |
| Un festival volontaire et accessible..... | 40 |
| La voix et les femmes mises à l'honneur | 40 |
| Une fréquentation à la hausse | 41 |
| Paloma – Scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC)..... | 42 |
| 2022 – Paloma a 10 ans | 42 |
| 10 ans de Paloma c'est : | 42 |
| Un projet artistique et des concerts..... | 42 |
| Pratiques musicales | 43 |
| Action culturelle | 44 |
| Chiffres clés..... | 44 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo..... | 45 |
| Les Vendredis de l'Agglo 2022/2023 | 45 |
| Les Pestacles de l'Agglo 2022/2023 | 47 |
| Les traditions régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire..... | 49 |
| Le Festival Traditions & Afición de Nîmes Métropole | 49 |
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS & ENCOMBRANTS | 50 |
| Introduction et contexte..... | 50 |
| Identité de Nîmes Métropole..... | 51 |
| Focus sur la collecte..... | 51 |
| Focus sur le traitement..... | 52 |
| Prévention et sensibilisation | 53 |
| Organisation de la collecte..... | 54 |
| Faits marquants 2022 | 55 |
| Bilan de la collecte 2022 | 55 |
| Le traitement des déchets | 57 |
| Relations usager et aspect social de la gestion des déchets..... | 58 |
| Coûts et financement du service..... | 59 |
| Conclusion 2022 et perspectives 2023..... | 61 |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... | 62 |
| Implantations – Développement des entreprises | 62 |
| Enseignement supérieur recherche et innovation | 63 |
| Aéroport + Filière aéro/SC | 64 |
| Gestion des AOT..... | 64 |
| Projets Européens..... | 65 |
| Zones d'activités économiques..... | 65 |
| L'aménagement des ZAE..... | 65 |
| Les opérations de réaménagement pilotées directement par le service ZAE :..... | 66 |
| Les opérations d'aménagement fonctionnel de partie de zone, tels que création de giratoire, aménagements de fluidification du trafic, aménagements de mise en sécurité, création de pistes cycle et de mobilité douce, modification des circulations, des espaces de stationnements, la désimpermeabilisation et la végétalisation d'espace, | 66 |
| La gestion des ZAE | 66 |
| ZAE : actions marquantes 2022..... | 66 |
| Animation économique..... | 67 |
| Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'écoute et de relation entreprise | 67 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Contribuer à l'élaboration et à la gestion de l'offre de service territoriale dédiée aux entreprises..... | 68 |
| Favoriser la structuration des réseaux (partenaires, entreprises, associations) pour dynamiser l'écosystème économique en menant des actions d'animation..... | 68 |
| Dynamiser le tissu économique du territoire en participant à la valorisation de ses atouts et des actions et projets portés par Nîmes Métropole..... | 68 |
| Évènements..... | 68 |
| Fiertés collectives de l'année | 68 |
| EAU & ASSAINISSEMENT | 69 |
| Les PAPI | 69 |
| État des lieux | 69 |
| PAPI 3 | 72 |
| Usine de méthanisation | 76 |
| Station de pompage de Nîmes Ouest (avenue Maréchal Juin) | 79 |
| Autres infrastructures eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales | 81 |
| ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SPORTIFS | 83 |
| Une réponse aux besoins et aux attentes des habitants | 83 |
| Un marché de transport des scolaires | 83 |
| ÉQUIPEMENTS ET PROJETS | 84 |
| Les missions de la Direction | 84 |
| Les actions phares de l'année 2022 | 84 |
| Les projets liés à la mobilité | 84 |
| Le suivi de la maintenance du patrimoine..... | 85 |
| La mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement photovoltaïque..... | 86 |
| La mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur du développement durable | 86 |
| FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION | 87 |
| Contrôle de gestion | 87 |
| Fiscalité | 88 |
| Fonds de concours..... | 88 |
| Budget et gestion de la dette | 89 |
| Production comptable | 89 |
| Chambre régionale des comptes | 90 |
| Commission de contrôle financier..... | 90 |
| FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS | 91 |
| Équilibre des comptes administratifs 2022 | 91 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Budget principal et budgets annexes | 91 |
| La source des recettes de Nîmes Métropole en 2022..... | 92 |
| Les réalisations budgétaires 2022 | 93 |
| Les grands projets d'investissement en 2022 | 94 |
| FINANCES / MUTUALISATION DES MISSIONS D'OPTIMISATION DU SERVICE FISCALITÉ ET DOTATIONS DE NÎMES MÉTROPOLE | 95 |
| Illustration du travail réalisé concernant les anomalies de catégories : | 96 |
| HABITAT | 98 |
| Animation des aides financières du Parc Privé | 98 |
| Répartition par type de rénovation des 300 logements aidés..... | 98 |
| Réalisation des objectifs 2022 en fonction du type de rénovations..... | 98 |
| Réalisation des objectifs de conventionnement 2022..... | 98 |
| Répartition géographique des logements aidés en 2022 | 99 |
| Les actions menées en 2022 sur l'habitat privé ancien | 99 |
| Chiffres clefs 2022..... | 100 |
| Animation des aides financières du Parc Public..... | 100 |
| 1. La programmation HLM (parc public) 2022 de Nîmes Métropole..... | 100 |
| 2. L'accession sociale à la propriété | 101 |
| L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux | 102 |
| 1. Mise en œuvre de la réforme des attributions | 102 |
| 2. Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social | 102 |
| 3. Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole | 102 |
| 4. Relogements dans le cadre du renouvellement urbain | 102 |
| 5. Mise en œuvre du Plan Logement d'Abord | 103 |
| La gestion des aires d'accueil des gens du voyage | 103 |
| Autres actions..... | 103 |
| INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | 104 |
| Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique | 104 |
| Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire | 106 |
| Les structures aidées en 2022 pour leur action d'insertion par l'activité économique..... | 106 |
| Soutien à l'insertion des Jeunes | 107 |
| MOBILITÉS..... | 108 |
| Mise en place du nouveau réseau TanGO..... | 108 |
| Étude de restructuration du réseau..... | 108 |
| Démarche participative..... | 108 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Des résultats de fréquentation très positifs | 108 |
| Une vaste enquête de satisfaction menée sur l'ensemble du réseau | 108 |
| Desserte des zones d'activités économiques | 108 |
| Mise en place de nouvelles procédures | 109 |
| Dispositif "Infochantier" | 109 |
| Fiches études et Inventaire des Modifications de Service | 109 |
| Transports scolaires | 109 |
| Plan Annuel d'Adaptation des Services | 109 |
| Transport assis de mineurs | 109 |
| La sureté du réseau de transport collectif | 109 |
| Sécurité dans les transports : le Contrat d'objectifs départemental | 109 |
| Sécurisation de la desserte des collèges Jules Verne et Condorcet | 110 |
| Partenariat avec l'ADATEEP | 110 |
| La satisfaction des usagers du réseau : une priorité | 110 |
| Relation usagers | 110 |
| Mise en place d'un Comité de partenaires | 111 |
| Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau | 111 |
| Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau | 111 |
| Le SIG | 111 |
| Le PDM | 111 |
| MUTUALISATION | 113 |
| État des périmètres mutualisés et des communes et établissements publics adhérents au 31 décembre 2022 | 113 |
| Règle financière de partage des frais de fonctionnement des services mutualisés selon le mode de mutualisation | 115 |
| NUMÉRIQUE | 116 |
| Mutualisation de la Direction du Numérique | 116 |
| Les enjeux de la mutualisation | 116 |
| Le catalogue de services | 117 |
| État des lieux | 117 |
| Les projets et réussites | 118 |
| Écoles Numériques | 118 |
| Vidéo Surveillance Intelligente | 119 |
| Open data | 121 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la Base des Adresses Nationale | 122 |
| Téléphonie | 123 |
| Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire | 123 |
| Les Enjeux de la Compétence Numérique du Territoire | 123 |
| Extension Gecko 2022 | 123 |
| Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT) | 124 |
| La centrale d'achat Mercatura | 125 |
| Nouveaux logiciels et refonte de l'existant | 125 |
| PAT - Projet alimentaire territorial Nîmes Métropole | 127 |
| PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DURABLES | 128 |
| De la stratégie territoriale à la planification urbaine | 128 |
| Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030 | 128 |
| Planification urbaine | 129 |
| De la planification à la mise en œuvre en opérationnelle | 130 |
| Le partenariat technique : un maillon indispensable | 131 |
| PÔLE FONCIER | 132 |
| Bilan d'activités par DGA | 132 |
| Direction de l'eau et de l'assainissement | 132 |
| DGA de l'Environnement et Mobilité | 133 |
| DGA Aménagement du Territoire | 134 |
| Bilan activités transversales | 135 |
| POLITIQUE DE LA VILLE | 137 |
| POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENT | 139 |
| Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 | 139 |
| L'Approche Territoriale Intégrée (ATI) 2021-2027 | 140 |
| RENOUVELLEMENT URBAIN | 141 |
| Le NPNRU pour redessiner nos quartiers sensibles | 141 |
| Chiffres clés | 142 |
| RESSOURCES HUMAINES | 143 |
| Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole | 143 |
| Le profil des agents | 143 |
| Dynamique du déroulement de carrière des agents | 143 |
| Répartition des agents par catégorie : | 143 |
| Actualités 2022 | 144 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Carrières et Rémunérations | 144 |
| Dialogue social | 144 |
| Organisation du travail | 144 |
| Dématérialisation..... | 144 |
| Formation..... | 144 |
| TOURISME | 145 |
| Sentiers de randonnée..... | 145 |
| Boucles cyclo touristiques..... | 145 |
| Agritourisme | 145 |
| Divers | 145 |
| Accompagnement et suivi des réseaux et des porteurs de projets privés ou publics | 145 |
| Conseil départemental du Gard | 146 |
| Gard'Tourisme | 146 |
| PETR Garrigues et Costières de Nîmes..... | 146 |
| Suivi des missions de Nîmes Tourisme dans le cadre de la CPI avec la SPL Agate..... | 146 |
| TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE | 147 |
| Déontologie | 147 |
| Recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. | 147 |
| Laïcité..... | 147 |
| Accès aux documents administratifs | 148 |
| CCSPL | 148 |
| Égalité professionnelle..... | 148 |
| Données personnelles (RGPD) | 148 |
| INPI..... | 148 |
| Relation avec la chambre régionale des comptes..... | 148 |
| Communication du pôle | 148 |

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

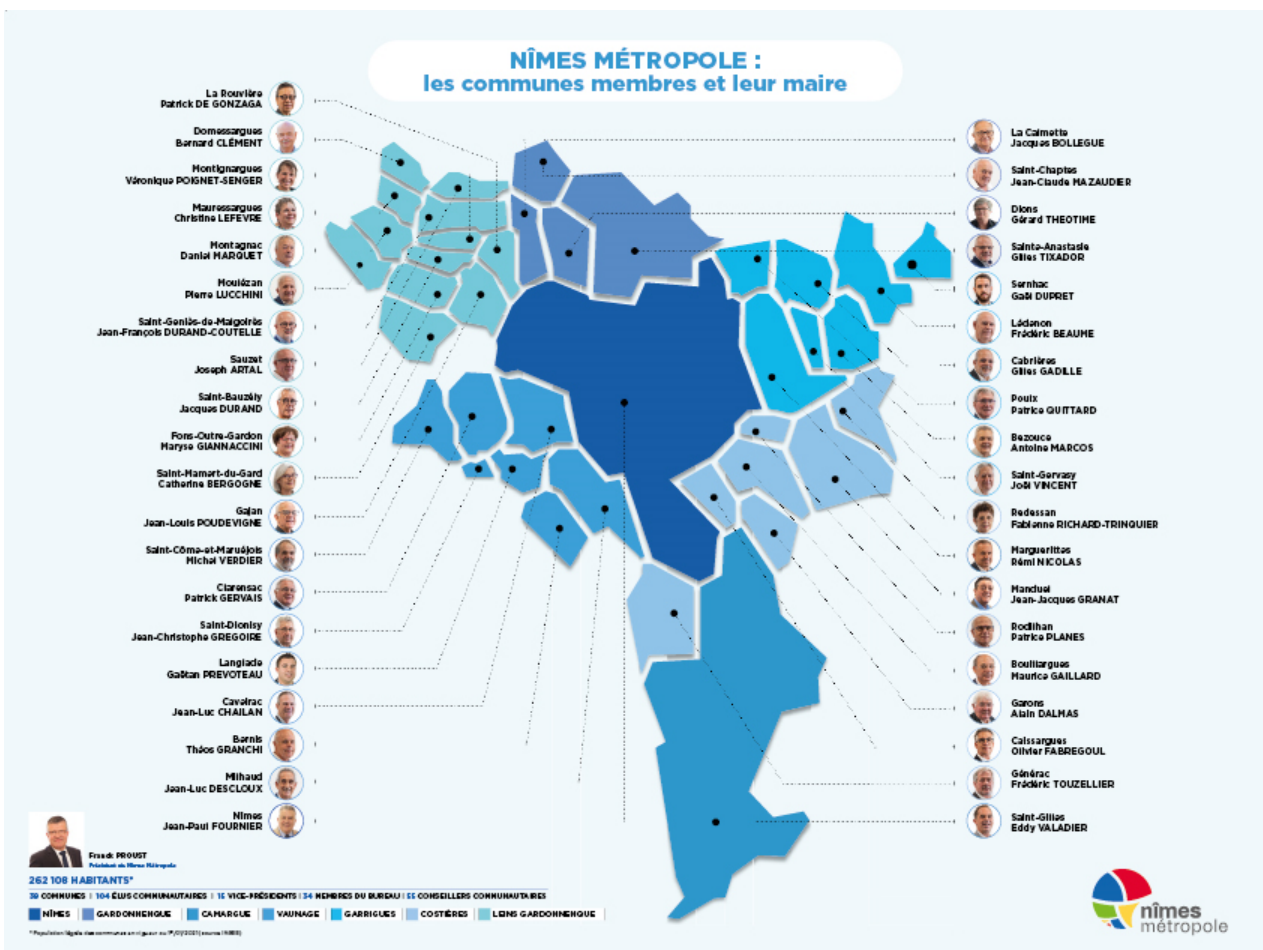
Nîmes Métropole est née le 1^{er} janvier 2002, de la volonté de 14 communes d'unir leurs énergies et leurs compétences pour construire un avenir commun.

20 ans plus tard, ce sont désormais 39 communes qui constituent la communauté d'agglomération.

Véritable espace de solidarité entre les communes et territoire de projets, Nîmes Métropole agit, au travers de ses compétences, sur les défis actuels et à venir.

L'ensemble de ses actions pour l'année 2022, est retracée dans ce rapport d'activités.

Le territoire : carte d'identité



- 39 communes :

Bernis (3 478 hab), Bezouze (2 341 hab), Bouillargues (6 374 hab), Cabrières (1 740 hab), Caissargues (4 198 hab), Caveirac (4 487 hab), Clarensac (4 287 hab), Dions (548 hab), Domessargues (771 hab), Fons (1 749 hab), Gajan (736 hab), Garons (5 085 hab), Générac (4 117), La Calmette (2 460 hab), Langlade (2 295 hab), La Rouvière (622 hab), Lédenon (1 675 hab), Manduel (7 185 hab), Marguerittes (8 713 hab), Mauressargues (177 hab) Milhaud (5 957 hab), Montagnac (200 hab), Montignargues (575 hab), Moulézan (665 hab), Nîmes (149 761 hab), Poulx (4 293 hab), Redessan (4 196 hab), Rodilhan (3 000 hab), Saint Bauzély (670 hab), Saint Chartes (2 010 hab), Saint Côme et Maruéjols (814 hab), Saint Dionisy (1 086 hab), Saint-Geniès-de-Malgoirès (3 100 hab), Saint Gervasy (2 023 hab), Saint Gilles (14 313 hab), Saint-Mamert-du-Gard (1 673 hab), Sainte Anastasie (1 773 hab), Sauzet (783 hab) et Sernhac (1 798 hab).

- Territoire de 70 825 hectares
- Population totale : 261 728 habitants

(source INSEE population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023)

Les compétences

Les compétences exercées par Nîmes Métropole figurent à l'article 4 de ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération exerce de plein droit, aux lieux et place des communes membres, des compétences :

- obligatoires,
- et facultatives.

Parmi ces dernières, sont exercées « à titre supplémentaire », les anciennes compétences « optionnelles » et ce depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les compétences obligatoires

1/ En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

2/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3/ En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4/ En matière de politique de la ville dans la communauté :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6/ En matière d'accueil des gens du voyage :

- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

7/ La Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés

8/ L'eau

9/ L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales

10/ La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les compétences facultatives

Il s'agit des anciennes compétences optionnelles exercées à titre supplémentaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 :

1/ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les autres compétences facultatives

1/ Environnement :

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'agglomération ;
- sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement ; accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zone naturelle ;
- mise en valeur du patrimoine de pays ; observatoire de l'environnement ;
- équipement entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnées inscrit dans le programme communautaire ;
- lutte contre la pollution de l'air.

2/ Culture :

- L'agglomération prend en charge le développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire telle que proposée par la commission et adoptée par le Conseil Communautaire.
- Elle organise des activités, manifestations culturelles qui renforcent son caractère identitaire et symbolique ; elle est force de propositions d'activités culturelles diversifiées sur l'ensemble de son territoire.
- Elle entend relier, coordonner, promouvoir et diffuser des activités culturelles et apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation de patrimoine historique et culturel et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.

3/ Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire :

- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et à l'exercice dans ce cadre, des compétences de Nîmes Métropole. L'acquisition de ces immeubles aura pour effet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire.

4/ Développement numérique du territoire communautaire :

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

Compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance des politiques locales de l'eau, à savoir :

- actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
 - de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - de la prévention des inondations,
- concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Les organes de décision

Le Conseil Communautaire

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que véritable assemblée délibérante.

Il est composé de 105 représentants (1 siège est cependant non pourvu à la suite d'une démission) issus des 39 communes membres, élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et présidé par Franck PROUST, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 8 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son nombre d'habitants.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire dont les membres sont élus par le Conseil Communautaire est composé de 50 membres dont le président et 15 vice-présidents.

Dans son rôle consultatif, il est également une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Conseil Communautaire. Comme le permet la loi, le Bureau s'est vu confier un rôle délibératif dans des domaines listés, par délégation du Conseil.

Le Président et le bureau ont un pouvoir de décision délégué par le Conseil Communautaire.

Les instances thématiques

Voulues par l'organe délibérant ou imposées par la loi ou, les instances thématiques font partie intégrante du processus décisionnel

Les différentes commissions thématiques intercommunales

La diversité des affaires traitées par Nîmes Métropole a rendu nécessaire la création de 5 commissions thématiques regroupant chacune plus champs de compétences.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

finances, fiscalité, marchés publics, administration générale, patrimoine, personnel, mutualisation, systèmes d'informations, perspectives et extension de territoire et de compétences, services publics usagers.

ATTRACTIVITE, ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

développement économique, aménagement du territoire, aménagement des zones d'activités, développement durable, agriculture, politique locale du commerce, tourisme, innovation, enseignement supérieur et insertion professionnelle.

ENVIRONNEMENT :

développement durable, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau, pluvial, GEMAPI, assainissement non collectif, assainissement collectif.

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

politique de la ville, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, politique d'insertion, urbanisme et aide à la pierre, vidéo protection, aire d'accueil des gens du voyage, politique d'animation communautaire, patrimoine rural, sport, culture, traditions et relations internationales.

MOBILITES :

mobilité, transports, optimisation des transports publics, politique ferroviaire, voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, mobilités et accessibilités, coopération transport.

La Conférence des maires

Instituée en 2012, par anticipation de la loi Engagement et Proximité de 2019, la Conférence des Maires est une instance de dialogue, un lieu d'échange et de concertation ouvert à chaque maire, quel que soit le poids démographique de sa commune, c'est-à-dire qui garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire.

Le Conseil de Développement

Le CODEV est le produit de multiples travaux et se projette, avec ses 100 membres, dans des perspectives essentielles pour le territoire. Le conseil de développement a pour ambition d'être un laboratoire d'idées auprès des élus en leur faisant des propositions pour la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

En 2022, le Conseil de développement a été saisi par le Président de Nîmes Métropole sur 5 dossiers :

- Établissement pénitentiaire
- Marché Gare
- PCAET (Plan climat)
- Plan de Mobilité
- Projet de territoire

Les élus

Le Président : Franck PROUST

Les 15 Vice-présidents :

| | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANGELRAS Bernard (Nîmes) | Environnement, déchets, collecte et traitement |
| BEAUME Frédéric (Lédénon) | Finances et Marchés Publics et Concessions |
| CAMPELLO Jean-Marc (Nîmes) | Mobilités - Infrastructures de transports |
| CHAILAN Jean-Luc (Caveirac) | Service public de l'eau |
| DURAND-COUTELLE Jean-François (Saint-Geniès-de-Malgoirès) | Service public de l'assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines |
| FABREGOUL Olivier (Caissargues) | Développement économique, Marketing territorial et Relations extérieures |
| GADILLE Gilles (Cabrières) | Administration Générale et Personnel - Cohérence des documents d'Urbanisme du territoire communautaire |
| GREGOIRE Jean-Christophe (Saint-Dionisy) | Aménagement des zones d'activités |
| NICOLAS Rémi (Marguerittes) | Projets de secteur et Fonds de concours |
| REY DESCHAMPS Géraldine (Nîmes) | Habitat et Renouvellement urbain |
| RICHARD TRINQUIER Fabienne (Redessan) | Projet alimentaire territorial |
| TOUZELLIER Frédéric (Générac) | Aménagement du territoire |
| VALADE Daniel Jean (Nîmes) | Enseignement supérieur |
| VALADIER Eddy (Saint-Gilles) | Ingénierie Financière et Recherche de Financement |

Les 34 Membres du Bureau Communautaire :

*Avec délégation :

| | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARTAL Joseph (Sauzet) | Voiries d'intérêt communautaire |
| BOLLEGUE Jacques (La Calmette) | Politique locale du commerce |
| CLEMENT Bernard (Domessargues) | Transport ferré |
| DALMAS Alain (Garons) | Agriculture |
| DE GIRARDI Claude (Nîmes) | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et Transport routier de voyageurs urbain et périurbain |
| DESCLOUX Jean-Luc (Milhaud) | Savoir-faire local et Patrimoine rural de caractère |
| DUPRET Gaël (Sernhac) | Traditions et politique d'animation communautaire et Relations intracommunautaires |
| FOURNIER Jean-Paul (Nîmes) | Paysages urbains et Architecture |
| GAILLARD Maurice (Bouillargues) | Urgence climatique et Plan Air Climat Energie Territorial |
| GRANAT Jean-Jacques (Manduel) | Insertion et Projet Magna Porta |
| GRANCHI Théos (Bernis) | Tourisme |
| LEROI Renaud (Marguerittes) | Gens du voyage |
| MARCOS Antoine (Bezouce) | Mobilités douces urbaines et rurales |
| MAZAUDIER Jean-Claude (Saint-Chaptes) | Service public d'assainissement non collectif |
| PLANES Patrice (Rodilhan) | Ville Intelligente (SMARTCITY) Qualité des services publics - Relations usagers |
| PLANTIER Julien (Nîmes) | Gestion des bâtiments Communautaires |
| PREVOTEAU Gaëtan (Langlade) | Préservation et valorisation de la ressource en eau, schéma territorial des eaux non conventionnelles |
| QUITTARD Patrice (Poulx) | Numérique |

| | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| TIBERINO Richard (Nîmes) | Contrat de ville et Sécurité |
| TIXADOR Gilles (Sainte-Anastasie) | Sites et paysages et Biodiversité |
| TUDELA Dominique (Saint-Gilles) | Conseil de Développement |
| VERDIER Michel (Saint-Côme-et-Maruéjols) | Agrotourisme |
| VINCENT Joël (Saint Gervasy) | Activités artistiques et culturelles – Paloma |
| VOLEON Daniel (Saint-Bauzély) | Ruralité |

*Sans délégation :

BERGOGNE Catherine (Saint Mamert), BERTIER Jean-François (Mauressargues), CHABERT Patrick (Dions), DE GONZAGA Patrick (La Rouvière), LECOQ JAUJOU Hélène (Clarensac), GIANNACCINI Maryse (Fons), MARQUET Daniel (Montagnac), POIGNET-SENGER Véronique (Montignargues), POUDEVIGNE Jean-Louis (Gajan) et Marc TAULELLE (Nîmes).

Les 54 Conseillers Communautaires :

ACHKAR Laïla (Marguerittes), AJMO-BOOT Sylvie (Saint-Gilles), ARCHIMBAUD Nadia (Saint-Gilles), BARBUSSE Marie-Chantal (Nîmes), BASTID Christian (Nîmes), BELHAJ Halim (Nîmes), BERKANI Abderzak (Nîmes), BOISSIERE Monique (Nîmes), BONNÉ Olivier (Nîmes), BOUGET Vincent (Nîmes), BOURGADE Mary (Nîmes), BUTEL Amélie (Nîmes), CARRIERE Emmanuel (Nîmes), CHELVI SENDIN Maud (Nîmes), CONTASTIN Christophe (Saint-Gilles), COURDIL François (Nîmes), DETREZ Pierre-Edouard (Nîmes), DOUAIS Xavier (Nîmes), ESCOJIDO Frédéric (Nîmes), FAYET Sylvette (Nîmes), FERRIER Bruno (Nîmes), FLANDIN Richard (Nîmes), GARDET Laurence (Nîmes), GARDEUR-BANCEL Véronique (Nîmes), GIACOMETTI Corinne (Nîmes), GILLI Serge (Saint-Gilles), GOURDEL Pascal (Nîmes), GUERIN-GRAIL Lisbeth (Nîmes), HAMARD Michel (Nîmes), JACOB Thierry (Nîmes), JOUVE-SAMMUT Véronique (Nîmes), LACHAUD Yvan (Nîmes), LEBLOND Tiphaine (Nîmes), LIMONES Florence (Marguerittes), MAY Chantal (Nîmes), MENUT Jo (Nîmes), NICOLAS Hélène (Manduel), ORLAY-MOUREAU Dolorès (Nîmes), PASTOR Frédéric (Nîmes), PIO Christophe (Nîmes), PROCIDA Thierry (Nîmes), PROHIN Aurélie (Nîmes), RAINVILLE Marie-France (Garons), ROULLE Sophie (Nîmes), ROUVERAND Valérie (Nîmes), ROUX David-Alexandre (Manduel), SARTRE Huguette (Milhaud), SCHIEVEN Richard (Nîmes), SEQUELA Roger (Bouillargues), SOLANA Carole (Nîmes), TOURNIER-BARNIER Christine (Nîmes), TRONC Marie-Pierre (Bouillargues), VENTURINI Pascale (Nîmes) et WOLVER Valentine (Nîmes).

ACHATS - APPROS ET CENTRALE D'ACHAT MERCATURA

Bilan 2022 et perspectives 2023

Le service Achats-Approvisionnement est mutualisé entre la CA NIMES METROPOLE et la Ville de Nîmes et gère les achats de fournitures et de prestations transverses (fournitures administratives diverses, Équipements de Protection Individuelle (EPI) et vêtements de travail, annonces légales, produits de droguerie et de pharmacie et parapharmacie, ...).

Le service gère les procédures d'achat (de la consultation sur devis à la passation de marchés formalisés selon les règles du Code de la Commande Publique) et assure l'exécution des marchés avec la gestion des crédits budgétaires correspondants.

Le service Achats assure le fonctionnement et l'animation de la Centrale d'Achat Mercatura créée en 2017 qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des conditions de marchés mutualisés. À fin 2022, 26 communes adhèrent à la Centrale d'Achat et utilisent tout ou partie de la quarantaine de marchés du catalogue de fournitures et de prestations, soit en utilisation directe, soit via les briques de la Direction Numérique.

Le service Approvisionnement gère le magasin de stockage situé au sein du site du Centre technique municipal de Grézan afin d'assurer les dotations de fournitures (comme les EPI et vêtements de travail et les consommables informatiques) en temps réel avec une gestion informatisée des flux d'entrée et de sortie.

L'année 2022 aura été marquée par une double actualité : une hausse exceptionnelle des prix et des difficultés d'approvisionnement. Des échanges constants ont été nécessaires avec les fournisseurs afin de limiter au maximum les impacts des hausses de prix et sécuriser au mieux les approvisionnements pour éviter les ruptures de stocks pouvant mettre en difficulté la bonne réalisation du service public.

Les principaux marchés de fournitures administratives de Mercatura font l'objet de nouveaux appels d'offres en 2023, avec l'intégration de critères de développement durable issus de la loi AGECE.

L'intégration du service Achats-Appros à la DG Adjointe Cadre de Vie – Secrétariat Général – RH au premier trimestre 2023 permet d'intensifier la synergie avec la plateforme des Communes, avec entre autres le lancement d'un nouveau recensement des besoins des communes afin d'adapter les services proposés par la Centrale d'Achat à ses adhérents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Administration générale de Nîmes Métropole représente une direction centrale au sein de l'établissement qui doit garantir le bon fonctionnement institutionnel de l'EPCI et doit fournir un environnement de travail sécurisé et adapté aux agents communautaires.

Elle assure 2 types de missions :

- Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI
- Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement.

Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI

Le service des Assemblées Communautaires, ainsi que le service Conseil Juridique Plateforme des Communes constituent la colonne vertébrale institutionnelle de Nîmes Métropole. Le premier assure le bon déroulement et sécurise le processus décisionnel. Quant au second, il est à la fois en charge du volet institutionnel de l'EPCI et assure des missions juridiques auprès des communes membres.

Les Assemblées Communautaires : un service au cœur du processus décisionnel

La gestion des Assemblées

Le Service Assemblées planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires.

Il exerce un contrôle a priori sur les dossiers en émettant des avis avant clôture des délibérations ainsi qu'un contrôle au fil de l'eau au fur à mesure de l'évolution des dossiers en relation étroite avec les services experts (Juridique, Finances, Commande Publique) et les directions émettrices.

En application de l'article 8 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit dans l'article L.5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Assemblées, veille à la bonne information de tous les élus municipaux du territoire.

L'ensemble du processus décisionnel est désormais dématérialisé : génération des délibérations, envoi des convocations et dossiers, vote électronique, élaboration et transmission des procès-verbaux de réunion, signature électronique des délibérations, transmission au contrôle de légalité et publication des délibérations sur le site internet de Nîmes Métropole.

La gestion des actes administratifs et des documents annexes

Le service gère les actes administratifs relevant des pouvoirs propres du Président (arrêtés) et des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'organe délibérant (décisions).

Il contrôle en lien avec les services experts, recense (par numérotation), envoie au contrôle de légalité et assure l'archivage de ces actes.

Il a en charge le suivi des documents annexés aux actes administratifs (conventions, contrats...) et veille à ce qu'ils soient signés, transmis au contrôle de légalité et en assure l'archivage.

Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2022 en quelques chiffres

- 7 sessions du Conseil Communautaire et du Bureau Délibératif organisées en 2022
- 486 délibérations présentées en Conseil Communautaire,
- 100 délibérations présentées en Bureau Délibératif,
- 189 décisions,

- 86 arrêtés Communautaires.

Le service Conseil Juridique Plateforme des Communes, garant du fonctionnement institutionnel de Nîmes Métropole et service juridique des communes

Le service commun "Conseil juridique Plateforme des communes" porté par Nîmes Métropole, est mutualisé en 2022 avec 34 communes adhérentes. Depuis sa création en 2011, la "Plateforme" apporte aux maires, DGS et Secrétaires généraux des communes, un appui juridique portant sur des problématiques communales diverses, en proposant des analyses et des solutions opérationnelles tenant compte des contextes locaux.

La "Plateforme" a confirmé son intérêt au sein du bloc constitué par l'EPCI et ses communes membres en tant que service juridique de proximité, au service des communes, de leurs agents et de leurs administrés au final. Les agents composant le service, qui apportent chacun leurs profils et expériences différents au sein d'une équipe resserrée, ont démontré cette année encore leur implication dans leurs missions, en vue d'apporter selon un rythme soutenu des réponses et des propositions de solutions à des interlocuteurs réguliers ou nouveaux.

Au gré des questions traitées (235 dossiers en 2022), les agents du service "Plateforme" ont encore développé leurs domaines de compétences, également ils ont assuré une veille juridique et se sont formés régulièrement.

Ce service a assuré également le volet institutionnel de l'EPCI, et notamment la gestion des statuts communautaires (dont extensions de périmètre et de compétences), le suivi des délégations de compétences consenties par l'organe délibérant, des désignations des élus aux seins des instances internes et organismes externes auxquels adhèrent Nîmes Métropole...

Dans ce cadre, il assure une veille juridique en matière d'évolution de la réglementation concernant les compétences et le territoire des EPCI, ainsi que le statut des élus et élabore les actes en conséquence.

Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement

L'Administration Générale assure diverses missions indispensables au bon fonctionnement de la structure. Ainsi, la direction coordonne l'action de différents service et pôle logistiques, techniques et administratifs et met en œuvre les moyens utiles à la réalisation des projets des directions opérationnelles.

Le service logistique et bâtimentaire

Il assure des missions logistiques et techniques liés au bon fonctionnement du bâtiment et met à disposition des agents communautaires des moyens de travail.

Les missions des différents pôles techniques

Pôle gestion du patrimoine bâti : aménagement, entretien et gestion du patrimoine bâti des équipements communautaires : conduite d'opération de petite envergure, maîtrise d'œuvre, exécution en régie des travaux de petit entretien, sécurité, dépannage et maintenance, gestion et suivi du patrimoine, accessibilité.

Pôle Automobile : entretien, maintenance et réparation des véhicules, achat, gestion et distribution des carburants ; acquisition des véhicules et matériels neufs ; gestion des sinistres.

Pôle interventions techniques et logistiques : gestion du mobilier, des déménagements et de l'entretien des locaux

Pôle Régie audiovisuelle : préparation technique des salles de réunion et des manifestations. Gestion du bon déroulement des événements.

Les chiffres clés du service

Pôle gestion du patrimoine bâti :

Patrimoine bâti géré : 15 équipements (patrimoine stable)

Gestion des travaux, marchés et contrats : 67 marchés (-60% de procédures)

Gestion des entretiens : 47 contrats d'entretien (- 6 contrats en 2022)

En 2022, le pôle a procédé à la révision de plusieurs de ses contrats. Certes, l'objectif était de répondre au plus juste aux besoins et ce, à budget contraint, mais également de s'adapter aux contraintes économiques subies par les entreprises, frappées successivement par la crise sanitaire et la crise ukrainienne.

Par ailleurs, le recours à des accords-cadres passés fin 2021, a réduit considérablement le nombre de procédures de marchés publics du pôle.

Pôle Automobile :

Véhicules du pool général : 78 thermiques, 5 électriques et 4 vélos électriques. Le parc n'a pas augmenté en 2022.

Pôle interventions techniques et logistiques

- 92 déménagements
- 374 préparations de salles
- 173 livraisons de mobiliers
- 22 transports d'archives
- 75 interventions plomberie
- 100 interventions chauffage - climatisation
- 114 interventions menuiserie - serrurerie
- 104 interventions électricité - luminaire
- 178 interventions autres

De manière générale, les interventions techniques et logistiques sont à la hausse (+13% par rapport à 2021). Cela s'explique par la fin de l'état d'urgence sanitaire et notamment, le retour des agents vulnérables sur site.

Par ailleurs, la mise en place de l'outil GLPI a permis à la fois, une meilleure planification des interventions, de la demande, à la résolution.

Au-delà du suivi qualité, l'identification de pannes récurrentes a mis en évidence la nécessité de mise en œuvre de solutions plus pérennes et/ou le remplacement de certains équipements. Ainsi, la direction de l'Administration générale a pu prioriser certains investissements et proposer les arbitrages budgétaires en conséquence.

Pôle Régie audiovisuelle :

Gestion des réunions et manifestations dans les salles principales (5/10) :

- 167 Hémicycle
- 246 Salle Madeleine Brès
- 473 Salle Fanfonne Guillaume
- 368 Salle Vaunage
- 295 Salle Jean Yannicopoulos

On constate une augmentation des réunions et événements de 8,34% pour 2022. Après la période de restriction sanitaire, une reprise des réunions en présentiel était attendue. Cependant, le télétravail a permis de développer d'autres formes de collaboration qui cohabitent désormais, avec les modes d'organisation traditionnels.

Les pôles administratifs

Ces pôles assurent des missions d'administration générale indispensables au bon fonctionnement des directions fonctionnelles et opérationnelles. Il s'agit du pôle accueil-courrier et des deux pôles mutualisés avec la ville de Nîmes « acheminement courrier » et « reprographie ».

Le pôle accueil-courrier :

L'accueil :

L'accueil qui représente l'image de la collectivité est composé de 7 agents répartis sur 4 sites :

- Le Colisée 1 : accueil des agents communautaires
- Le Colisée 2 : accueil des usagers
- Le Colisée 3 : accueil des élus et plus largement du public
- Le Cabinet du Président

Ses missions principales sont l'accueil physique et téléphonique du public. Ces missions sont exécutées dans un environnement convivial et sécurisé et avec l'ambition d'apporter l'aide la plus juste aux administrés.

Le courrier :

- L'immatriculation du courrier

Tous les plis reçus par voie postale sont soumis à un enregistrement rigoureux. Cette étape permet une traçabilité certaine du courrier tout au long de son parcours : de son arrivée à son traitement dans la direction concernée.

En 2022, 7 942 plis ont été immatriculés et ventilés dans les différentes directions de la collectivité, soit 2 874 de moins que l'an passé.

- L'affranchissement du courrier

Le courrier, collecté quotidiennement par La Poste, est affranchi en respectant une lisibilité en fonction du service émetteur dans une politique de gestion des coûts.

Les services de Nîmes Métropole étant engagés dans une démarche de dématérialisation, le nombre de plis affranchis est en constante diminution. Cependant, un léger rebond est observé en 2022 avec 12793 courriers affranchis, contre 9 135 en 2021.

Le bureau du courrier a également la charge de la ventilation des courriers internes et des parapheurs.

Les autres missions du pôle :

- La gestion des fournitures administratives :

La gestion est centralisée par la Direction de l'Administration Générale

Les coûts sont optimisés par la mise en place de budgets prédéfinis par services sur le site internet du fournisseur. Ces budgets sont bloquants et ne peuvent donc pas être dépassés.

Les commandes de papiers sont également centralisées, tout comme celles d'enveloppes logotisées.

- La gestion des salles de réunions

Les salles de réunions de Nîmes Métropole sont en libre réservation par le logiciel de boîte mail mais l'Administration Générale reste administrateur à des fins d'arbitrage en cas de litige de réunions.

- Astreinte

La direction de l'Administration Générale gère l'astreinte de Nîmes Métropole, tant les plannings que la mise à jour des documents ou du matériel de crise.

Les pôles mutualisés avec la ville de Nîmes :

Ils assurent des missions essentielles pour les services communautaires.

Le pôle acheminement courrier :

Il assure la gestion des flux du courrier interne et des parapheurs entre Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes, afin de faciliter les échanges et transmissions des services mutualisés intervenant pour les deux collectivités.

Il livre également aux services les documents réalisés par le pôle reprographie.

Enfin, il effectue des livraisons de courriers en Préfecture, au Conseil Départemental et autres administrations le cas échéant.

Le pôle reprographie :

Dans le cadre d'une gestion des flux documentaires, le pôle réalise des prestations d'impression, ainsi que le façonnage de documents pour les directions et services communautaires, avec des moyens modernes et des outils spécifiques.

Le but est évidemment de limiter le recours à des prestataires externes.

Ainsi, en plus des traditionnelles copies qu'il est amené à réaliser, il confectionne notamment des cartes de visite, des livrets, des dossiers reliés, des bulletins de vote, des blocs recyclés, des étiquettes...

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Suite à l'approbation de la loi ALUR et la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, le service Application du Droit des Sols de Nîmes Métropole est créé en 2015. Son fonctionnement est défini dans une convention de mise à disposition, signée entre l'EPCI et les communes membres à ce service ; ces dernières gardant la compétence « urbanisme ».

Le service :

- Instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols (à l'exception des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme informatifs), pour 22 communes autour de la ville centre ; la liste de ces communes étant détaillée dans les tableaux ci-dessous.
- Conseille les communes sur des points particuliers du droit de l'urbanisme, et sur des projets prévisionnels à enjeux,
- Rapporte les dossiers auprès de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de l'instruction permis de construire « ERP »,
- Assiste au précontentieux,
- Transfère la « fiche de fiscalité » à la DDTM dans le cas de modifications ou de transferts dont les autorisations initiales ont été déposées avant le 01/09/2022,
- Rédige son avis dans le cadre des procédures d'élaboration/révision/modification de PLU,

Un responsable, une assistante administrative et quatre instructeurs composent ce service, l'instruction n'étant pas sectorisée à ce jour.

À noter enfin que le service assure également l'instruction des demandes dématérialisées depuis le 01/01/2022.

Les dossiers déposés

| Communes | Cub | DPLT | PCMI et modifs | PC et modifs | PA et modifs | PD | Transferts | 2e AT | Somme |
|----------------|-----|------|----------------|--------------|--------------|----|------------|-------|-------|
| 36 Bernis | 9 | 3 | 12 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| 39 Bezouce | 5 | 12 | 10 | 13 | 1 | 0 | 1 | 0 | 42 |
| 57 Cabrières | 2 | 4 | 12 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 22 |
| 60 Caissargues | 4 | 3 | 7 | 9 | 0 | 1 | 1 | 0 | 25 |
| 75 Caveirac | 2 | 8 | 38 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 54 |
| 82 Clarensac | 7 | 9 | 40 | 7 | 4 | 1 | 1 | 0 | 69 |
| 125 Garons | 1 | 6 | 59 | 18 | 2 | 0 | 8 | 0 | 94 |
| 128 Générac | 0 | 5 | 7 | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 19 |
| 61 La Calmette | 1 | 5 | 16 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 27 |
| 138 Langlade | 2 | 13 | 52 | 6 | 2 | 0 | 3 | 0 | 78 |
| 145 Lédénon | 4 | 2 | 10 | 7 | 2 | 0 | 2 | 0 | 27 |

| | | | | | | | | | | |
|-----|----------------------|---|----|----|----|---|---|---|---|----|
| 155 | Manduel | 1 | 2 | 26 | 6 | 2 | 0 | 5 | 0 | 42 |
| 169 | Milhaud | 7 | 6 | 25 | 12 | 1 | 0 | 2 | 0 | 53 |
| 206 | Poulx | 4 | 18 | 53 | 7 | 3 | 0 | 4 | 0 | 89 |
| 211 | Redessan | 3 | 3 | 28 | 3 | 4 | 0 | 5 | 0 | 46 |
| 356 | Rodilhan | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 241 | Saint- Chaptes | 2 | 3 | 9 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 20 |
| 245 | Saint-Côme | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| 249 | Saint- Dionisy | 0 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 3 | 0 | 9 |
| 257 | Saint- Gervasy | 2 | 3 | 13 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 25 |
| 228 | Sainte- Anastasia | 2 | 6 | 25 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 36 |
| 317 | Sernhac | 2 | 1 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 |

| | | | | | | | | |
|----|-----|-----|-----|----|---|----|---|-----|
| 60 | 113 | 455 | 129 | 29 | 4 | 39 | 0 | 829 |
|----|-----|-----|-----|----|---|----|---|-----|

Les dossiers instruits

| Communes | Cub | DPLT | PCMI et modifs | PC et modifs | PA et modifs | PD | Transfert s | 2e AT | Somm e |
|----------|-----------------|------|-------------------|-----------------|-----------------|----|----------------|-------|-----------|
| 36 | Bernis | 10 | 4 | 19 | 10 | 3 | | | 46 |
| 39 | Bezouce | 5 | 12 | 13 | 14 | | 2 | | 46 |
| 57 | Cabrières | 1 | 4 | 12 | 1 | | 3 | | 21 |
| 60 | Caissargue s | 3 | 3 | 8 | 6 | | 1 | | 21 |
| 75 | Caveirac | 3 | 7 | 48 | 17 | 1 | | | 76 |
| 82 | Clarensac | 7 | 8 | 50 | 12 | 5 | 1 | | 83 |
| 125 | Garons | 1 | 6 | 69 | 29 | 3 | 8 | | 116 |
| 128 | Générac | | 5 | 5 | 13 | 2 | 1 | | 26 |
| 61 | La Calmette | 1 | 5 | 29 | 14 | | 1 | | 50 |

| | | | | | | | | | | |
|-----|----------------------|---|----|----|----|---|---|---|--|-----|
| 138 | Langlade | 2 | 13 | 27 | 29 | 4 | | 3 | | 78 |
| 145 | Ledenon | 4 | 2 | 11 | 8 | 2 | | 2 | | 29 |
| 155 | Manduel | | 1 | 24 | 9 | 2 | | 5 | | 41 |
| 169 | Milhaud | 8 | 5 | 32 | 14 | 1 | | 2 | | 62 |
| 206 | Poulx | 6 | 20 | 58 | 9 | 4 | | 4 | | 101 |
| 211 | Redessan | 4 | 4 | 15 | 6 | 5 | | 5 | | 39 |
| 356 | Rodilhan | | 1 | | 1 | | | | | 2 |
| 241 | Saint- Chaptès | 4 | 2 | 9 | 1 | 5 | 1 | | | 22 |
| 245 | Saint-Côme | | | 1 | 5 | | | | | 6 |
| 249 | Saint- Dionisy | | 1 | 9 | 5 | 1 | | 3 | | 19 |
| 257 | Saint- Gervasy | 2 | 3 | 15 | 9 | | 1 | 1 | | 31 |
| 228 | Sainte- Anastasie | 2 | 5 | 21 | 5 | | 1 | | | 34 |
| 317 | Sernhac | 2 | 2 | 8 | 10 | | | | | 22 |

| | | | | | | | | |
|----|-----|-----|-----|----|---|----|--|-----|
| 65 | 113 | 483 | 227 | 38 | 3 | 42 | | 971 |
|----|-----|-----|-----|----|---|----|--|-----|

AFFAIRES JURIDIQUES

Au sein de la direction de la commande publique et des affaires juridiques se trouve le service Affaires juridiques qui comprend un pôle « assurances » avec 2 agents et un pôle juridique comprenant une assistante juridique, 3 juristes et une chargée du patrimoine.

En effet, depuis la fin du 1^{er} trimestre 2023, le patrimoine immobilier de Nîmes Métropole n'est plus géré par le service immobilier de la ville de Nîmes mais directement par l'agglomération via le service juridique.

Les missions du service juridique sont :

La sécurisation des actions de Nîmes Métropole

- Fiabiliser et sécuriser l'action de la collectivité par le biais du contrôle de la légalité des actes administratifs de Nîmes Métropole (délibérations, décisions, arrêtés ...)
- Rédaction d'analyses juridiques, réalisation des recherches juridiques et apport d'une expertise juridique en lien avec les directions sur les projets de Nîmes Métropole (48 avis produits)
- Défendre les intérêts de Nîmes Métropole dans les procédures contentieuses dans tous les domaines relevant de sa compétence : rédaction des requêtes et mémoires en défense et représentation devant les juridictions administratives et judiciaires, suivi des procédures confiées aux avocats (17 nouvelles procédures en 2022 + suivi des contentieux en cours des années précédentes)

La gestion du patrimoine immobilier

- Rédaction et suivi des baux (conventions, avenants, dénonciation) et des actes relatifs aux occupations précaires
- Actualisation des loyers, charges et redevances, suivi des impayés en lien avec la direction financière

La gestion de la sinistralité

- Déclaration et suivi des dossiers d'assurance : responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protections diverses (69 nouveaux sinistres en 2022)
- Participation aux expertises

ARCHIVES

Le service des Archives est un service mutualisé entre la ville de Nîmes et Nîmes Métropole. Il comprend un effectif de 7 agents.

Les missions du service

Ses missions sont de collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur les dossiers produits par les services de la ville de Nîmes et de Nîmes métropole.

Le service gère plus de 7 km d'archives.

En savoir + : site internet [Nos missions - Archives de Nîmes \(nimes.fr\)](https://nimes.fr/nimes-metropole/les-missions-archives)

Présentation des locaux

Les locaux administratifs d'une surface d'environ 549 m² sont situés 22 rue Pradier à Nîmes. Ils comprennent une salle de lecture de plus de 100 m² qui est ouverte au public, des magasins de stockage (A, B, C, D) et une salle des plans.

La salle de lecture accueille 5 postes de travail et un poste informatique dédié aux lecteurs, un espace bibliothèque et documentation.

L'ensemble des locaux rue Pradier contient au total environ 2747 mètres linéaires (ml) de rayonnages utilisés.

Les autres locaux de stockage sont situés :

- au sous-sol de Carré d'art (magasins E et F) : 2 salles d'une surface totale de 468 m² environ contenant respectivement 1756 ml et 1965 ml de rayonnages utilisés ;
- au site des trois ponts, route d'Uzès (magasin K) : 2 salles, une mezzanine, une salle de tri d'une surface totale d'environ 200 m² contenant environ 632 ml de rayonnages utilisés ;
- à Grézan (magasin G) : plusieurs salles situées dans une construction modulaire d'une surface totale d'environ 144 m² sans rayonnages ;
- au Colisée 2 (magasin J) : une salle contenant environ 260 ml de rayonnages utilisés.

Principales données d'activité de l'année 2022

Collecte

Lors de l'année 2022, le service des Archives a réalisé environ 14 actions auprès des services producteurs des deux collectivités (états des lieux, diagnostics, préparation des versements d'archives physiques, enlèvements en vue d'une élimination...).

Au niveau de la collecte, le service a recueilli 319 mètres linéaires d'entrées de nouvelles archives physiques soit 608 unités et 3,20 mètres linéaires d'archives physiques privées soit 32 unités.

Éliminations

Le service des archives a procédé à un certain nombre d'éliminations physiques (dossiers expirés 2021 et antérieurs) avec l'aide des manutentionnaires. Au total 473, 6 mètres linéaires ont été éliminés.

| Bilan Eliminations 2022 | Mètres linéaires (ml) |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| Eliminations 2021 hors site Grézan (Pradier, Colisée...) | 152* |
| Eliminations site 3 ponts | 2,4 |
| Eliminations site Grézan | 319,2 |
| total | 473,6 |
| *dont environ 10 ml Nîmes métropole | |

Une grosse opération d'éliminations a concerné le site de Grézan qui était sinistré. Cette opération a mobilisé plusieurs services (services manutention ville de Nîmes, environnement ville de Nîmes et archives). Environ 16 tonnes de papiers et cartons ont été éliminés et recyclés, le site a été totalement évacué :

| Détail éliminations site Grézan | Mètres linéaires (ml) |
|---------------------------------|-----------------------|
| Eliminations Ville de Nîmes | 261 |
| Eliminations Nîmes Métropole | 58,2 |
| total | 319,2 |

Communication

En 2022, le service des Archives a accueilli 46 lecteurs (tout public) et organisé 75 séances en salle de lecture. Environ 421 articles ont été communiqués aux lecteurs lors de ces séances.

Environ 820 demandes de recherches par correspondance (courrier papier, courriel, téléphone...) ont été traitées dont 162 demandes de recherches généalogiques ou historiques, 319 demandes de recherches administratives pour les services versants des deux collectivités.

Enfin, 153 demandes de transmission de copies de documents d'urbanisme ont été traitées via la démarche simplifiée en ligne (France Connect) pour des professionnels (notaires, agents immobilier, agents des 2 collectivités...) et des particuliers.

Nouvelles procédures dématérialisées

Des ateliers de travail avec le service de la relation usagers de la ville de Nîmes et la Direction Numérique se sont tenus tout au long de l'année 2022 afin d'œuvrer à la mise en place de nouvelles procédures dématérialisées :

Atelier Process

Analyse des étapes et tâches relatives à la gestion des archives (collecter, classer, conserver, communiquer) afin de rationaliser et améliorer l'organisation des échanges avec le public et les services versants notamment pour la partie collecte-versement et demandes de communication d'archives qui mobilisent le plus le service.

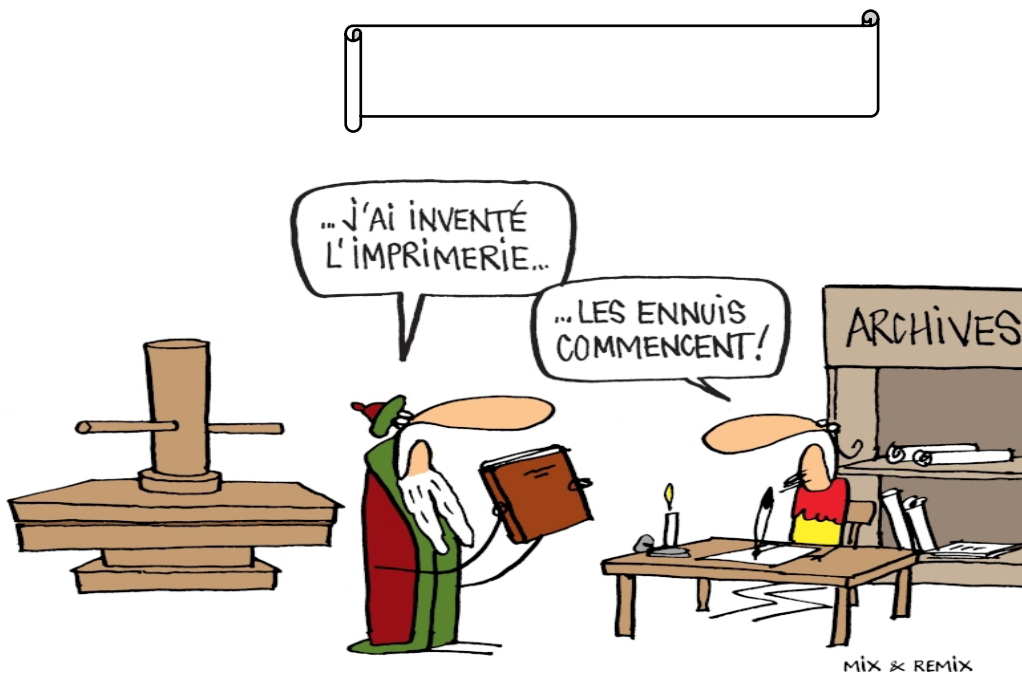
L'élaboration de formulaires dématérialisés en ligne (France Connect) permettra de rationaliser et sécuriser les demandes des usagers (tout public, services internes de la ville de Nîmes et de Nîmes Métropole). Un 1^{er} formulaire concernant les demandes d'urbanisme a été mis en ligne en mars 2022.

Atelier Ligeo diffusion

Formation au logiciel et préparation des contenus à mettre en ligne dans le site internet dédié aux archives. Ce site présentera les missions du service et permettra aux usagers de rechercher, consulter et télécharger des documents en ligne notamment pour les recherches relatives à l'état civil et au recensement.

Atelier Système d'archivage électronique (SAE)

Réflexion sur la mise en œuvre d'une politique d'archivage électronique et l'organisation des versements des archives électroniques à conserver dans le SAE par les services des Assemblées.



CENTRE INTER-URBAIN DE VIDÉO PROTECTION

Présentation et missions

Le fonctionnement du CIUVP

Le CIUVP fonctionne avec deux services distincts : le service du direct 24h/24h et 7 jours /7 et le service des recherches de 8h à 17h du lundi au vendredi.

Le CIUVP dispose d'une astreinte joignable 24h/24h pour les urgences et extractions d'images.

Le service du direct est composé de 5 équipes de 4 opérateurs et 1 chef de salle (9h/18h). Les opérateurs effectuent un roulement en 3*8 (2 après midi, 1 repos, 2 matins, 2 nuits, 3 repos).

Le service des recherches dispose de 2 opérateurs et 1 responsable des recherches.

Le CIUVP exploite 887 caméras à Nîmes et 547 caméras dans les communes de l'agglomération nîmoise soit un total de **1434 caméras**.

À ce jour, 37 caméras sont hors service.

Les missions du CIUVP

Le service du direct

Le CIUVP dispose de plusieurs missions relatives à la circulation, à la sécurité des personnes et des biens, c'est ainsi que les opérateurs doivent réagir face à différentes situations :

- Accidents et problèmes de circulation
- Infractions commises sur la voie publique en violation de la loi ou d'arrêtés municipaux
- Incendies, intempéries et catastrophes naturelles
- Intrusions dans les bâtiments communaux et déchetteries
- Mise en place de surveillance...

Les opérateurs sont habilités à avertir les différents services de police, pompiers en fonction de l'évènement constaté en direct.

L'opérateur doit rédiger une main courante pour relater l'évènement en question et donner le plus de renseignements possibles sur l'évènement et les individus concernés auteurs / victimes.

Les opérateurs peuvent également effectuer à la demande des services de police un renvoi d'images au Centre d'information et de commandement de la Police Nationale (CIC), au poste central de la Police municipale (PCPM) et au Centre opérationnel de renseignements de la gendarmerie (CORG) pour leur permettre en cas de besoin de visionner les caméras via leur PC d'exploitation.

Le service des recherches

L'opérateur du service des recherches effectue des recherches sur les enregistrements, il réalise sa mission sur réquisition des services de police et de gendarmerie. Le service des recherches a accès aux enregistrements sur une période de 15 jours, à défaut les images sont automatiquement écrasées.

Le service des recherches est sollicité pour différentes infractions : meurtres, tentatives de meurtres, tentatives de viols, viols, accidents, vols, stupéfiants, recherche d'individus, point de chute...

L'opérateur effectue la recherche, si celle-ci s'avère positive, une extraction d'image est effectuée afin d'être remise au service de police ou de gendarmerie qui avait adressé la réquisition.

Les résultats du CIUVP en 2022

Le CIUVP connaît une évolution importante en 2022 en termes de résultats en comparaison avec l'année 2019.

Interpellations grâce à l'intervention du CIUVP (+18.30% d'augmentation)

- 2019 : 690 interpellations
- 2022 : 817 interpellations

Requêtes à la demande de la Police ou de la gendarmerie (+51.30% d'augmentation)

- 2019 : 6946 requêtes
- 2022 : 10513 requêtes

Copies d'images (+5.80 % d'augmentation)

- 2019 : 1240 copies d'images
- 2022 : 1312 copies d'images

Cette augmentation des résultats du CIUVP est notamment due à l'augmentation du nombre de caméras : 738 en 2019 / 1434 en 2022.

Le service des recherches a été sollicité pour **3508 demandes en 2022.**

- 453 demandes sont dans des zones dépourvues de caméras
- 1601 recherches se sont révélées négatives
- 1454 recherches se sont avérées positives
- Le taux de réussite avoisine les 45 %

COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique, mutualisé entre la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole, se compose d'un chef de service encadrant une équipe de 18 personnes dont un pôle de 4 assistants, 13 agents en charge des marchés publics dont certains ayant plusieurs responsabilités (chef de pôle assistants et gestionnaire de marché, gestionnaire et responsable de la formation, gestionnaire et responsable de l'organisation ou de l'efficacité interne, responsable Mapa) et un économiste en charge de travailler sur les aspects économiques des contrats (estimation, analyse des prix...)

Les gestionnaires rédigent les pièces contractuelles et mettent en œuvre les procédures de marchés publics et délégations de services publics, depuis la définition des besoins jusqu'à l'exécution (modifications contractuelles...). Ils conseillent les services sur tous les aspects liés aux contrats publics. Le pôle d'assistance est chargé d'assister les gestionnaires et intervient plus particulièrement sur l'achèvement de la procédure, les notifications et la gestion des sous-traitants.

Pour l'année 2022 :

- 94 consultations ont été lancées ou validées par le service de la commande publique pour Nîmes Métropole, ou MERCATURA, (appel d'offres, procédure avec négociations ou dialogue compétitif, MAPA, consultations subséquentes)
- Gestion de la commission d'appel d'offres (CAO) : 15 réunions de la CAO pour 33 marchés attribués et 12 avenants présentés pour avis
- Gestion des avenants : 67 avenants traités et notifiés

Liste des marchés (procédures formalisées et adaptées avec publicité nationale) notifiés en 2022 :

| TYPE DE MARCHE | N° DE MARCHE | TITULAIRE | OBJET DU MARCHE | MONTANT | DATE DE NOTIFICATION |
|----------------|--------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|
| AOO | 21T013DB | IGE EDISON SNEF | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 1 Courants forts, courants faibles, incendie | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | 14/02/2022 |
| AOO | 21T013DB | ENERGY-D AXIMA CONCEPT | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 2 Plomberie, CVC | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | 14/02/2022 |
| AOO | 21T013DB | PELATAN PEINTURE MRL RIBOT / AUGÉ VASSILEO BATIMENT | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 3 Peinture, signalétique | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | 14/02/2022 |
| AOO | 21T013DB | PELATAN PEINTURE MRL RIBOT / AUGÉ VASSILEO BATIMENT | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 4 Sols Souples | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | 14/02/2022 |
| AOO | 21T013DB | PELATAN AGENCEMENT SOLELEC | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 5 Cloison, doublage, faux plafond | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | PELATAN : 14/02/2022 SOLELEC : 15/02/2022 |

| TYPE DE MARCHÉ | N° DE MARCHÉ | TITULAIRE | OBJET DU MARCHÉ | MONTANT | DATE DE NOTIFICATION |
|----------------|--------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| AOO | 21T013DB | SOGEA SUD BATIMENT JAB REALISATION SAMPER | Accord-cadre à bon de commande relatif à des travaux courants de réhabilitation et des petits travaux neufs dans les bâtiments et immeubles de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole. Lot 6 Maçonnerie, carrelage, couverture, serrurerie | Mini : 0 Maxi : 2 000 000 € HT | JAB : 14/02/2022 SOGEA : 14/02/2022 SAMPER : 15/02/2022 |
| AOO | 220020 | JAM | Prestataires de service pour la réalisation du magazine d'information NM - lot 1 | Sans mini / sans maxi | 28/03/2022 |
| AOO | 220021 | BARCELONA & CO | Prestataires de service pour la réalisation du magazine d'information NM - lot 2 | Sans mini / sans maxi | 25/03/2022 |
| AOO | 220032 | BIMPLI | Fourniture livraison et gestion des titres restaurant sous forme dématérialisée | sans mini / 768000 € max HT | 20/04/2022 |
| MAPA | 210067 | SM GARGINI | Habillage de l'hémicycle du Colisée 3 Lot 1 : Bardage métallique | 76344.40 € HT | 14/04/2022 |
| MAPA | 220037 | EQUANS - INEO SYSTRANS | Migration su système d'aide) l'exploitation et à l'informatio Voyageurs | 150 430.50 € HT | 13/04/2022 |
| AOO | 220035 | CITYWAY SAS | Acquisition et mise en œuvre d'une plateforme de données et de rapports statistiques et prédictifs | 349 120.00 € HT | 11/05/2022 |
| MAPA | 210076 | GPT CITELUM - DAUDET ELECTRICITE | REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES EQUIPEMENTS SUR LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE NIMES METROPOLE | sans mini/ 800 000 € HT | 21/04/2022 |
| AOO | 202201 | GPT ARTELIA VILLE ET TRANSPORT/CEREG/ESTEBE & CATHALA | Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de projets d'infrastructure de voirie, d'aménagements d'espaces publics, d'ouvrage de génie civil, d'ouvrages d'art et de bâtiments | Sans mini - maxi : 400 000 € HT | 13/05/2022 |
| MAPA | 220049 | MIROITERIE GARDOISE | Remplacement de fenêtres extérieures fixes dans les bâtiments Colisée 1 et 2 | TF : 158130.00 € HT / TO : 99468.00 € HT | 16/05/2022 |
| MAPA | 220048 | SAS ALGOE | Mission d'ordonnancement, Pilotage et Coordination-Urbain (OPCU) dans le cadre de la Convention NPNRU Nîmes Métropole. | 177 637.50€ HT Sans mini et max 10 000€ HT | |

| | | | | | |
|-----|-----------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| AOO | M2022-001 | GPT SANTERNE MEDITERRANEE/AXIANS FIBRE LR | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 01 | Sans mini et Maxi 5 400 000.00 € HT | 25/05/2022 |
| AOO | M2022-002 | CIRCET | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 02 | Sans mini et Maxi 320 000.00€ HT | 25/05/2022 |
| AOO | M2022-003 | INEO INFRACOM | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 03 | Sans mini et Maxi 640 000.00€ HT | 25/05/2022 |
| AOO | M2022-004 | AXIAN COMMUNICATION & SYSTEMS | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 04 | Sans mini et Maxi 600 000.00€ HT | 30/05/2022 |
| AOO | M2022-005 | INEO INFRACOM | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 05 | Sans mini et Maxi 8 600 000.00€ HT | 30/05/2022 |
| AOO | M2022-006 | INEO INFRACOM | DIVERS TRAVAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS LOT 06 | Sans mini et Maxi 880 000.00€ HT | 30/05/2022 |
| AOO | 220062 | OCEAN | Prestations de nettoyage des espaces publics Lot 3 Nettoyement des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire implantées sur le territoire géographique de Nîmes | 4 766 284.84 € HT | 08/06/2022 |
| AOO | 220080 | GPT FAURIE / CISE TP / LAUTIER MOUSSAC | Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux hydrauliques y compris pose de fourreaux, chambres de tirage, divers regards équipés sur réseaux | Mini : 24 M€ HT - Max : 80 M€ HT | 05/07/2022 |
| AOO | 220081 | GPT SOGEA / SCAM TP | Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux hydrauliques y compris pose de fourreaux, chambres de tirage, divers regards équipés sur réseaux | Mini : 24 M€ HT - Max : 80 M€ HT | 05/07/2022 |
| AOO | 220082 | GPT RAZEL BEC / SADE | Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux hydrauliques y compris pose de fourreaux, chambres de tirage, divers regards équipés sur réseaux | Mini : 24 M€ HT - Max : 80 M€ HT | 05/07/2022 |

| TYPE DE MARCHÉ | N° DE MARCHÉ | TITULAIRE | OBJET DU MARCHÉ | MONTANT | DATE DE NOTIFICATION |
|----------------|--------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------|
| AOO | 220051 | SOCIETE NICOLLIN HOLDING ENVIRONNEMENT SAS | Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables du secteur sud - (SAINT-GILLES – GARONS – GENERAC – BOUILLARGUES) | 8 095 501 TTC - Forfait 400 000 € HT - Bdc | 02/08/2022 |
| MAPA | 220040 | TRACTEBEL S.A. | Déclaration au titre de la rubrique 3.2.6.0 des Aménagements Hydrauliques des cadereaux d'Uzès, de Valladas et de Valdegour. Lot 1 Nîmes – Cadereau d'Uzès | 90 785.00 € HT | 01/08/2022 |
| MAPA | 220041 | TRACTEBEL S.A. | Déclaration au titre de la rubrique 3.2.6.0 des Aménagements Hydrauliques des cadereaux d'Uzès, de Valladas et de Valdegour. Lot 2 Nîmes – Cadereau du Valladas | 75 960.00 € HT | 01/08/2022 |
| MAPA | 220042 | TRACTEBEL S.A. | Déclaration au titre de la rubrique 3.2.6.0 des Aménagements Hydrauliques des cadereaux d'Uzès, de Valladas et de Valdegour. Lot 3 Nîmes – Cadereau de Valdegour | 75 960.00€ HT | 01/08/2022 |
| MAPA | 210114 | GPT SAUR + PROG+ + JP IND | Système d'assainissement de la Vaunage - Création de 2 postes de refoulement des eaux usées de Langlade et St Dionisy | 430 750.00 € HT | 04/08/2022 |
| AOO | M2022-007 | BECHTLE COMSOFT | Fourniture de licences, de droits d'usage et de services autour des technologies Microsoft | Mini : 0 € Maxi : 1 000 000 € HT | 16/08/2022 |
| AOO | 220094 | TOTAL MARKETING FRANCE | Fourniture de carburants et services par le biais de cartes accréditives pour les véhicules et engins à moteur de Nîmes Métropole | Maxi : 1 080 000 € HT | 27/09/2022 |
| AOO | 220062 | NOVA | Achat et livraison de broyeurs de branches et de déchet végétaux | Maxi : 1 000 000 € HT | 29/09/2022 |
| SS PUB NI CONC | 220100 | CONDUENT | Maintien en condition opérationnelle du système billettique commun | MAX 1 000 000 € HT | 20/09/2022 |
| MAPA | 220095 | CASTELNAU DEMOLITION + ISOLEA | Aménagement du Cadereau d'Uzès - Démolition des bâtis de la parcelle DK0072 | 189 115.25 € HT | 20/09/2022 |
| MAPA | 210111 | ARTELIA / CRESTIAN | MOE système d'assainissement de la commune de Garons - création de la 2ème tranche de la station de traitement des eaux usées | 122 785.00 € HT | 14/11/2022 |

| | | | | | |
|------|---------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------|
| MAPA | 220110 | SAS URBANIS | MISSION D'ANIMATION GENERALE ET DE SUIVI DE LA PROLONGATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX » JUSQU'AU 30 MARS 2023 » est « prêt ». | 54 170,00€ HT MAX : 115 000,00€ HT | 26/10/2022 |
| AOO | 2200093 | OCEAN | Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables de leins-gardonnenque et du secteur garrigues est | DPGF : 10 787 269.50 € TTC Max : 400 000 € HT | 10/11/2022 |
| AOO | 220105 | CEREG | Schéma directeur d'assainissement des eaux usées - Lot 1 - SDAEU de la commune de Cabrières | 107 306.00 € HT | 02/12/2022 |
| AOO | 220106 | ALTEREO | chéma directeur d'assainissement des eaux usées - Lot 2 - SDAEU de la commune de Redessan | 105 113.00 € HT | 05/12/2022 |
| AOO | 220053 | Multi-Attributaire : GEOFIT, RICHER et SE2T | Accord Cadre à Bons de Commande pour la réalisation de travaux topographiques, parcelaires, d'arpentage et de bornage Lor 1 : Travaux topographiques | 2 000 000.00 € HT | 06/12/2022 |
| AOO | 220054 | Multi-Attributaire : GEOFIT, RICHER et DGEMA | Accord Cadre à Bons de Commande pour la réalisation de travaux topographiques, parcelaires, d'arpentage et de bornage Lor 2 : Travaux parcelaires, d'arpentage et de bornage | 2 000 000.00 € HT | 06/12/2022 |
| MAPA | 220064 | CEREG/ARTELIA/RAMPON | Système d'assainissement de la Vaunage - Création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale et certains ouvrages annexes - Lot1 Maîtrise d'œuvre | 304 800.00 € HT | 01/12/2022 |
| MAPA | 220065 | CEREG INGENIERIE | Système d'assainissement de la Vaunage - Création d'une station de traitement des eaux usées intercommunale et certains ouvrages annexes - Lot2 Procédures règlementaires | 86 775.00 € HT | 01/12/2022 |
| MAPA | 220118 | AXIMUM | Réalisation de peinture routière sur le réseau de transport public et équipements | mini : 200 000.00 € HT / maxi 2 000 000.00€ HT | 28/11/2022 |
| AOO | 220120 | OCEAN/SNN | EXPLOITATION DES DECHETERRIES DE NIMES (SAINT CESAIRE, ANCIENNE MOTTE, LAUZIERES) | 8 000 000.00 € HT | 06/12/2022 |

| | | | | | |
|-----|--------|----------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| AOO | 220134 | LAUTIER/CITEOS/COFEX | Mise en conformité et sécurité des déchetteries - lot 1 | Sans mini / 1 200 000 € max | 27/12/2022 |
| AOO | 220135 | SEETECH | Mise en conformité et sécurité des déchetteries - lot 2 | Periode initial 220 000.00€ HT Reconstruction Sans mini / 60 000 € max | 28/12/2022 |

CONSTRUCTION

Sous l'autorité du DGA Mobilité et Développement durable, le service construction intervient de manière transversale auprès des différents porteurs de projet de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Le service construction est composé d'un ingénieur chef de service, de 2 ingénieurs chargés d'opérations et d'une assistante opérationnelle.

Les principales actions 2022 :

Aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée

Transfert de l'aérodrome

- Diagnostic de l'ensemble du patrimoine bâti existant, afin de connaître précisément la composition, l'état de vétusté et normatif des 17 bâtiments que gère actuellement la collectivité. En complément, les plans de ces derniers ont été mis à jour sur la base de relevés métriques et surfaciques.
- La partie Ouest de la plateforme aéroportuaire est historiquement alimentée en fluides et énergies depuis les installations de l'armée. Dès lors, des études de faisabilité ont été menées en 2022 afin de :
- Déconnecter la boucle haute tension (HTA), alimentant électriquement les bâtiments et installations civiles et de les réalimenter via une nouvelle boucle HTA secourue, indépendante, qui alimentera in fine la totalité de la plateforme aéroportuaire de Nîmes Métropole. Le coût de cette opération est estimé à 5 595 000 € H.T.
- Créer un réseau indépendant de défense incendie tout en modernisant et mettant aux normes l'ensemble de l'architecture réseau de la plateforme aéroportuaire. Celui-ci sera essentiellement alimenté en eau brute BRL et fera l'objet de compléments par « bâches incendies ». Le coût de cette opération est estimé à 3 980 000 € H.T. Les études de conception et le démarrage des travaux sont planifiés en 2023.

Réhabilitation B46

Le bâtiment B46 se situe sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes-Garons, côté ouest. Il s'agit d'un ancien bâtiment de bureaux R+1 de 1100 m² des années 70, de type modulaire, qui était dans un état de vétusté avancé et désaffecté depuis plusieurs années.

L'isolation thermique des façades et de la toiture terrasse sera entièrement refaite, le bardage extérieur remplacé, l'éclairage sera de type LED et le système de chauffage au fuel abandonné au profit d'un rafraîchissement de type DRV (à débit de réfrigérant variable).

Au niveau de l'aménagement intérieur, les 4 plateaux seront décroissonnés pour créer 2 plateaux de bureaux au RdC et 2 plateaux en open-space à l'étage. Ce bâtiment affichera un gain énergétique d'environ 21% par rapport à sa configuration initiale.

Maitre d'œuvre = SARL PASCUAL Architecte / BET VIAL / BET DEXO / Cabinet EGIS Coût de l'opération = 1 742 700 € H.T.

Notification des marchés de travaux = mars 2022.

Réception prévisionnelle des travaux : novembre 2023.

Colisée 3

Habillage extérieur de l'hémicycle et pose d'une signalétique :

La façade de l'hémicycle a été vêtue d'un bardage en métal déployé et d'une signalétique institutionnelle.

Réception des travaux : décembre 2022 - Coût de l'opération : 120 000 € H.T.

Mobilité

Assistance au renouvellement de la DSP :

Dans le cadre du renouvellement du marché de DSP, le service construction a apporté son expertise dans la rédaction des clauses « bâtementaires » du cahier des charges.

Des prestations de relevés topographiques et de diagnostics techniques et énergétiques du dépôt de bus tango ont également été réalisés.

Déchèteries communautaires – Mise en œuvre du PPI

Mise en conformité et sécurité de 13 déchèteries communautaires :

Les déchèteries communautaires de Nîmes Métropole ont fait l'objet d'une inspection de la DREAL en 2018, assujettie à des non-conformités relevées et observations.

Les études de conceptions ont été achevées et les marchés de travaux lancés en septembre, suivis d'une phase de négociation en décembre 2022.

Maitre d'œuvre : Cabinet MERLIN

Coût de l'opération : 1 347 000 € H.T. dont part travaux 1 173 500 € H.T. Démarrage prévisionnel des travaux : janvier 2023

Réception prévisionnelle des travaux : novembre 2023

Construction d'une nouvelle déchèterie communautaire sur la commune de Saint-Gilles

Par arrêté préfectoral N°2021-062 du 01 septembre 2021, la préfecture du Gard a mis en demeure la collectivité de mettre en service une nouvelle déchèterie avant le 01 septembre 2024.

En 2022, les études de conception se sont poursuivies, avec le dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique (DDAE) au titre des installations classées en août 2022 et l'obtention du permis de construire en décembre 2022.

Maitre d'œuvre : Cabinet MERLIN

Coût total de l'opération : 3 580 000 € H.T. – dont part travaux : 2 114 000 € H.T. Démarrage prévisionnel des travaux : octobre 2023

Réception prévisionnelle des travaux : septembre 2024

Rénovation et extension de la déchèterie communautaire de l' « Ancienne Motte » à Nîmes

La déchèterie de l'Ancienne Motte enregistre la plus forte fréquentation du territoire avec une fréquentation moyenne de 107 000 usagers par an. La déchèterie de l'ancienne Motte est aujourd'hui sous dimensionnée au regard des volumes et des types d'apports volontaires de la population, et ne peut accueillir de nouvelles filières réglementaires par manque de place.

Les études de faisabilité ont été réalisées en 2022, confirmant ainsi la possibilité d'extension du site actuel.

Les différents scénarios étudiés permettent de doubler la superficie de cette déchèterie, d'améliorer la gestion et le fonctionnement des flux tout en garantissant une intégration paysagère de qualité. Les études de faisabilité seront consolidées en 2023 en vue de lancer les études de programmation sur la base d'une opération de réhabilitation et d'extension de la déchèterie actuelle.

CULTURE ET TRADITIONS

Le projet culturel de Nîmes Métropole se structure autour des axes suivants :

- La lecture publique
- L'harmonisation et l'organisation des enseignements musicaux et chorégraphiques
- La décentralisation du spectacle vivant
- Le soutien et l'organisation de festivals fédérateurs
- La valorisation du patrimoine et des traditions régionales.

Ainsi, la communauté d'agglomération assure et assume la diffusion d'un grand nombre de spectacles vivants tout au long de l'année, permettant l'attractivité et l'irrigation culturelle de l'ensemble des 39 communes de son territoire.

NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival

Un festival volontaire et accessible

La Communauté d'agglomération a pris un engagement en faveur de la culture en choisissant de se doter de cette compétence. Cette volonté politique forte est tout à fait essentielle car c'est par elle qu'est né le festival de jazz de Nîmes Métropole.

Festival itinérant créé en 2006 par l'Agglomération, le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF) se balade chaque année, à l'automne, pendant un mois sur le territoire en invitant des artistes de jazz inspirés, parmi les plus grands.

Un moment de fête, de rassemblement et de musique qui incarne si bien les valeurs de liberté, de partage et de générosité qui sont aussi celles de Nîmes Métropole. C'est ainsi que naît le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF) qui se veut être un festival fédérateur pour cette communauté d'agglomération qui accueille aujourd'hui 39 communes.

Ouvert à tous les curieux, amateurs ou néophytes, cet événement est devenu au fil des ans une référence du genre par la qualité et la variété de sa programmation, mais aussi par son originalité et son accessibilité.

Ce festival a pour objectif de proposer aux communes membres des spectacles de qualité et de les aider dans leur programmation culturelle, notamment dans le domaine du spectacle vivant.

Le travail de la Commission Culture de l'Agglomération s'articule autour du soutien et de la promotion des démarches artistiques et culturelles tout en tenant compte des spécificités du territoire, des besoins, des envies et des aspirations de la population locale. La démarche engagée s'inscrit en complémentarité de ce qui existe autour, tout en restant adapté à notre territoire. Il est essentiel de créer un lien fort entre les actions culturelles et les actions éducatives, de promouvoir les relations entre les différents acteurs culturels locaux (tissu associatif, porteurs d'initiatives privées...) et les autres partenaires.

C'est dans cet esprit que la programmation du festival est pensée. C'est pourquoi, aux grands noms du jazz sont associés des artistes locaux et la jeune génération du jazz en première partie.

La voix et les femmes mises à l'honneur

Pour sa 16^e édition, le Nîmes Métropole Jazz Festival faisait la part belle aux musiciennes, avec un sentiment de parité, et mettait l'accent sur la voix.

L'affiche de l'édition 2022 a été particulièrement appréciée et fut réalisée par l'artiste Clara LANGELEZ. Une évocation musicale dans la finesse et la féminité, englobée dans des couleurs pastel, a pu mettre en couleur l'ensemble des documents de promotion du festival.

La programmation pouvait également revenir à ses fondamentaux d'itinérance en sillonnant les communes de l'agglomération, investissant les salles des fêtes et établissements culturels de l'agglomération pour des concerts avec entractes gourmands animés par les Costières de Nîmes, La Barbaude et Toro Truck.

Depuis l'ouverture le 22 septembre par Natalia M.King aux Jardins de la Fontaine à Nîmes, les artistes inspirés ont élevé l'intensité musicale sur tout le territoire. On retiendra le groove et l'humour de Richard Bona à Milhaud, la sensibilité de Youn Sun Nah à St Génies de Malgoirès, la générosité de Monty Alexander à Garons, et les premières sur le territoire de la dynamique Lakecia Benjamin (St Dionisy), de Théo Croker (St Gilles), la spiritualité de Daymé Arocéna (Bernis) et de Dimitri Naïditch (Sernhac).

Le concert « Orange Blossom / François Delarozzières » en partenariat avec Paloma a permis de mixer plus encore les publics d'un festival.

Le concert Jeune Public d'AmaLéa en tournée dans les villages et en concert à Paloma a fait chanter et danser 3600 enfants de l'agglomération

Le off organisé par Jazz70 a connu également un succès important en allant à la rencontre du public, dans un théâtre Christian Liger comble et au terme d'un concert de très haute volée, le groupe toulousain « DUNES » a remporté les prix du jury et du public du tremplin Jazz70 / Nîmes Métropole / Occitanie.

Environ 200 musiciens, des salles pleines pour des concerts sold-out, la plupart du temps au dernier moment, un public attentif, qui accueille et ponctue les concerts de standing ovations, heureux de retrouver les artistes et le chemin des salles de concerts.

Une fréquentation à la hausse

Cette édition marque une nette relance de fréquentation des salles, le public s'est déplacé plus nombreux que les deux dernières années traversées par la pandémie, environ 35% de fréquentation supplémentaire en salle, avec une envie de retrouver les têtes d'affiches de « Tous les Jazz ».

Avec une reprise à la normale des concerts et des jauges à nouveau pleines, l'édition 2022 annonce un taux de remplissage de **94.30%** pour les concerts payants.

Les concerts gratuits aux Jardins de la Fontaine, ont fait le plein avec un taux de remplissage de 100% à l'intérieur de l'enceinte du festival (jauge 200 places). De nombreux spectateurs étaient présents à l'extérieur de l'enceinte du festival, pour assister au concert.

Une augmentation des ventes des PASS 6 concerts, est constatée cette année, avec 38 PASS vendus contre 23 PASS en 2021. Soit une augmentation de 15 PASS.

Plusieurs concerts ont affiché complet, comme : Érik Truffaz, Dimitri Naiditch, Monty Alexander, Samara Joy et Manu Katché.

Paloma – Scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC)

2022 – Paloma a 10 ans

« Par où commencer ?! Le projet ? Le geste architectural ? La première pierre ? Pas simple.

D'une feuille blanche, en accoucher ce « vaisseau » musical qui a tant fait fantasmer, cette folie architecturale qui a tant fait parler, ce cocon d'acier qui a tant fait vibrer, et qui avait alors tout à faire, en premier lieu ses preuves.

Pendant plus d'un an, Nîmois·es et Gardois·es auront suivi cette folle construction, la construction d'une aventure à une myriade de mains, qui aura vraiment débuté au premier micro allumé, au premier son de batterie, au premier riff de guitare, au premier sourire, au premier poil qui se dresse.

10 ans après, on peut être fier·es du chemin parcouru, et on se demande bien ce que l'on aurait fait sans vous. L'histoire sincère d'une fierté partagée, entre celles et ceux qui ont, de près ou de loin, ponctuellement ou quotidiennement, aidé à concrétiser ce projet et faire devenir de Paloma ce haut lieu de convivialité, de partage, de transmission, de découverte, de musique de l'agglomération Nîmoise et sa région.

Des milliers d'artistes et de groupes auront ainsi fait battre le cœur de notre belle Paloma, et par la même celui de ses publics, encore plus nombreux.

10 bougies à souffler, et des souvenirs à la pelle, des moments gravés dans nos mémoires comme autant de caps franchis ... 10 piges à rêver, à construire un projet de tous les possibles... »

10 ans de Paloma c'est :

- 560 444 Personnes qui ont fréquenté Paloma depuis sa création
- 43 174 Élèves ont bénéficié d'actions culturelles
- 1997 Bénévoles depuis le début du projet
- 901 Productions et concerts depuis l'ouverture
- 2501 Groupes et formations programmés depuis l'ouverture
- 941 Groupes et artistes ont bénéficié individuellement de rendez-vous conseil
- 799 Groupes et artistes ont répété dans les studios de répétition
- 374 Groupes et artistes ont bénéficié d'un accompagnement scénique
- 59 Groupes et artistes ont utilisé le studio d'enregistrement

Un projet artistique et des concerts

Après dix années d'exercice, le pari de convaincre un grand nombre de tourneurs et d'agents artistiques est réussi. La confiance est accordée. La qualité de l'accueil technique, la convivialité des espaces (loges, terrasses, logements, salle de restauration) et de ses services (catering, laverie, jeux de divertissements, espaces de repos) et enfin, le succès de la fréquentation des spectacles (dont les taux de remplissage n'ont rien à envier aux grandes métropoles nationales), ont fait de Paloma l'une des étapes inévitables des tournées européennes. Aujourd'hui, l'équipement figure parmi les grandes références des salles françaises.

Ainsi, de nombreux artistes de grande renommée internationale, habitués des grands festivals, font escale à Paloma, parfois pour la seule date de province. Citons par exemple le groupe Phoenix, Kraftwerk, CatPower, Sleaford Mods, Beach House ou encore Steve Vai.

Ces choix artistiques ont largement contribué au rayonnement territorial de Paloma en dehors de sa région et attiré un public des grandes métropoles environnantes. Les conditions sanitaires internationales ont cependant compliqué l'organisation de tournées mondiales et la présence d'artistes non issus du territoire national s'en retrouve malgré tout moins importante que sur les années pré-crise sanitaire.

Des artistes nationaux reconnus et fédérateurs afin de permettre à un public le plus large possible de découvrir Paloma et son projet à l'occasion de spectacles d'artistes tels que Louane, Izia, Ben Mazué, Kyo, Skip The Use, Tryo ou même Ibrahim Maalouf. Ces « têtes d'affiches » sont programmées comme des points de repère pour les publics, ce sont des références artistiques qui doivent permettre de faire connaître le lieu au plus grand nombre. Ils contribuent bien évidemment aussi à l'équilibre financier du projet.

En 2022, Paloma a accueilli et organisé **160 représentations artistiques**, le plus souvent musicales, sur place et hors les murs.

Ces concerts ont permis de programmer et d'accueillir **237 groupes ou artistes** différents (et presque **800 musicien·ne·s**).

L'enjeu artistique a été de proposer une programmation "plurielle" ouverte sur toutes les esthétiques musicales actuelles en tentant de se singulariser par rapport aux Scènes de Musiques Actuelles du territoire. Les courants musicaux les plus représentés restent les grandes familles des rock / pop (28%), hip hop (22%), chanson / folk (15%), musiques électroniques (12%), avec de belles ouvertures aux musiques du monde et traditionnelles, au métal et au punk, au jazz et au blues, à la soul et au funk.

Les **120 concerts** organisés à Paloma et hors les murs (hors séances scolaires et concerts dans le cadre d'actions culturelles ou de la promotion hors les murs des artistes accompagnés) ont rassemblé **56 579 spectateurs**. Si la rentrée était mitigée et fragile, la reprise a été réelle. Cette fréquentation s'affiche comme l'une des meilleures depuis l'ouverture en 2012.

Pratiques musicales

Ce pan de l'activité de Paloma s'adresse à tous les musiciens, du débutant au confirmé, de l'amateur au professionnel, du local à l'international. L'objectif est de mettre à disposition un lieu et des outils de travail, et d'accompagner les groupes en demande sur les différentes facettes de leur projet musical. Chaque groupe peut être accompagné à la carte, selon ses besoins et objectifs établis conjointement entre Paloma et le groupe.

En 2022, l'activité de Paloma sur les pratiques musicales se décline de la façon suivante :

- Les studios de répétitions de Paloma ont pu rester ouverts sur les mêmes plages horaires qu'avant Covid : 7 jours/ 7, jusqu'à minuit du lundi au vendredi, soit 56 heures par semaine.
- Paloma a accueilli 60 groupes sur 173 journées d'interventions : soit un total de 2423 heures d'accompagnement artistiques.

Ces interventions comprennent :

- 77 temps (journée ou demi-journée) de filage et répétition accompagnés : ce sont des temps d'aide accompagnés par nos intervenants artistiques. Ils l'ont été pour la création / la composition et la répétition avec 26 groupes
- 96 temps (journée ou demi-journée) de filage et répétition : ce sont des temps d'aide en autonomie. Ils l'ont été pour la création / la composition et la répétition avec 26 autres groupes
- 47 temps (journée ou demi-journée) de travail scénique (scénographie, gestion du son, balances...) avec 17 groupes accompagnés par les intervenants artistiques de Paloma.

Paloma a produit des ateliers tout au long de l'année, animés par des intervenants variés. Depuis 2016, l'accent est mis sur des ateliers thématiques successifs, pour mieux approfondir la pratique musicale et la connaissance du secteur de l'industrie musicale. En 2022, les musiciens du territoire ont pu participer à 11 ateliers en entrée libre sur inscription.

52 groupes locaux, régionaux, nationaux ont été accueillis en création, répétition scénique, filage accompagné au non, pour des durées allant de 2 jours à plusieurs semaines, ce qui représente 192 jours d'accueil.

Parmi les 52 groupes accueillis :

- 10 étaient de notoriété nationale ou internationale sur une durée de 51 jours.
- 42 étaient des artistes régionaux sur une durée de 141 jours et demi-journées. Les scènes de Paloma et le grand studio blanc de 80m² sont mis à disposition de nombreux groupes pour le travail de la scène.
- 60 rendez-vous conseils gratuits d'environ une à deux heures avec 57 associations et groupes locaux ont été organisés, dont 42 groupes venant pour la 1^e fois en rendez-vous.

Action culturelle

Paloma tend à tisser du lien entre les musiques actuelles et la population grâce au développement d'actions culturelles variées et adaptées.

L'objectif principal est l'accès à la culture, aux musiques actuelles plus précisément, en ouvrant le lieu et en accompagnant. Pour cela nous essayons de mener des projets et des actions d'initiation et de sensibilisation aux musiques actuelles, afin d'accompagner la pratique artistique et culturelle mais avant tout celle de spectateur·rice.

Les projets d'action culturelle se mènent avec des structures scolaires, de soins et santé, d'insertion, du social, et auprès de publics aux caractéristiques variées, en situation de handicaps, personnes âgées, malades, sous-mains de justice, professionnel·le·s, élèves, étudiant·e·s, résident·e·s en quartier prioritaire, des familles, des personnes seules, des bébés, des enfants, des adolescent·e·s, des adultes...

Les projets de Paloma se développent en direction des habitants, des publics et des structures réparties sur toute la ville de Nîmes, tous les quartiers.

Un travail est également mené sur un territoire bien plus large : l'action s'étend sur toute l'agglomération, sur le département du Gard et parfois au-delà, en milieu urbain, périurbain et rural.

Après une forte baisse de la fréquentation en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire, l'année 2022 témoigne d'une forte reprise de l'activité avec une fréquentation en hausse par rapport à 2019.

En 2022, la fréquentation sur les actions culturelles mises en place s'élève à **16 597 personnes**, contre 14 090 en 2019.

85 établissements scolaires touchés :

- 37 établissements sont sur Nîmes,
- 22 établissements sont sur d'autres communes de l'agglomération nîmoise,
- 23 établissements sur d'autres communes du Gard,
- 5 établissements en région,
- 14 établissements se situent en zones REP ou REP+.

Par le biais de l'action culturelle, Paloma est intervenue :

- dans 17 communes différentes de l'agglomération
- dans 18 autres communes du Gard
- et dans 4 communes hors département

Chiffres clés

En 2022, l'ensemble des activités proposées par Paloma a touché près de **74 000 personnes** de tous âges :

- **56 579** spectateurs des concerts,
- **400** musiciens usagers des studios de répétition et bénéficiaires des actions d'accompagnement et de conseil,
- **16 597** personnes ont fréquenté les actions culturelles

Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo

La communauté d'agglomération propose à ses habitants une programmation culturelle de qualité par le biais de spectacles valorisant plusieurs disciplines artistiques : théâtre, danse, musique.

Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce programme, Nîmes Métropole propose aux communes de son territoire une programmation de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité et d'adaptation aux sites de représentation.

« Les Vendredis de l'Agglo »

Les spectacles tout public sont programmés de la façon suivante : 1 spectacle tous les vendredis soir à 20h45 dans l'agglo tout au long de l'année (les mois de juillet et août, les week-ends de fériá, de Noël et jour de l'an sont « off »).

« Les Pestacles de l'agglo »

Les spectacles jeune public, sous forme de « festival », sont programmés de la façon suivante : 1 spectacle les samedis et dimanches après-midi ainsi que le premier et dernier week-end de chaque petite vacance scolaire (excepté celles de Noël).

En partenariat avec une association caritative ou humanitaire, chaque soirée et après-midi proposent un espace buvette et petite restauration.

Cette saison, c'est la *Banque Alimentaire du Gard* qui était notre partenaire.

La soirée d'ouverture avait lieu, comme chaque année, à Paloma le vendredi 16 septembre à 20h30 et elle a rencontré un immense succès se jouant à guichet fermé.

Sur cette saison 2022/23 ce sont 30 Vendredis de l'Agglo et 13 Pestacles de l'Agglo qui ont réuni pas moins de 8800 spectateurs.

Le week-end événement en partenariat avec une commune (Milhaud cette année) et le pôle Traditions de Nîmes Métropole a rassemblé plus de 900 personnes.

Les Vendredis de l'Agglo 2022/2023

Soirée d'ouverture à Paloma :

Vendredi 16 Septembre – « *Intra-Muros* » à Nîmes

646 spectateurs COMPLET

Vendredi 24 Septembre – « *Barbara : Mes Hommes !* » à Montignargues

Annulé cause météo

Vendredi 30 Septembre – « *Toute l'Histoire de la Comédie ou presque* » à Caissargues

310 spectateurs COMPLET

Vendredi 07 Octobre – « *Amphitryon* » à Saint Gilles

290 spectateurs COMPLET

Vendredi 14 Octobre – « *Un Sac de Billes* » à Cabrières

190 spectateurs

Vendredi 21 Octobre – « La Véritable Histoire de Dracula » à Rodilhan

335 spectateurs COMPLET

Vendredi 28 Octobre – « *Murder Party* » à Bouillargues

220 spectateurs COMPLET

Vendredi 04 Novembre – « *Le Faussaire* » à Saint Mamert

130 spectateurs COMPLET

Vendredi 18 Novembre – « *Concert de Gospel* » à Marguerittes

500 spectateurs COMPLET

Vendredi 25 Novembre – « *Ils s'aiment* » à Sainte Anastasie

210 spectateurs

Vendredi 02 Décembre – « *Mimosa* » à Saint-Dionisy

Annulé cause maladie

Week-end Évènement à Milhaud

- Vendredi 9 Décembre – « Les Sales Gosses de la Magie »
- Samedi 10 Décembre – « Mary Poppins à la rescousse du Père Noel »

705 spectateurs

Vendredi 16 Décembre – « Boire, fumer et conduire vite » à Poulx

220 spectateurs COMPLET

Vendredi 06 Janvier – « *Soirée Contes* » à Clarensac

80 spectateurs

Vendredi 13 Janvier – « *Mais t'as quel âge ?!* » à Manduel

230 spectateurs COMPLET

Vendredi 20 Janvier – « *Le Prénom* » à Saint-Geniès-de-Malgoirès

230 spectateurs

Vendredi 27 Janvier – « *Il faut dire* » à Dions

14 spectateurs

Vendredi 03 Février – « *Le Cabaret de Sherlock Holmes* » à Redessan

260 spectateurs COMPLET

Vendredi 10 Février – « *60 minutes pour sauver mon couple* » à Domessargues

245 spectateurs COMPLET

Vendredi 17 Février – « *Les Fines Bouches* » à Caveirac

190 spectateurs COMPLET

Vendredi 24 Février – « *Le Vélo* » à Saint Bauzély

182 spectateurs

Vendredi 03 Mars – « *L'Odyssee, fait Maison* » à Maressargues

95 spectateurs COMPLET

Vendredi 10 Mars – « *Tartuffe, quand les femmes prennent le pouvoir* » à Bernis

211 spectateurs COMPLET

Vendredi 17 Mars – « *Eiffel, en Fer et contre Tous* » à Saint Gilles

180 spectateurs

Vendredi 24 Mars – « *Le Mari de ma Femme* » à Marguerittes

400 spectateurs COMPLET

Vendredi 31 Mars – « *Mickael est Moi* » à Langlade

320 spectateurs COMPLET

Vendredi 07 Avril – « *Le bois dont je suis fait* » à Rodilhan

175 spectateurs

Vendredi 14 Avril – « *Notre-Dame de Paris, l'autre Comédie Musicale* » à Saint Chaptès

140 spectateurs

Vendredi 21 Avril – « *Album de Famille* » à Saint Gervasy

240 spectateurs COMPLET

Vendredi 28 Avril – « *Têtes de Gondole* » à Garons

160 spectateurs

Clôture

Vendredi 05 Mai – « *Mariaj en Chonsons* » à La Calmette

390 spectateurs COMPLET

[Les Pestacles de l'Agglo 2022/2023](#)

Vacances de Toussaint

Samedi 22 Octobre – « *La Pirate qui avait peur de l'Eau* » à Moulezan

85 spectateurs COMPLET

Dimanche 23 Octobre – « *La Sorcière du Coulis Coulant* » à Montagnac

110 spectateurs COMPLET

Samedi 05 Novembre – « *L'Alchimie du Bonheur* » à Gajan

130 spectateurs COMPLET

Dimanche 06 Novembre – « *Blanche Neige Décongelée* » à Lédénon

130 spectateurs COMPLET

Vacances d'hiver

Samedi 18 Février – « *Aladin et la Lampe Merveilleuse* » à Sernhac

180 spectateurs COMPLET

Dimanche 19 Février – « Qui a Peur du Grand Gentil Loup ? » à Sauzet

145 spectateurs COMPLET

Samedi 04 Mars – « *Blanche Neige Décongelée* » à Fons outre Gardon

155 spectateurs COMPLET

Dimanche 05 Mars – « La Pirate qui avait peur de l'Eau » à Générac

164 spectateurs

Vacances de Pâques

Samedi 22 Avril – « La Sorcière du Coulis Coulant » à La Rouvière

95 spectateurs COMPLET

Dimanche 23 Avril – « *Qui a Peur du Grand Gentil Loup ?* » à Saint-Côme-et-Maruéjols

110 spectateurs COMPLET

Samedi 06 Mai – « Aladin et la Lampe Merveilleuse » à Saint-Dionisy

160 spectateurs

Dimanche 07 Mai – « *L'Alchimie du Bonheur* » à Bezouce

83 spectateurs

Record battu cette saison avec près de 9000 spectateurs et des soirées quasiment toutes complètes.

Les traditions régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire

Le Festival Traditions & Afición de Nîmes Métropole

Secteurs : Leins Gardonnenque - Nîmes - Costières - Gardonnenque - Garrigues

Festival Traditions & Afición : décomposé en 8 qualifications et une finale pour le concours d'abrivado / 4 tientas et une finale du bolsín taurin / 3 roussataïo / 4 courses camarguaises et une finale. 3 journées taurines dédiées aux scolaires.

Des finales agrémentées depuis 3 ans de belles préfaces avec l'intervention de prestataires complémentaires qui donnent une nouvelle couleur aux finales et les dynamisent en fonction des spécialisations des métiers (roussataïo musicale pour la capelade / calèche à 2 chevaux de race camargue.en introduction du défilé de présentation du concours d'abrivado.)

30 dates en 2022

Journées taurines : 3 journées dédiées aux scolaires (une journée supplémentaire) : 308 enfants des écoles du territoire

11 ateliers découvertes des traditions taurines dans les écoles : 275 enfants

Les finales :

- Saint-Chaptes : finale course camarguaise - hors fête votive - 250 personnes vainqueur Sacha Randria école de Sommières
- Saint-Gilles : bolsín taurin - 300 personnes - vainqueur Nino Julian CFT
- Nîmes : finale du concours d'abrivado - Vainqueur Manade Devaux - 25000 personnes sur le boulevard Victor Hugo

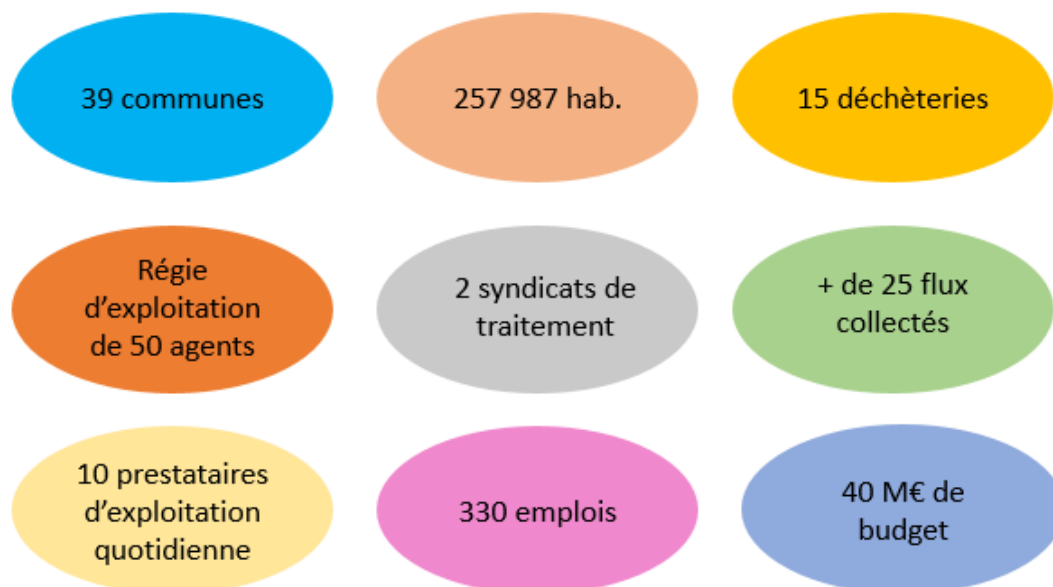
Il n'y a pas de reports systématiques des manifestations dans le roulement sur le territoire. La coordination entre Nîmes métropole est effectuée avec précision avec les communes car chaque année, un juste milieu est à trouver concernant les choix des manifestations.

Chaque saison est étudiée en fonction de l'actualité et de l'évolution des manifestations pendant les saisons précédentes.

Le Petit guide taurin produit par Nîmes métropole est remis aux scolaires et également aux communes. Il est réédité chaque année et sera prochainement agrémenté de nouveaux sujets.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS & ENCOMBRANTS

Introduction et contexte



Rapport annuel présenté conformément à :

- Loi n°95-101 du 3 février 1995
- Décret n°2015-1826 du 30 décembre 2015

Ce rapport annuel se décompose en 2 parties :

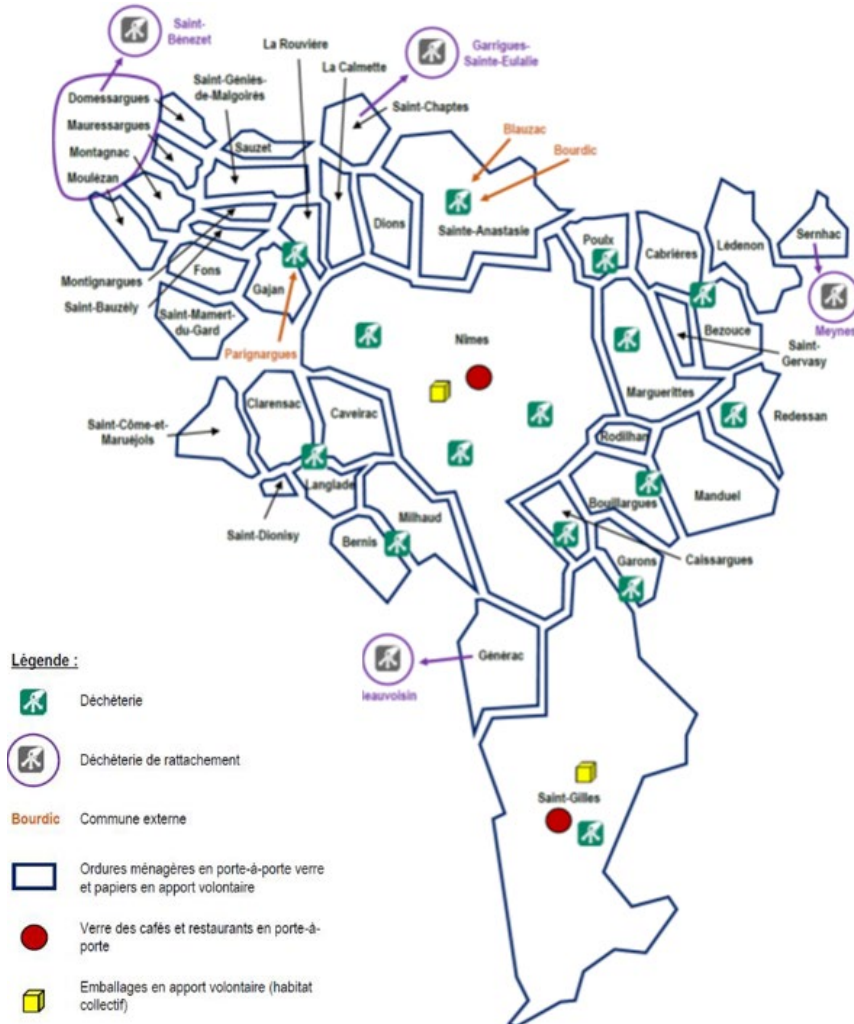
- Les indicateurs techniques
- Les indicateurs économiques et financiers

Nîmes Métropole exerce la compétence « déchets » depuis le 1^{er} janvier 2011.

2022 est une année particulière en raison de la guerre en Ukraine.

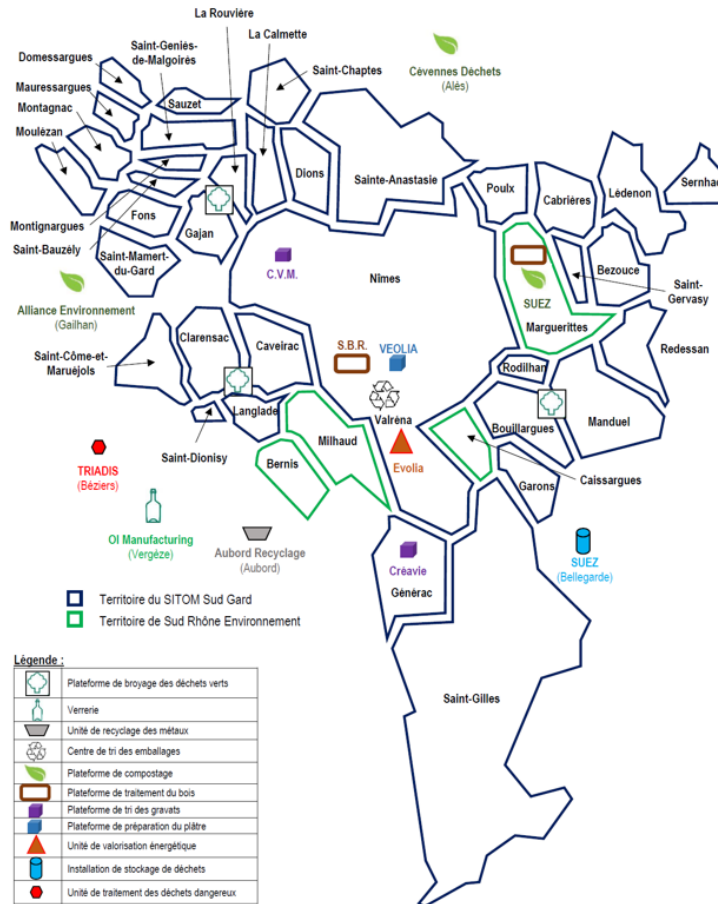
Identité de Nîmes Métropole

Focus sur la collecte



- 15 déchèteries
 - 4 conventions d'accès
 - Conventions d'accueil
- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte-à-porte
- Collecte des emballages et papiers en porte-à-porte majoritaire
 - Papiers en apport volontaire exclusivement sur 16 communes
 - Papiers en apport volontaire en complément sur les autres communes (PAV ou déchèteries)
 - Emballages en apport volontaire sur zones d'habitat collectif (Nîmes, Saint-Gilles)
- Collecte du verre en apport volontaire
 - Collecte en porte-à-porte des cafetiers et restaurateurs sur Nîmes

Focus sur le traitement



- 2 syndicats de traitement
 - Sud Rhône Environnement (SRE) – 4 communes
 - SITOM Sud Gard (SSG) – 35 communes
- Différence de traitement des OMR
 - Valorisation énergétique au SSG
 - Stockage pour SRE
- Installations de « proximité » - 1^{er} exutoire
 - 85 % des déchets orientés vers des exutoires sur le territoire de Nîmes Métropole
 - 99 % sur le département du Gard
 - 1 % sur départements limitrophes

Prévention et sensibilisation

2022 : 5^e année du Programme Local de Prévention des Déchets

→ Axe 1 : réduction des biodéchets et déchets verts

-
- Mise en œuvre et planification « Territoires 100 % Compostage »
- Mise à disposition de broyeurs à végétaux à 4 communes
- 518 composteurs individuels
- 54 lombricomposteurs
- 8 projets de compostage partagé



→ Axe 2 : réparation – réemploi

- 23.24 t vers le réemploi
- 7 partenaires – 1 emploi en insertion à 100 %
- Appartement témoin à la fac Vauban (SERD 2022) et troc de vêtement à Nîmes Métropole

→ Axe 3 : lutte contre le gaspillage alimentaire

- Sensibilisation dans les écoles

→ Axe 6 : Education – sensibilisation

Structuration d'une stratégie d'intervention en milieu scolaire

(224 établissements sollicités dont 69 maternelles, 31 primaires, 77 élémentaires, 24 collèges et 23 lycées)

- 34 demandes d'intervention pour 2021-2022

Sensibilisation des publics

- + de 1000 « boîtages »
- Environ 16 000 refus de tri signalés

2 400 foyers ou entreprises sensibilisés aux règles de collecte

- 107 foyers en habitat collectif
- 2 252 particuliers
- 70 entreprises



Organisation de la collecte

- Pré-collecte des OMR et des Recyclables
- Collecte en bacs majoritaires + sacs dans les hyper-centres + 4 communes (SRE) pour le tri

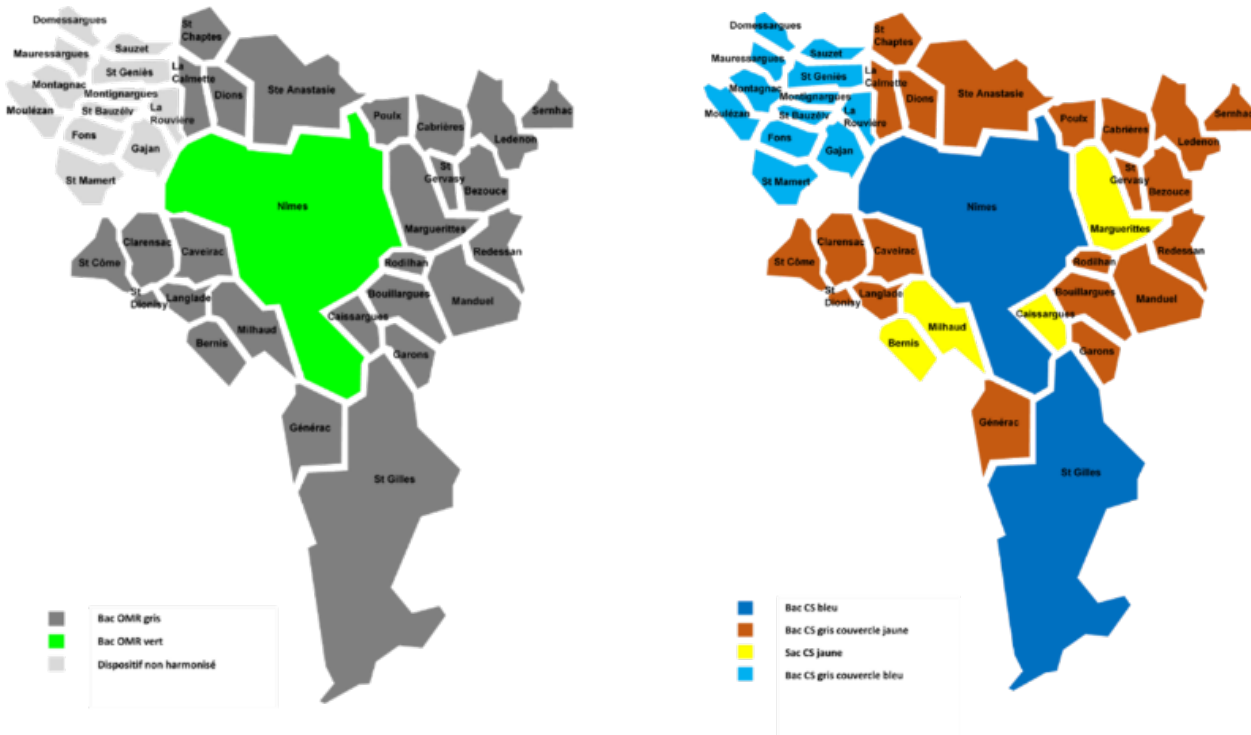


Schéma dominant sur le territoire de l'agglomération :

- OMR en C2 et Recyclables en C1
- Niveau de service plus important dans les grandes villes (Nîmes, Saint-Gilles)
- Collecte en AV pour le Verre / Papiers / Emballages (habitat collectif)

Fréquence de collecte des encombrants (sur RDV)

- Nîmes : tous les jours du lundi au samedi
- Saint-Gilles : tous les jeudis
- Autres communes (hors Bouillargues et Sernhac) : collecte mensuelle

Caractéristiques de la collecte en déchèterie

- **15 déchèteries** accessibles sur le territoire
- **4 conventions d'accès** pour les usagers de Générac, Sernhac, Saint-Chaptes et 4 communes de LG (Domessargues, Mauressargues, Montagnac, Moulézan) respectivement sur les déchèteries de Beauvoisin, Meynes, Garrigues-Sainte-Eulalie et Saint-Bénézet
- **14 déchèteries** acceptent les professionnels (toutes sauf Garons)

Faits marquants 2022

- Renouveau du marché de collecte des communes du Sud (Bouillargues, Générac, Garons et Saint-Gilles)
- Deux études réalisées :
 - Schéma directeur des déchèteries
 - Collecte de proximité
- Installation de 8 aires de compostage partagé
- Accompagnement des communes dans la gestion des déchets verts

Bilan de la collecte 2022

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

- 75 681 t soit 293 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 248kg/hab/an
- Moyenne régionale à 268 kg/hab/an



Collecte séparée des emballages et papiers

- 12 476 t soit 48,4 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 49,96 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 53,03 kg/hab/an
-



Collecte séparée du verre

- 6 362 t soit 25 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 31,9 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 31,2 kg/hab/an



Collecte en déchèterie

- 64 360 t soit 249 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 225 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 255 kg/hab/an

Attention !
Taux de refus = 28 %
Soit 3 700 t impropres
au recyclage !



| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  SAC GRIS OU SAC NOIR Ordures ménagères Déchets ménagers résidués, et déchets sanitaires À jeter dans un sac bien fermé |  SACS/SACS BLEUS OU JAUNES Emballages ménagers Seuls les emballages vides vont dans les bacs de tri À déposer en vrac dans le bac bouteilles en verre, boîtes en métal |  EN COLONNE Verre Bouteilles, pots, bocaux À jeter sans bouchon ni couvercle bouteilles en verre, boîtes en métal |  EN DÉCHÈTERIE Déchets verts, encombrants, électroniques, polluants, gravats, cartons bruns... |  Homo Recyclus COCHEZ VOS JOURS DE COLLECTE LUN, MAR, MER, JEU, VEN, SAM, DIM Déchets ménagers LUN, MAR, MER, JEU, VEN, SAM, DIM Déchets ménagers LUN, MAR, MER, JEU, VEN, SAM, DIM |
| POUR ALLER PLUS LOIN... COMPOSTEZ VOS DÉCHETS DE CUISINE et de jardin ! Composteurs proposés par Nîmes Métropole | ATTENTION ! Pas de dépôt autour des colonnes ! Se transporter obligatoirement à l'intérieur ! INTERDITS :  | ATTENTION ! Pas de dépôt autour des colonnes ! INTERDITS :  | POUR ALLER PLUS LOIN... À remettre en pharmacie, sans emballage |  |

Collecte des encombrants (Ville de Nîmes)

- Plus de 25 000 enlèvements réalisés (83 par jour)
- 12 389 RDV préalables (+1 %)
- Près de 1 773 t collectées
- Les incivilités restent majoritaires

Nettoyage de Printemps et d'Automne sur la Ville de Nîmes

- 2 et 3 avril 2022 (reporté suite confinement avril)
- 15 et 16 octobre 2022
- Près de 180 t collectées
 - Déchets verts, Encombrants, DEEE

2 & 3 AVRIL
de 9h à 18h

UN WEEK-END POUR FAIRE LE VIDE !

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST SUR 3 SITES

10 MINI DÉCHÈTERIES À NÎMES, POUR LES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS*
* Voir la liste complète au dos.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Plus d'infos et liste des points d'apports sur nimes-metropole.fr ou scannez-moi.

15 & 16 OCTOBRE
de 9h à 18h

UN WEEK-END POUR FAIRE LE VIDE !

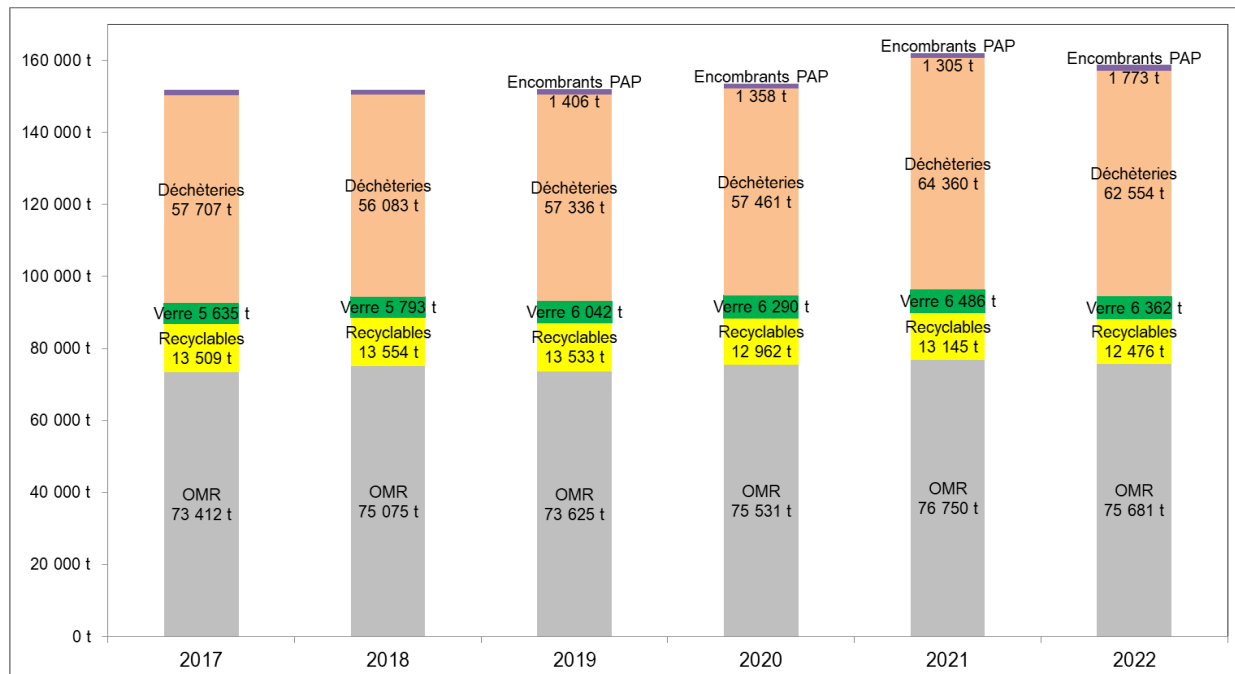
10 MINI DÉCHÈTERIES À NÎMES, POUR LES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS*
*Sauf gravats et métaux

NETTOYAGE D'AUTOMNE

Plus d'infos et liste des points d'apports sur nimes-metropole.fr ou scannez-moi.

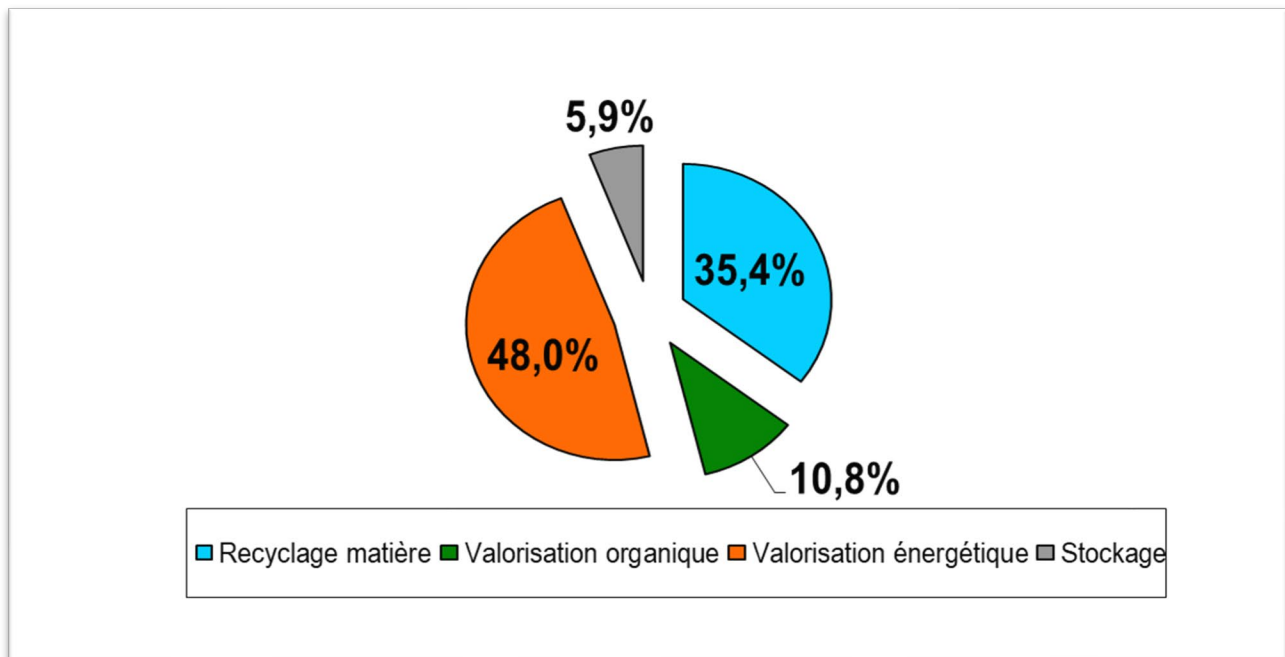
Les principales évolutions en 2022

Au global => 158 846 tonnes soit une baisse de 2% par rapport à 2021



Le traitement des déchets

- RAPPEL : compétence déléguée aux 2 syndicats de traitement (SITOM et SRE)
- Synthèse des modes de traitement et taux de valorisation
- Recyclage matière à 35,4% et organique à 10,8%



Relations usager et aspect social de la gestion des déchets

Moyens d'informations et de concertation

- N° Unique « Déchets » de Nîmes Métropole : 04.66.02.54.54
- Pôle « Accueil Usagers » : 4 personnes
- Pôle « Contrôle et exécution » : 11 personnes
- Pôle « Prévention » : 4 personnes
- Pôle « Déchèteries » : 3 personnes



- Présentation du RPQS en CCSPL (14 septembre 2023 pour l'exercice 2022)

Suivi des demandes et réclamations des usagers

- 22 196 appels honorés ainsi que 530 accueils physique (+ 115%)
- 61 % concernent des services (bacs, sacs, encombrants, accès en déchèterie)
- 24 % des demandes d'informations
- 15 % des réclamations (absence de collecte)

330 emplois en lien avec Nîmes Métropole

- Ne tient pas compte des emplois liés au traitement
- Majoritairement dans le secteur ouvrier

- Emplois non délocalisables

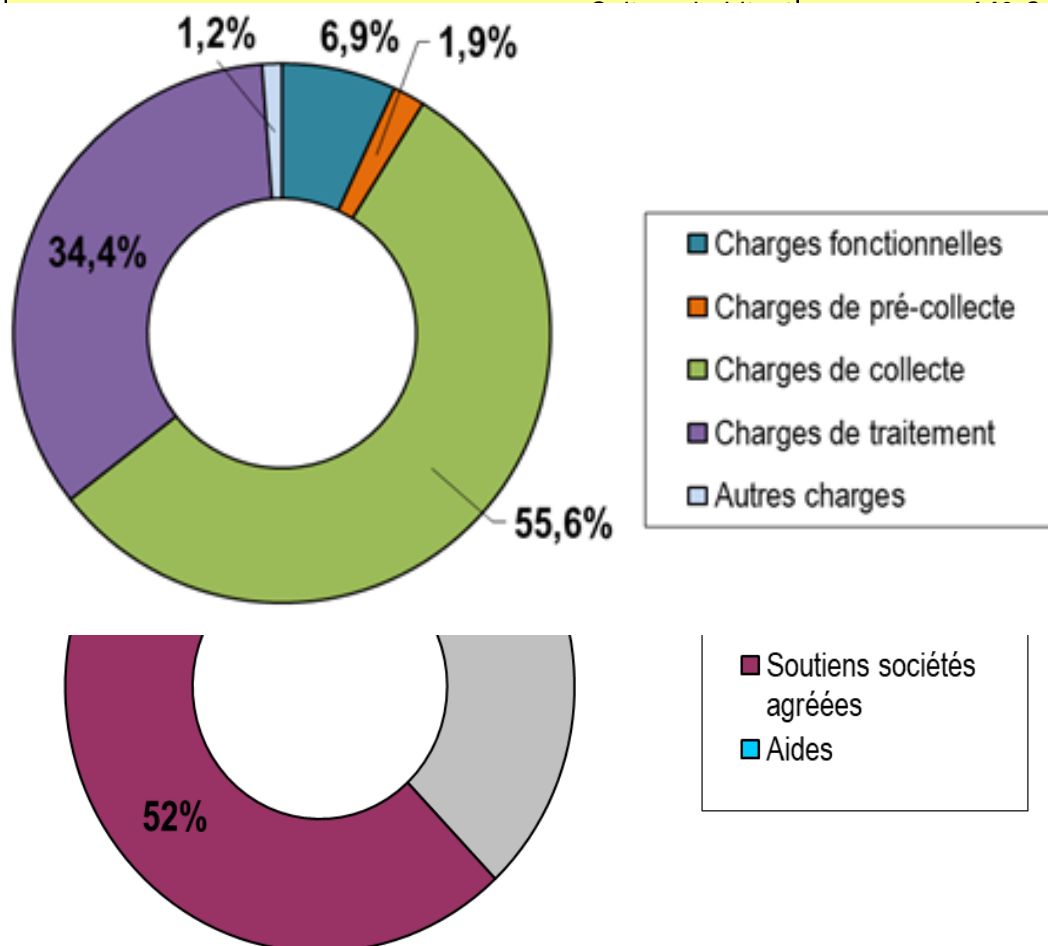
Coûts et financement du service

Budget global de plus de 45 M€

- Dépenses de fonctionnement : 42 M€
- Recettes de fonctionnement : 10 % du total

Besoin de financement = 140 €/hab

| | |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement 2022 | 42 473 229 € |
| Recettes de fonctionnement 2022 (hors recettes fiscales) | 6 365 690 € |
| Solde de fonctionnement 2022 (hors recettes fiscales) | - 36 107 539 € |
| Dépenses d'investissement 2022 | 1 363 190 € |
| Recettes d'investissement 2022 | 1 225 978 € |
| Solde d'investissement 2022 | - 137 212 € |
| Somme à financer auprès des usagers | - 36 244 751 € |



Recettes fiscales (TEOM)

Le montant de la TEOM perçu en 2022 s'élève à 38 107 244€ soit une évolution de 4,23% par rapport à 2021 (36 558 471€) correspondant à la réévaluation des bases fiscales.

| 2022 | € global | € par habitant |
|---------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <i>Coût résiduel du service public</i> | 36 244 751 | 140,5 |
| <i>Niveau de financement TEOM</i> | 38 107 244,00 € | 147,7 |
| <i>Ecart entre coût et financement en €</i> | 1 862 493 | 7,2 |
| <i>Ecart entre coût et financement en %</i> | 5,1% | |

Conclusion 2022 et perspectives 2023

Année 2022

- Guerre en Ukraine : contexte inflationniste
- Hausse du prix de revente des matières premières
- Baisse de la consommation des ménages et des quantités collectés (- 2%)

L'année 2023 est déjà marquée par :

- La mise en place de la stratégie d'optimisation et de modernisation du service présenté en conférence des maires en janvier 2023.
- Le renouvellement de nombreux marchés tant sur les déchèteries que sur la collecte notamment sur la Ville de Nîmes
- La fin de la régie de collecte
- Le déploiement du territoire 100% compostage

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec une mission de concourir à l'attractivité et au développement économique de l'agglomération, Nîmes Métropole met en œuvre des actions structurantes afin de doter le territoire d'équipements au service des entreprises, notamment en termes de zones d'activités, de développer l'économie, accroître l'offre de formation d'enseignement supérieur et la recherche et prospecter les entreprises dans les filières d'excellence.

Cette stratégie est mise en œuvre par Nîmes Métropole, sa direction du développement économique, ainsi que ses partenaires comme l'Etat, la Région et son agence Ad'Occ, la SPL/SAT, les pôles de compétitivité, la CCI et le BIC Innov'up, l'accélérateur d'entreprise Open Tourisme Lab ...

Implantations – Développement des entreprises

Le pôle implantation et développement des entreprises a les missions suivantes :

- Suivi des projets d'implantation stratégiques
- Participation aux missions d'études économiques concernant les aménagements des projets structurants (Magna Porta, Mitra Sud, Marché Gare ...).
- Commercialisation des terrains disponibles sur les Actiparcs de Nîmes Métropole (Bouillargues et Mitra).
- Montage et suivi des dossiers d'aides à l'investissement immobilier pour les entreprises.
- Accompagnement des demandes des entreprises à la recherche de locaux (bureaux, activités, entrepôts, commercialisation de la pépinière de Nîmes Valdegour), en lien avec les commercialisateurs privés.
- Commercialisation de la fibre de Nîmes Métropole « GECKO ».
- Recherche et mise sur le marché de nouveaux fonciers ou locaux inoccupés ou sous utilisés.
- Interlocuteur des communes pour les dossiers de Fonds de concours et des dossiers présentés en CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial).

Le pôle implantation et développement a 3 principaux objectifs :

1. **Le suivi des projets de développement des entreprises** (soutenir les entreprises du territoire, attirer de nouvelles entreprises, et améliorer la situation de l'emploi) :
 - 286 projets d'entreprise ont été suivis au cours de l'année 2022.
 - 12 implantations ont été réalisées
 - 10 projets sont au stade de la conclusion.
2. **Accompagnement financier des entreprises dans leurs projets** (Améliorer l'attractivité du territoire, favoriser l'implantation d'entreprises et d'emplois, soutenir des entreprises qui s'associent avec la stratégie de développement durable et d'aménagement du territoire) :
 - En 2022, 8 entreprises et environ 800 000€ ont été versés aux entreprises dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier.
 - 3 aides aux loyers ont été accordées (2 à des entreprises extérieures au territoire) représentant 18 000€.
3. **Densifier et réhabiliter les espaces existant pour pallier le manque de disponibilités foncières** (recenser les potentialités, contact et échanges avec les propriétaires, re commercialisation et installation d'entreprises).
 - Environ 15 hectares identifiés depuis le début de la démarche
 - Plusieurs espaces en cours de commercialisation sur les communes de Marguerittes, Milhaud, Nîmes...

Bilan :

Les démarches d'implantation d'entreprises depuis 2020, ont permis une création d'environ 1000 emplois (projection à 3 ans) auquel il faut ajouter également le maintien de 1000 emplois sur le territoire.

Enseignement supérieur recherche et innovation

Avec plus de 15 000 étudiants, Nîmes Métropole constitue le 3ème pôle d'enseignement supérieur de la Région Occitanie, après Toulouse et Montpellier.

Ce nombre d'étudiants est en progression forte et constante depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne d'une dynamique de développement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, au premier rang desquels l'Université de Nîmes.

Cependant, une part significative des jeunes sont encore contraints de quitter le territoire pour poursuivre ailleurs leurs études post-bac, faute d'une offre locale suffisante, ou en raison de l'attractivité de la vie étudiante dans des villes comme Montpellier ou Aix-Marseille.

En conséquence, l'objectif principal de la mission "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (ESRI) est de soutenir le développement de nouveaux cursus d'enseignement supérieur, en privilégiant plus particulièrement la mise en place de formations et la réalisation de thèses répondant aux besoins des entreprises du territoire et du marché de l'emploi local.

Ce soutien s'adresse également à des formations spécifiques (des "pépites"), peu développées ailleurs en France, qui renforcent l'attractivité du territoire, aussi bien pour des étudiants que pour des entreprises.

Un autre objectif essentiel est de soutenir les efforts de recherche et d'innovation, dans une perspective du développement économique du territoire.

Principaux projets et axes d'intervention et les réalisations en 2022 :

- Amélioration et développement de capacités immobilières d'enseignement et de recherche : appui aux universités dans le cadre de son aménagement des campus Hoche (Unîmes), rénovation et extension de la Faculté de médecine.
- L'année 2022 a été également l'occasion de replanifier, du fait des retards pour travaux, les contributions de Nîmes Métropole aux opérations retenues dans la cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-27 (réhabilitation du campus Hoche 2).

Soutien aux programmes de recherche, notamment via le financement de travaux de thèse, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants, et développement des liens recherche publique / entreprises : cofinancement de sept thèses (quatre à l'Université de Nîmes, deux à l'IUT de Nîmes, une à la Faculté de Médecine, une à l'OpenTourisme Lab) sur des sujets tels que : Evaluation sur l'utilisation de retardants (sécurité civile), Transfert des contaminants dans une nappe, Infections chroniques de la maladie de Lyme, Étude du confort et de l'efficacité énergétique d'un ERP en milieu méditerranéen, Optimisation de motorisations électriques innovantes, l'acceptabilité sociale de l'innovation touristique ...

Actions en faveur de l'orientation des étudiants, de la mobilité internationale, de la vie étudiante et de la sensibilisation à l'innovation et au monde de l'entreprise : actualisation de l'offre globale de formation présentée sur le site internet du Pôle Métropolitain Nîmes Alès, soutien au salon d'orientation Lycée Avenir, soutien aux campus des métiers et des qualifications "Habitat, Energies renouvelables et Eco-construction", « Industries créatives » et "Design", et au dispositif PEPITE LR (Université de Perpignan).

Principaux partenaires

- Les établissements d'enseignement supérieur, principalement les Universités de Nîmes et de Montpellier (dont dépendent l'IUT et la Faculté de Médecine de Nîmes) et le CHU de Nîmes pour sa composante formation.
- Les acteurs du rapprochement entre enseignement supérieur et entreprises, dont notamment PEPITE LR, pôle régional de l'entrepreneuriat étudiant, et les Campus des Métiers et des Qualifications
- Les acteurs de l'innovation (BIC Innov'Up, French Tech Méditerranée, pôles de compétitivité, ...)

Aéroport + Filière aéro/SC

Au 1er janvier 2022, le nouveau contrat de DSP, d'une durée de 7 ans, a débuté avec la société EDEIS. Cette nouvelle DSP amène de nouvelles perspectives en termes de développement, que ce soit en matière de développement aéro-industriel ou en termes de développement du trafic passager.

Bilan 2022 : trafic

| Passagers | Cumul 2022 | Cumul 2021 | Var % |
|----------------------------------------------|----------------|---------------|-------------|
| Charleroi | 70 134 | 31 841 | 120% |
| Fez | 41 844 | 17 477 | 139% |
| Marrakech | 28 608 | 10 982 | 160% |
| Dublin | 16 975 | - | - |
| Edimbourg | 16 089 | - | - |
| Londres | 8 416 | 6 097 | 38% |
| Charters | 2 164 | 2 656 | -19% |
| Aviation d'affaires | 1 549 | 1 589 | -3% |
| Aviation de loisirs | 137 | 217 | -37% |
| Vols sanitaires | 51 | 46 | 11% |
| Armées/Mises en Place/Autres | 69 | 534 | -87% |
| Ecole de pilotage | 1 | 13 | -92% |
| Travail aérien | 2 | 2 | 0% |
| Sécurité Civile+ SDIS30+Vols d'Etat | 6 | 4 | 50% |
| Total | 186 045 | 71 458 | 160% |

On note sur l'ensemble de l'année 2022, une reprise générale de l'activité de tourisme. Le nombre de passagers sur les vols réguliers a quasiment retrouvé son niveau d'avant la crise du COVID (182 066 en 2022/ 227 679 en 2019).

Malgré la crise sanitaire et les conséquences liées au Brexit, le taux de remplissage de 85.75 % de la ligne Nîmes-Londres permet d'envisager 3 fréquences par semaines pour 2023. Le taux de remplissage des lignes Nîmes- Marrakech et Nîmes-Fez permettent également de programmer un taux de fréquence supérieur pour 2023 (3 pour Marrakech et 4 pour Fez).

Les 2 nouvelles lignes Nîmes-Edimbourg et Nîmes-Dublin ont progressé au fil des semaines pour assurer une reconduite de ces lignes pour la saison estivale de 2023.

Quant au trafic aviation d'affaire il se maintient à un niveau proche de celui de 2021.

Le développement du trafic passager est l'objectif principal de cette nouvelle DSP. En sus de ces 2

nouvelles lignes ouvertes cette année, de nouvelles destinations pour l'Europe du Sud sont en tractation.

Gestion des AOT

En 2022, 18 entreprises occupent la zone aéroportuaire, pour la plupart en lien avec cette activité d'aéronautique pour un montant de redevance annuelle totale de 779 400 €.

L'année 2023 prévoit l'arrivée de 2 écoles de formation pilote « Mermoz » et « Icare », et le projet d'implantation d'un centre d'entraînement et tactique pour les pilotes de bombardiers d'eau. La fabrication d'avions bombardier d'eau à Nîmes est une filière active, avec plusieurs projets émergents intéressés par le site nîmois.

De plus la réhabilitation du B46 permettra en fin d'année 2023 d'accueillir des entreprises liées à la gestion des crises et des catastrophes en particulier sur les volets aéronautique, aéroterrestre, espace et drones.

Un plateau du bâtiment sera dans un premier temps réservé aux lauréats de l'AMI pour le développement de produits/services pour la gestion des crises et des catastrophes en particulier sur les volets aéronautique, aéroterrestre, espace et drones afin de créer un accélérateur d'entreprises sur ces thématiques avec le soutien du pôle Aerospace Valley.

Projets Européens

Le pôle aéroport pilote l'implication de Nîmes Métropole dans le projet NEMAUSUS qui se terminera en avril 2023 et qui vise à dessiner les contours d'un Centre Européen d'Expertise sur les feux de forêt, avec Nîmes comme barycentre et la Sécurité civile en chef de file. Le projet SEMEDFIRE a quant à lui démarré fin novembre 2022 pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif de faciliter les partages de connaissances sur les incendies entre Chypre et les autres Etats-membres de l'UE, en particulier la France.

Identité de l'aéroport/ Nouvelle tarification

Afin de confirmer son ambition, en termes de rayonnement au niveau international, (développement de nouvelles destinations et du nombre de passagers transportés), l'aéroport de Nîmes change de nom, en lui rattachant deux marques internationalement connues : la Méditerranée et la Provence : Aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée.

Aussi une nouvelle grille tarifaire a été votée lors du Conseil communautaire de février 2023 afin d'être plus en adéquation avec les prix pratiqués sur les différents autres aéroports.

Transfert de propriété de l'aéroport

Le transfert de l'aéroport est prévu pour être voté lors d'un Conseil Communautaire fin 2023. Avec ce transfert, la zone aéroportuaire voit sa surface augmenter. Le foncier disponible permettra un développement certain avec la construction de hangars et l'installation d'entreprises en lien avec l'aéronautique.

Zones d'activités économiques

En application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté d'agglomération Nîmes Métropole est compétente en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques identifiées d'intérêt communautaire.

Ainsi, avec le transfert de 18 zones d'activités, le territoire est passé de 4 zones d'activités historiques à 21 ZAE en 2018. L'âge moyen de ces zones est supérieur à 30 ans.

Ce transfert prend corps à travers 2 grandes missions : l'aménagement et la gestion des ZAE communautaires.

L'année 2022 aura permis de poursuivre l'ambition de la transformation en profondeur des modes de gestion et de réaménagement des espaces publics supports de l'activité économique du territoire et de poser les jalons pour adapter les zones aux enjeux du territoire.

L'aménagement des ZAE

Ce volet se répartit en 2 typologies de projets :

- Les projets partagés avec la Direction Aménagement qui assure le pilotage opérationnel :
- L'extension et la densification des ZAE existantes : prospection sur le foncier potentiellement disponible sur les ZAE ou à proximité pour l'extension de ZAE existantes.

La Direction du Développement économique accompagne en moyenne 12 à 15 projets d'implantation par an sur nos zones d'activités soit l'équivalent d'une cession foncière d'environ 15 hectares. Urgence de prospecter au vu du reliquat des disponibilités foncières ;

- La requalification foncière/renouvellement avec une première zone en phase d'avant-projet : Marché Gare ;
- La création de nouvelles zones d'activités économiques dont MAGNA PORTA est le projet phare.

Les premiers espaces du parc d'activités économiques (24,7 ha dédiés aux entreprises) seront aménagés le long de l'avenue de la Gare, dès le dossier de réalisation de ZAC approuvé. La réalisation de la ZAC (études, travaux) a été confiée à la SPL AGATE par la voie d'une concession d'aménagement.

Les opérations de réaménagement pilotées directement par le service ZAE :

Les projets de réaménagement des espaces publics à des fins de modernisation et d'adaptation aux usages et aux nouveaux enjeux. A titre d'exemple, l'actiparc G. BESSE dont la requalification débutée en 2019, a été finalisé en 2022 et a permis de mettre les infrastructures au service de l'activité économique et du "bien travailler" dans la zone :

- Création de pistes cyclables en site propre,
- Création de cheminements accessibles aux personnes à mobilités réduites,
- Préservation et valorisation des sujets d'arbres et alignement remarquables,
- Création d'espace de vie des usagers/riverains avec mobilier urbain et pergolas végétalisées,
- Réhabilitation des réseaux secs et humides,
- Préparation de la SMART CITY et Implantation de la vidéo protection,
- Accentuation de la végétalisation et désimperméabilisation,
- Reconstruction du parc d'éclairage public à visée sombre et performante,
- Régularisation d'un parc de stationnement public,
- Fluidification des flux de circulation.

Les opérations d'aménagement fonctionnel de partie de zone, tels que création de giratoire, aménagements de fluidification du trafic, aménagements de mise en sécurité, création de pistes cycle et de mobilité douce, modification des circulations, des espaces de stationnements, la désimperméabilisation et la végétalisation d'espace,

Les études de diagnostics, et de faisabilité du réaménagement des espaces publics de la zone Ville Active ont été lancées.

La gestion des ZAE

Pour l'ensemble des 21 zones d'activités d'intérêt communautaire, Nîmes Métropole assure la gestion de l'espace public dans les champs de responsabilité et d'expertise suivants : propreté, espaces verts, voirie, signalisation routière, éclairage public.

L'ensemble des actions pilotées par le service s'effectue via des marchés publics de prestation, travaux, fournitures.

ZAE : actions marquantes 2022

Outre les dépenses de fonctionnement indispensable à l'entretien et à la gestion des zones d'activités à travers ses marchés de prestations de services et de fournitures, le service engage le réaménagement et la modernisation des zones d'activités économiques basé sur un plan pluriannuel.

Les crédits de fonctionnement ont couvert notamment :

- Les prestations d'entretien quotidien sur les zones : nettoyage des voiries, entretien des espaces verts, consommation de fluide (éclairage public, arrosage),
- Les astreintes voirie et éclairage,
- Les études et prestations de services

Les crédits d'investissement ont permis notamment :

- La réfection de voirie permettant d'assurer la pérennité des infrastructures,
- La création de piste cycle en site propre au cœur de la ZAE de KM DELTA,

- Le maintien et le développement du patrimoine arboré,
- La rénovation énergétique de l'éclairage public alliant performance & sobriété énergétique),
- Les signalisations routières et de jalonnement,
- L'aménagement des terrains à la vente (Grézan & Bouillargues).

Les opérations de réaménagement et de modernisation des espaces publics des zones d'activités qui incluent la voirie, les mobilités douces, l'éclairage public, la désimperméabilisation et la revégétalisation, le mobilier urbain, et les études MOE-AMO liées, ... et notamment les opérations de réaménagement des actiparcs G. Besse 1 (dernière tranche travaux avec l'allée Von Neumann et le giratoire devant le bâtiment de la Segard).

Animation économique

Nîmes Métropole est le premier interlocuteur territorial des entreprises endogènes et des porteurs de projets exogènes. Structure ensemblière légitime des acteurs économiques du territoire, l'agglomération se doit de fédérer toutes les forces vives du territoire afin de favoriser la concrétisation des projets d'implantation ou de développement des entreprises.

En d'autres termes, mobiliser le(s) bon(s) interlocuteur(s) économique(s) du territoire afin de trouver la réponse la plus performante pour le projet de l'entreprise.

Ce travail de fédération et d'animation territoriale est mené par le pôle « Animation économique ». Ce dernier répond à 4 grands objectifs.

OBJECTIFS

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'écoute et de relation entreprise

Participation à la construction de 2 outils d'aides à la connaissance et à la relation entreprises : E-Deal CRM et le site Internet (WordPress) Nîmes Métropole Entreprises.

- 240 entreprises ont pris contact avec nos services en 2022 dont 77 exogènes,
- 461 interactions (échanges) ont eu lieu au total,
- 48 opportunités ont été formulées sur 9 mois et sont toujours d'actualité,
- 142 opportunités ont été clôturées en 2022, dont 12 implantations réussies.

Site Internet Nîmes Métropole Entreprises

- Mise en service en janvier 2023.
- Recensement et rédaction de l'offre de services « entreprises » du Développement économique de Nîmes Métropole,
- Définition et mise en place de la charte graphiques Nîmes Métropole Entreprises,
- Construction de l'arborescence du site : 6 grandes rubriques et 15 / 20 pages intermédiaires,
- Production des contenus « Marketing territorial » : 6 atouts forts soit 21 pages rédigées.

Constitution et actualisation de « fichiers entreprises » afin de mener certaines opérations de mobilisation

- Nombre de fichiers constitués : 25 (dont 21 ZAE)
- Campagne e-mailing : 4 depuis constitution des premiers fichiers (juin 2022)
- Nombre d'actions mobilisant des entreprises du territoire : 4
- (Téléthon, concert d'ouverture festival de Jazz, collecte produits hygiène, déplacement d'une délégation d'entreprises du territoire à Fimela au Sénégal)

Contribuer à l'élaboration et à la gestion de l'offre de service territoriale dédiée aux entreprises

Relations partenariales des acteurs économiques du territoire afin de mieux connaître leurs champs d'actions et leurs publics / cibles.

- Nombre de réunions / rencontres ou échanges téléphoniques avec les acteurs économiques du territoire portant une offre de service : plus de 30 (2 réunions, 7 rencontres partenariales, et 20 échanges téléphoniques sur le sujet),
- Nombre de fiches produits rédigées et intégrées au site Internet : 72 dont 5 pour l'agglomération nîmoise.

Favoriser la structuration des réseaux (partenaires, entreprises, associations) pour dynamiser l'écosystème économique en menant des actions d'animation

Fédération des acteurs économiques autour du positionnement économique de Nîmes Métropole (structure ensemblière légitime car premier interlocuteur territorial des entreprises) et mobilisation autour du nouveau site Nîmes Métropole Entreprises.

- Nombre de partenaires participant à la création du site Internet : 15
- Organisation ou participation aux petits déjeuners partenariaux (dont associations ZAE) : 19
- Participation aux comités d'animation de l'association des entrepreneurs de Grézan : 4
- Participation à des événements partenariaux : 6

Dynamiser le tissu économique du territoire en participant à la valorisation de ses atouts et des actions et projets portés par Nîmes Métropole

Promouvoir les forces / atouts économiques du territoire et dynamiser le tissu économique en tant que premier interlocuteur territorial des entreprises.

Promotion / Communication (hors événementiels)

- Production des contenus des premiers outils de communication de la Direction du développement économique : flyers, cartes postales champs d'intervention ZAE, roll-up, fiches produits salon...,
- Journal de l'agglomération : participation à la rédaction des pages éco et zoom agglomération des différents numéros 2022,
- Rédactionnels divers : pour communiqués, dossiers de presse, notes président / élus / Cab...,
- Scénographie et / ou habillage de stands : rentrée éco de la CCI, pavillon Aerial Fire Fighting à Nîmes-Garons et le salon international sur la sécurité civile Interschutz en Allemagne.

Évènements

Évènements organisés par la Direction du Développement économique :

- RDV Eco : 6 en 2022 avec 535 participants sur 5 éditions. Edition janvier en distanciel : 788 vues,
- Petits déjeuners / Afterworks : 2 en 2022 avec 80 participants.

Évènements coorganisés par la Direction du Développement Economique avec d'autres partenaires :

- Évènements « emploi » (informations métiers, job dating ateliers) : 9 en 2022.

Participations aux événements économiques organisés sur le territoire :

- Participation à des événements partenariaux : 6 en 2022,
- Visites, inaugurations, anniversaires : 13 en 2022.

Fiertés collectives de l'année

- Réalisation de la scénographie et organisation du stand Aerial Fire Fighting 2022 à Nîmes – Garons
- Organisation du déplacement d'une délégation d'entreprises du territoire à Fimela au Sénégal (partenariat économique),

- Optimisation et renforcement des relations partenariales avec les acteurs économiques du territoire.

EAU & ASSAINISSEMENT

Les PAPI

État des lieux

Contexte & présentation :

Le 3 octobre 1988, plus de 420mm de pluie s'abattent sur Nîmes en dix heures. 14 millions de m³ d'eau traversent la ville, générant un débit de pointe de 480m³/s pour le cadereau d'Alès, 220m³/s pour le cadereau d'Uzès. Bilan : 9 morts, 2 victimes d'un accident d'hélicoptère, 4 milliards de francs de dégâts.



Débordement du cadereau d'Uzès en zone urbaine (quartier SERNAM – Richelieu, à Nîmes, 03 oct. 1988)

Depuis cette date, la Ville de Nîmes puis la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole à sa création en 2002, ont multiplié les actions de prévention des inondations. Car le territoire de Nîmes Métropole est fortement inondable, que ce soit par débordements ou phénomènes de ruissellements torrentiels.

Dans le cadre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), qui lui est dévolue depuis le 1er janvier 2018, l'Agglomération a la responsabilité d'aménager les cours d'eau et d'assurer la gestion des ouvrages (digues, barrages), pour prévenir les inondations sur son territoire.

Elle réalise donc des travaux d'envergure inclus dans des « programmes d'actions de prévention des inondations » (PAPI). Après les PAPI de l'Île-de-France, les PAPI Nîmois successifs sont les plus importants de l'Hexagone.

Notre territoire sait tenir ses engagements : les opérations incluses dans les PAPI 1 et 2 ont déjà représenté un investissement de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole de plus de 140 millions d'euros de travail (70 actions réalisées). Les travaux totaux réalisés depuis 1990 avoisinent les 250 millions d'euros.

Depuis 1988, le niveau de protection du territoire est en nette augmentation ; mais il doit continuer à être optimisé. Le PAPI 3 Vistre en cours depuis début 2022, déployé sur Nîmes et d'autres communes du bassin versant du Vistre et des Costières, totalise plus de 126 millions d'euros d'investissement dont 100 millions d'euros de travaux (88 actions à réaliser).

À noter que ces investissements très importants sont fortement soutenus par le co-financement des partenaires du PAPI : État (30 à 50%), Région Occitanie (10 à 20%), Département du Gard (10%), sans oublier l'Europe (20 à 30%).

Les travaux réalisés

Pour se prémunir des catastrophes, l'Agglo réalise donc des travaux d'envergure : plus de 76 000 habitants et 37 000 emplois sont notamment impactés par les inondations sur le bassin versant du Vistre, soit 23 communes sur les 39 de Nîmes Métropole.

Depuis 2015, les principaux chantiers du PAPI II Nîmes Cadereaux ont été :

- Mise en exploitation de la carrière des Antiquailles en 2017 afin de créer un bassin de rétention de 500 000m³ à l'horizon 2022-2023 et de 1,8Mm³ à l'horizon 2032 pour un coût d'opération de 4,4 M€ HT



Chantier du bassin-carrière des Antiquailles.

- Création de l'ouvrage de transfert des eaux du cadereau d'Alès vers le bassin-carrière des Antiquailles (capacité maximale 88 m³/s) au niveau du carrefour RN106-Route d'Anduze : Travaux réalisés en 2021-2022. Coût d'opération : 6,4 M€ HT
- Aménagements de la partie amont du cadereau d'Alès sur 5km avec réalisation de 5 ponts en 2018 (multiplication par 5 de la capacité d'écoulement du cadereau) pour un coût d'opération de 9,5 M€ HT, la réfection des ponts ayant été financée par le CD30
- Création d'un ouvrage hydraulique dans le remblai SNCF de la ligne ferroviaire Nîmes-Alès au niveau du quartier de Villeverte (capacité : 10m³/s) : travaux réalisés en 2022. Coût prévisionnel d'opération : 1,25 M€ HT donc 0,4 M€ HT financé par Nîmes Métropole



Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sur 1km (rue Bergson) entre 2016 et 2020 (multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau) pour un coût d'opération de 22 M€ HT

- Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sur 220m (rue Ferrier-Semard) avec multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau pour un coût d'opération de 10,6 M€ HT : Travaux débutés en septembre 2020 pour une durée de 2 ans
- Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sous le viaduc SNCF au niveau du square de Lorraire (multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau) : travaux réalisés de sept. 2021 à mars 2023 pour un coût d'opération de 5 M€ HT

Principaux aménagements des cadereaux dans le cadre du PAPI 3 :

- Recalibrage du cadereau d'Uzès et des Limites en Zone Urbaine Dense : création de deux tunnels d'1km chacun dans la zone Sernam-Faïta-Valmy et aménagement des entonnements de ces deux cadereaux (rue Van Dyck et square V. Guiu) pour un coût d'opération d'environ 54 M€ HT
-
-
- Aménagement hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine sur 2,5km entre le Bd Allende et le Vistre pour un coût d'opération d'environ 4 M€ HT



- Création ou agrandissement de barrages écrêteurs de crue sur les cadereaux d'Alès et Uzès pour un coût d'opération d'environ 23 M€ HT

PAPI 3

Contexte & présentation

Suite à la levée des réserves indiquées dans le courrier d'avis favorable transmis par la Direction générale de la prévention des risques le 22 décembre 2021, le PAPI 3 Vistre a été signé par l'ensemble des partenaires le 21 février 2022. Il concerne le territoire du Vistre incluant 23 communes de Nîmes Métropole.

Sur le périmètre du PAPI 3 Vistre, 1 personne sur 3 habite en zone inondable soit plus de 90 000 habitants. Nîmes concentre plus des 2/3 de cette population (+ de 60 000 habitants en zone inondable) et 13% sont situés dans les communes de Marguerittes, Aimargues, Milhaud et Bellegarde.

Les cadereaux d'Alès et d'Uzès impactent, chacun en ce qui le concerne, environ 1/3 des enjeux de la commune de Nîmes. Pour le seul cadereau d'Uzès, cela représente environ 34 000 habitants et 12 000 emplois. L'évaluation de l'impact économique des dommages provoqués par ces deux cadereaux est de l'ordre de 40 M€/an (CEREG, 2020).

Depuis plus de 12 ans (PAPI 1 et PAPI 2 Nîmes Cadereaux – PAPI 1 et PAPI 2 Vistre), un investissement moyen annuel d'environ 12 M€ (soit 155 M€) a été réalisé pour augmenter de manière significative la résilience de ce territoire avec trois axes stratégiques :

- Amélioration de la prévision/anticipation des phénomènes et organisation de la gestion de crise
- Réduction de la vulnérabilité des enjeux (habitat, activités économiques, Etablissements Recevant du Public)
- Augmentation du niveau de protection avec des travaux hydrauliques conséquents sur les cadereaux de Nîmes en particulier : augmentation des capacités des ouvrages en zone urbaine (5 km d'ouvrages de type tunnels) et création de 18 barrages à l'amont du centre urbain ainsi que 2 bassins-carrières.

Afin d'atteindre un niveau de résilience homogène sur le territoire de l'EPTB Vistre Vistrenque, et en particulier sur la commune de Nîmes, un niveau d'investissement moyen annuel de 11 à 12 M€ HT devra être maintenu sur une durée au moins équivalente, soit au moins deux PAPI (PAPI 3 puis PAPI 4).

À noter que ces investissements sont subventionnés depuis 12 ans par l'Etat (mobilisation du FPRNM entre 25% et 50%), la Région Occitanie (10 à 20%) et le Département du Gard (10%). L'Europe (FEDER) co-finance également quelques opérations. Le taux global de subvention de l'ensemble des actions est de l'ordre de 60% sur cette période.

Le programme d'actions ambitieux du PAPI 3

Le PAPI 3 Vistre s'inscrit dans la poursuite de la stratégie développée dans le cadre des PAPI précédents. Il englobe un territoire plus important mais une part significative des enjeux reste concentrée sur la commune de Nîmes.



Le tunnelier à venir sous la ville de Nîmes.

Pour Nîmes Métropole, le groupe d'actions prioritaires, en matière de travaux (axes 6&7), consiste à réaliser la deuxième partie de l'aménagement du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense (54 M€ HT).

Le programme inclut également les travaux prévus dans le PAPI 2 Nîmes Cadereaux et reportés dans le PAPI suivant faute de possibilité technique de réalisation des ouvrages ou de maîtrise foncière (31 M€ HT).

Il est également nécessaire, dans un souci d'équilibre territorial et de réduction des risques sur d'autres poches d'enjeux, d'inscrire des études ou travaux d'aménagements hydrauliques hors Nîmes que ce soit sur le territoire de Nîmes Métropole (Bernis, Caissargues, St Gilles) ou sur les autres Communautés de Communes, en particulier au niveau de Vergèze-Codognan (remise à niveau d'une digue de protection sur 3 km) ou au Cailar.

Ces actions structurelles, mobilisant l'ensemble du secteur des travaux publics, représentent 100 M€ HT soit 79% du coût du PAPI 3.

En complément des travaux structurels prévus, il est indispensable de poursuivre une politique de prévention des inondations ambitieuse avec un panel significatif d'actions sur les autres axes que sont :

- Axe 1 : Information préventive/éducation au risque – MOAs principaux : Communes & EPTB VV
- Axe 2 : Supervision et prévision des crues et des inondations – MOAs principaux : CANM & VdN
- Axe 3 : Alerte des populations et gestion de crise – MOAs principaux : Communes & EPTB VV
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme – MOAs principaux : Etat & EPTB VV & VdN
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité face au risque inondation – MOAs principaux : EPTB VV & Privés & Communes

Pour ce faire, les équipes techniques et administratives de l'EPTB et Nîmes Métropole sont renforcées avec le recrutement de 3 chefs de projet entre 2021 et 2023.

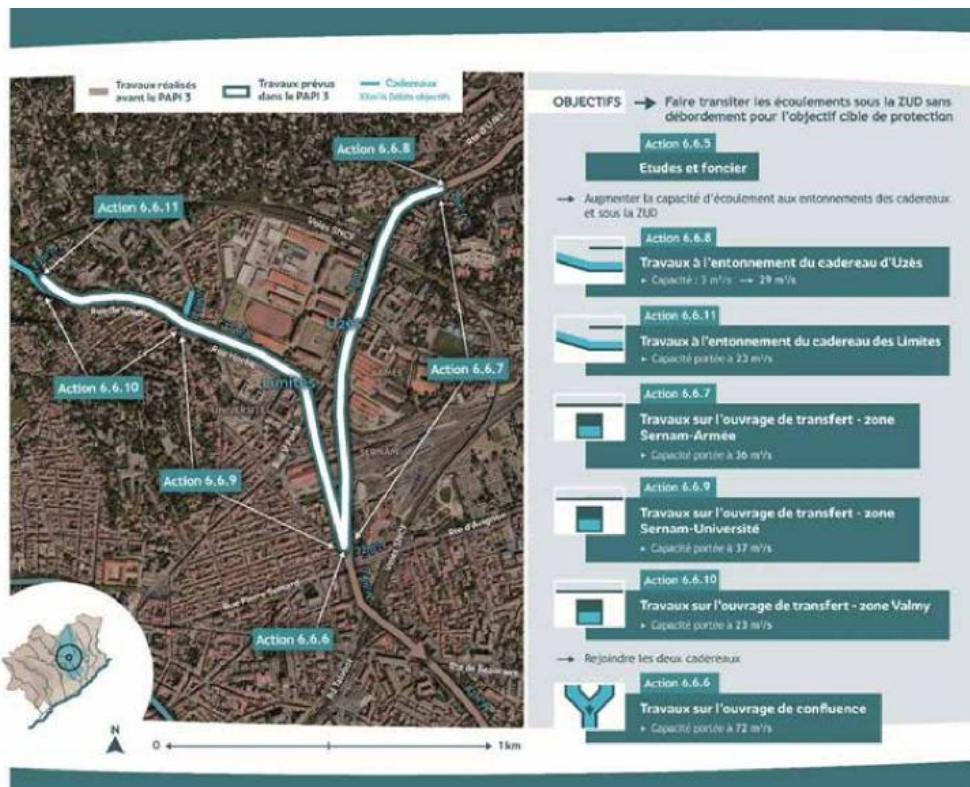
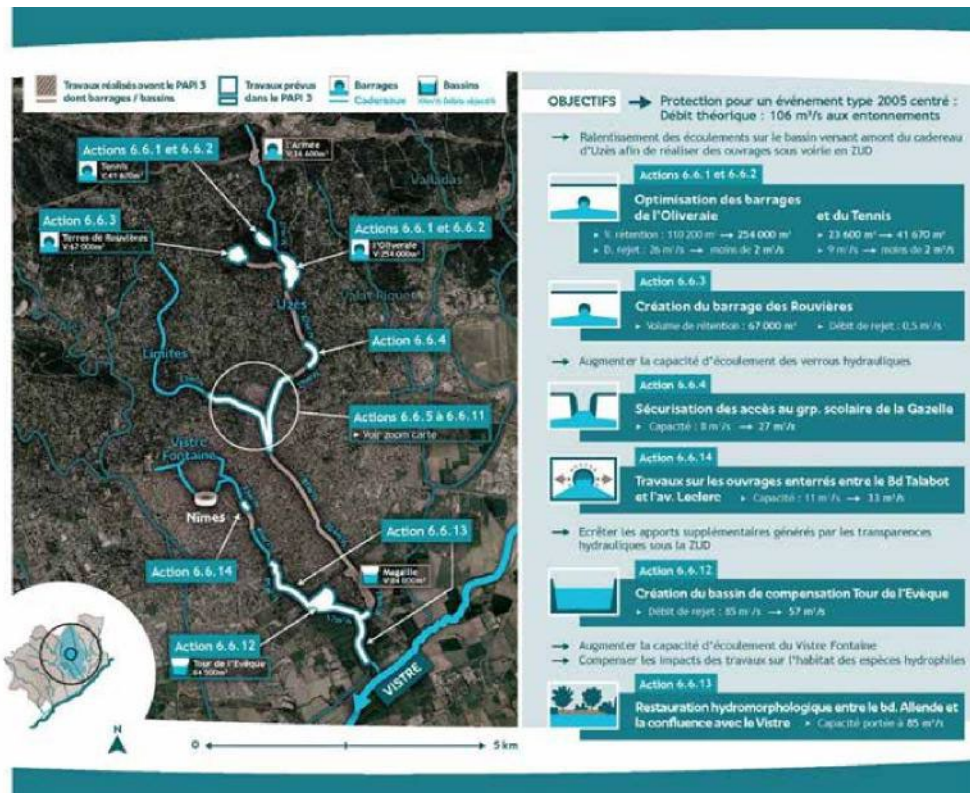
Le tableau ci-après présente les principales actions pour chacun des axes du PAPI 3 avec le montant financier de l'axe ainsi que les parts respectives de l'EPTB Vistre Vistrenque et de Nîmes Métropole en investissement :

| c | Principales actions | Nombre Actions | Budget global (k€) – Investissements | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|
| | | | Total | Dont CANM | Dont EPTB |
| 0 | Equipe Projet co-financée par Etat et FEDER | 4 | 1 680 | 780 | 900 |
| 1 | Stratégie de sensibilisation aux inondations / Education aux risques en milieu scolaire et professionnel | 10 | 1 276 | 0 | 955 |
| 2 | Supervision des inondations sur le territoire de CANM et amélioration de la prévision des crues / Améliorations ESPADA | 8 | 1 380 | 945 | 0 |
| 3 | Révision PCS et organisation d'exercices de gestion de crise. Organisation de la gestion opérationnelle des ouvrages | 12 | 460 | 0 | 195 |
| 4 | Zonages pluviaux / PPRI du Cailar / Etudes hydrauliques VdN | 4 | 410 | 80 | 20 |
| 5 | Réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des activités économiques (y compris exploitations agricoles) et ERP | 14 | 19 082 | 425 | 9 400 |
| 6 | Travaux du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense et études et travaux sur d'autres communes de Nîmes Métropole | 29 | 89 550 | 86 370 | 180* |
| 7 | Etudes des systèmes d'endiguement du Vistre et Rhône sur la basse vallée et travaux de la digue du Rhône à Vergèze et Codognan | 7 | 12 895 | 0 | 12 895* |
| | TOTAL | 88 | 126 733 | 88 600 | 24 545 |

* : Montants affectés à l'EPTB dont le cadre d'une délégation de la compétence PI des Communautés de Communes

Le programme d'aménagements hydrauliques du cadereau d'Uzès inclus au PAPI 3

Le projet technique et financier le plus ambitieux du programme d'actions consiste à achever l'aménagement du cadereau d'Uzès-Limites en Zone Urbaine Dense. Les deux infographies ci-après décrivent les projets d'aménagements hydrauliques prévus dans le cadre du PAPI 3 Vistre. L'objectif est de finaliser l'aménagement de ce cadereau pour atteindre son objectif-cible de protection d'ici à 2027.



Un co-financement à la hauteur des enjeux

Les partenaires financiers ont validé un co-financement prévisionnel global à hauteur de plus de 70%. La répartition des financements prévisionnels est la suivante :

| Autorisations d'Engagement (AE) prévisionnelles- Montant global en M€ HT ou TTC | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|
| | Financeurs | TOTAL |
| Co-financeurs | Etat | 62,46 |
| | Région Occitanie | 14,76 |
| | Département du Gard | 11,34 |
| | Autres financeurs | 2,51 |
| | Sous-total Co-financeurs | 91,07 |
| | | |
| Maîtres d' ouvrages | EPTB Vistre Vistrenque | 3,15 |
| | Nîmes Métropole | 24,73 |
| | Ville de Nîmes | 1,65 |
| | Etat (hors FPRNM) | 3,00 |
| | Département du Gard | 0,15 |
| | Autres MOA | 2,98 |
| | TOTAL | 126,73 |

Usine de méthanisation

Mise en service au printemps 2022, la nouvelle usine de méthanisation de Nîmes Métropole a été inaugurée mercredi 12 octobre 2022 en présence de tous les partenaires du projet. Adossée à la station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest, ce nouvel équipement produit du biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz, tout en réduisant le volume final des boues restant à évacuer.



Désormais, l'usine de méthanisation produit localement une source d'énergie, ce qui en fait un modèle d'économie circulaire en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Un pas de plus vers l'éco métropole puisque ce cercle vertueux est favorable à une baisse des coûts de l'énergie et à l'indépendance énergétique du territoire, dont l'ambition est d'être positif d'ici 2050.

Comment fonctionne l'usine ?

La station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest restitue une eau de bonne qualité au milieu naturel. Pour permettre cela, un traitement des eaux usées est nécessaire. Basé sur un traitement biologique, il sépare l'eau de ce que l'on appelle les boues d'épuration. Nîmes Métropole a décidé de créer une étape intermédiaire dans le traitement de ces boues pour les transformer en source d'énergie en bâtissant, dans le prolongement de cette station, une unité de biométhanisation qui produit du biogaz. Ces boues restantes sont alors traitées pour être compostées.

Le 7 avril 2022, les premiers m³ de biogaz produits par l'usine de méthanisation nîmoise ont ainsi été injectés dans le réseau GRDF.

Actuellement la capacité de production de biométhane de l'unité de méthanisation avec les seules boues de la station de Nîmes est de 90 Nm³/h pour évoluer vers 110 Nm³/h de biométhane une fois rapatriées toutes les boues des autres stations de l'agglomération. L'autorisation administrative pour ce faire est attendue pour juillet 2023. Avec les quantités de boues produites actuellement et en prenant en compte la production des stations externes, les chiffres de production annuelle attendus sont :

- 1 200 000 Nm³ de biogaz
- 770 000 Nm³ de biométhane
- 8 700 000 kWh

Cette production correspond à la consommation moyenne d'environ 500 foyers, ou celle de 24 bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne T2 Tango de Nîmes Métropole.

L'enjeu est aussi économique : l'usage du méthaniseur va réduire de 30 % le volume de boues produites finalement par la station de traitement des eaux usées de Nîmes.

Il valorise une grande diversité de déchets organiques, y compris les déchets gras non compostables. De plus, il profitera au budget assainissement de l'Agglomération puisque le gaz vendu est rémunéré à un

tarif contractualisé sur 15 ans, supérieur au prix du marché à cause de son caractère écologique. Les recettes attendues de la vente du biométhane sont estimées à 920 000 € par an.

Il s'agit d'une première estimation, car une seconde phase de travaux est programmée. La station de traitement des eaux usées de Nîmes ouest acceptera d'ici à la fin 2023-2024 les boues provenant d'une vingtaine d'autres stations de l'Agglo. De quoi générer plus de gaz vert !

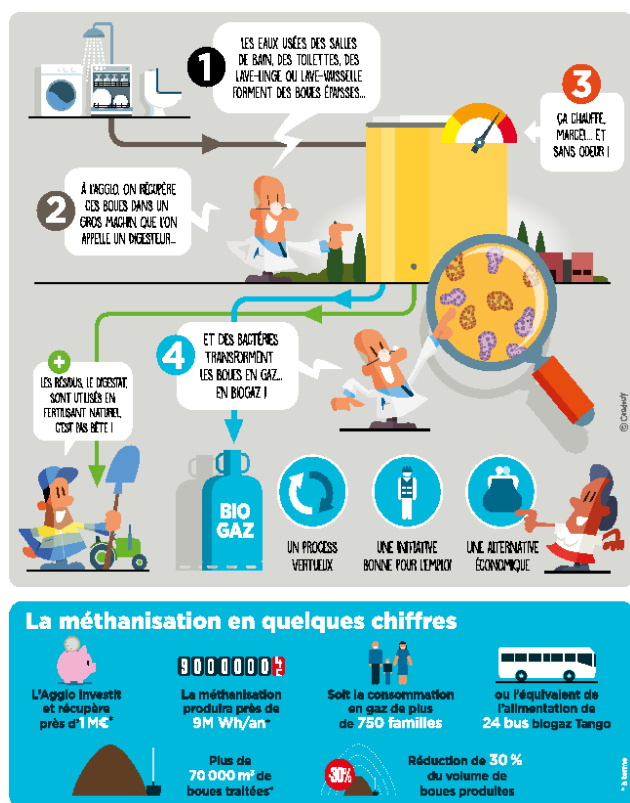
La totalité de notre production est injectée dans le réseau de transport de gaz GrDF et revendue à un fournisseur de gaz. Après consultation, le fournisseur retenu par l'Agglomération est ENGIE pour une durée de 15 ans, avec un tarif réglementé.

L'implantation de l'ensemble des nouveaux ouvrages et bassins est réalisé sur les parcelles existantes de la station et de la plateforme, avec une intégration visuelle de qualité. La récupération d'énergie poussée à son maximum : chauffage du digesteur via des pompes à chaleur sur l'eau traitée et ombrières solaires sur le nouveau parking des exploitants avec borne de recharge électrique.

Enfin, la couverture de la zone de fermentation actuelle, permet une limitation significative des odeurs produites par le site.

Au bilan :

L'éco-Métropole transforme ce qui était auparavant considéré comme un déchet en une source d'énergie



Quelques informations financières :

Le montant du projet de valorisation du biogaz et méthanisation est d'environ 20 millions € HT.

Le montant du projet d'amélioration de la plate-forme de compostage est d'environ 1,6 millions € HT.

Au total, le montant des travaux est donc d'environ 21,6M€HT, y compris ouvrages de raccordement au réseau GRDF.

Une partie est amortie par Eau de Nîmes Métropole sur la durée du contrat.

La Communauté d'agglomération paye la valeur non amortie, soit 16,2 M €HT.

Sur ce montant, Nîmes Métropole bénéficie de l'aide de l'Agence de l'eau : 9,6 M€HT.

Reste donc à financer un investissement net de 6,6 M€HT.

Pour cela, Nîmes Métropole bénéficie également d'un prêt à taux zéro de l'Agence de l'eau de 3M€.

À noter que la recette de la vente est estimée à environ un million d'euros par an.

Partenaires :

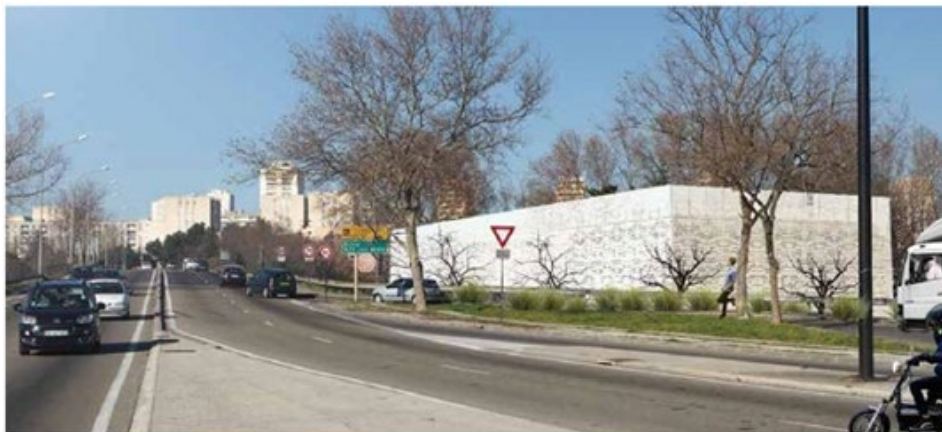


Station de pompage de Nîmes Ouest (avenue Maréchal Juin)

La commune de Nîmes a construit au cours des années 1967/1968 une station de surpression, nommée « Surpression ZUP-Kennedy », pour alimenter en eau potable les quartiers situés au Nord-Ouest du centre-ville. Cette station a été submergée à deux reprises lors de fortes pluies : en octobre 1988 par 2 mètres d'eau et en septembre 2005 par 40 cm d'eau.

Cette station n'est plus adaptée aux besoins de la collectivité et des usagers. En effet, son dimensionnement est devenu insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau.

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord-Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy est composée de deux groupes de pompage qui alimentent chacun un étage de pression défini en fonction de l'altimétrie des habitats à desservir (« étage haute pression » et « étage basse pression »).



Pour sécuriser l'alimentation en eau des quelques 40 000 habitants du Nord-Ouest de Nîmes et du CHU, et réduire les fuites d'eau, Nîmes Métropole a lancé la construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau.

Le budget de l'opération Maréchal Juin s'élève à 20 M € HT dont 12,9 M € HT sont financés à 50 %, soit 6,45 M € HT, au titre du Plan de Relance par une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

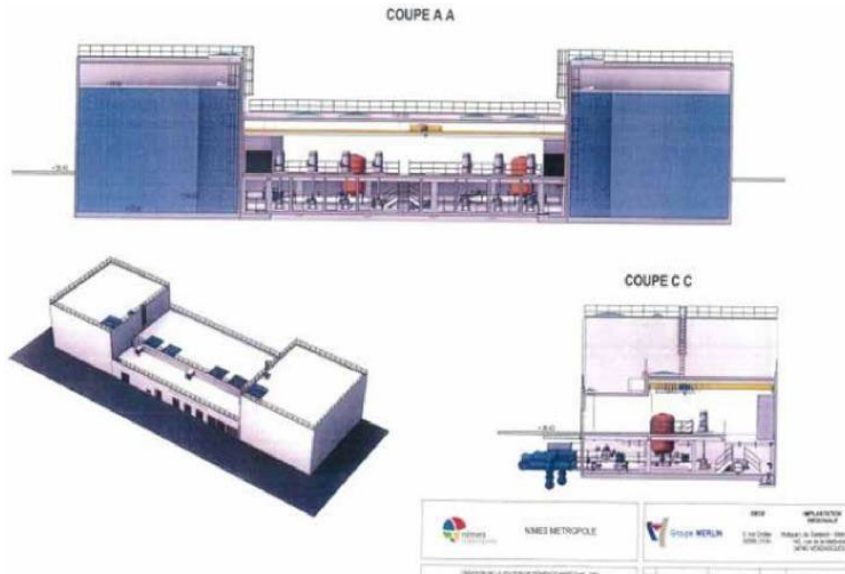
Tandis que la mise en service des équipements est prévue début 2024, le 21 novembre 2022 a été baptisé le micro tunnelier qui permettra le passage de l'eau dans deux fourreaux sous l'avenue Dayan et les voies SNCF.

Objectifs de cette opération :

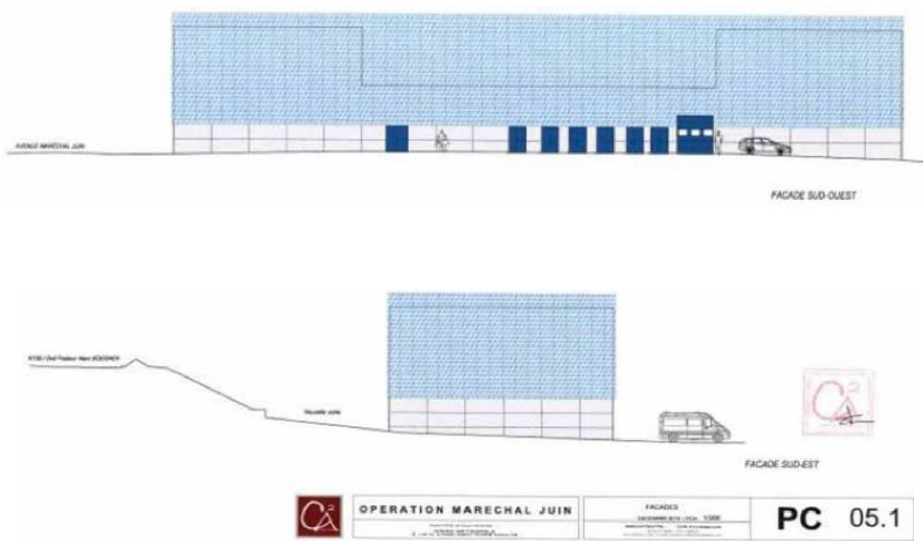
Sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la suppression ZUP-Kennedy sur un nouveau site situé avenue du Maréchal Juin, à Nîmes.

Économiser la ressource en eau en réduisant d’une part les pertes d’eau dans les canalisations mais aussi d’autre part la consommation des abonnés.

Caractéristiques générales du projet :



La construction comprend 2 cuves de stockage d’eau (5 000 m³ au total). Les dimensions du bâtiment seront imposantes : longueur 60 m, largeur 20 m, hauteur 16 m dont 4 m en sous-sol ; 3 000 m³ de béton sont coulés pour la construction du bâtiment et des cuves.



Coût du projet :

Le budget de l’opération Maréchal juin s’élève à 20 M€ HT dont 12,9 M€ HT sont financés à 50%, soit 6,45 M€ HT, au titre du Plan de Relance (financements post-Covid « France Relance »), par une aide de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse.

Calendrier des opérations :

- 2018 – 2019 : pose en anticipé des deux canalisations DN 600 sous la plateforme du Tram Bus T2 le long de la RN 106 et traversée de l'avenue Kennedy par deux micro-tunneliers / Entreprises RAZEL-BEC / SADE / FAURIE / NGE / SCAM)
- 2020 : obtention des permis de démolir et de construire, et consultation des entreprises de travaux
- 2021 – 2024 : réalisation des travaux – mise en service des équipements prévue début 2024.

Autres infrastructures eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales

Station de traitement des eaux usées (Steu) Gardonnenque :

Le schéma directeur d'assainissement prévoit la suppression des stations de traitement des eaux usées de La Calmette, Dions et Ste Anastasie, et leur remplacement par une Steu unique dénommée « Steu de la Gardonnenque ».

La première tranche de cette Steu intercommunale (4500 équivalent-habitants) a été achevée en 2018 et traite aujourd'hui les eaux usées de La Calmette et Dions. Cette station étant fonctionnelle, la destruction des vieilles Steu a pu être organisée en 2022 après obtention des autorisations administratives nécessaires.

Parallèlement les études préalables au démarrage des travaux de la 2e tranche (4500 éq. hab. également) ont été enclenchées en 2022 et les travaux ont démarré tout début 2023. Une fois réalisée, la station actuelle de Ste Anastasie sera déconnectée, les eaux usées de Ste Anastasie renvoyées sur la STEU de la Gardonnenque (station de refoulement à créer) et la STEU de Ste Anastasie détruite.

Fin de travaux prévue courant 2024, voire 2025 pour la destruction de la Steu.

Steu de Saint-Gilles :

La nouvelle Steu (24 000 éq. hab.) étant en service depuis fin 2019 et fonctionnant correctement, l'ancienne STEU a pu être détruite en 2022.

Raccordement des eaux usées de Milhaud sur Nîmes :

La Steu de Milhaud devant être détruite à la demande de l'État, un transfert des eaux usées de Milhaud (8 000 EH) sur la STEU de Nîmes a été jugé plus opportun que la création d'une nouvelle STEU dans ce secteur très inondable. Les travaux (canalisation + station de refoulement) ont démarré en 2022 et vont s'étaler jusqu'en 2024.

Intervention sur les réseaux :

Le maintien en bon état de l'important patrimoine de Nîmes Métropole en matière de canalisations (1700 km de réseau d'eau potable, 1150 km de réseau d'assainissement, 650 km de réseau pluvial) nécessite des opérations régulières de renouvellement.

Au bilan, ces travaux représentent :

- environ 5 M€ HT par an en eau potable
- environ 4 M€ HT en assainissement

Des extensions et modifications des réseaux (dévoiements rendus nécessaires par les aménagements de la voirie, busage de fossés, ...) sont également entreprises pour mieux gérer les eaux pluviales : ces opérations représentent environ 2 M€HT par an en gestion des eaux pluviales

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SPORTIFS

Au titre de ses compétences facultatives, Nîmes Métropole est en charge de la construction, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Une réponse aux besoins et aux attentes des habitants

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de fonds de concours, et en construisant des équipements communautaires.

Le complexe nautique Nemausa, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération.

Cet équipement est ouvert à tous, grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire Vert Marine, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

Avec 226 216 entrées, la fréquentation 2022 est repartie à la hausse après les années Covid.

Des événements sportifs ont de nouveau pu être organisés : championnat Régional de natation d'Occitanie du 9 au 11 décembre ; le Championnat Départemental d'Apnée le 18 décembre ; un meeting National des maîtres-nageurs le 23 avril ; un Championnat Départemental de Plongée Sportive le 20 mars et le Championnat Régional d'Apnée les 5 et 6 février.

Un marché de transport des scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, a mis en place un marché de transport des élèves de primaire, vers Nemausa.

Ce marché permet d'optimiser le coût des transports.

ÉQUIPEMENTS ET PROJETS

Les missions de la Direction

La Direction Équipements et Projets a pour missions principales la gestion du patrimoine mobilité et la gestion des compétences climat et énergie.

Plus concrètement les actions liées à la mobilité intègrent la gestion du Gros Entretien / Renouvellement (GER) et des investissements, mais aussi le suivi de la maintenance courante du patrimoine.

Les actions liées au climat et à l'énergie impliquent la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement concernant les rénovations énergétiques des bâtiments et le développement d'équipement de production d'énergie renouvellement (photovoltaïque principalement). Des actions de sensibilisation au développement durable sont mises en œuvre, à l'attention de tout public.

Les actions phares de l'année 2022

L'année 2022 a été principalement marquée, pour la Direction Équipements et Projets (DEP), par la mise en place du nouveau réseau de transport. En effet la mise en œuvre du nouveau plan de transport a nécessité un certain nombre d'actions à mettre en œuvre tel que l'achat de véhicules articulés afin de compléter le parc existant pour la mise en place des lignes T3 et T4 ainsi que la réalisation du terminus de la ligne T4 sur la commune de Marguerittes. En outre 2022 a été une année charnière pour le démarrage du plan vélo, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la mise en place d'une stratégie de développement des énergies renouvelable.

L'ensemble des actions les plus représentatives de l'année 2022 sont détaillées ci-après.

Les projets liés à la mobilité

La poursuite de la transition énergétique et l'acquisition de matériels roulants :

Un ensemble d'actions a été menée afin de poursuivre les actions menées depuis plusieurs années concernant la transition énergétique de véhicules et du dépôt : études pour la mise en place charge lente (objectif de mise en service pour la rentrée 2023), renouvellement du parc bus avec l'acquisition des premiers véhicules

En outre la Direction a travaillé sur la définition technique des autocars à acquérir afin de gérer le transport assis sur les lignes scolaires (objectifs d'acquisition sur les années 2023 et 2024 de 36 autocars en complément du parc existant)

Enfin un travail actif a été mis en œuvre afin de disposer de véhicules articulés (pour les lignes « T ») dans un timing serré et dans un contexte de pénurie post Covid. A ce titre 5 véhicules d'occasion ont pu être achetés à l'Agglomération de Toulouse.

La gestion de l'obsolescence des systèmes et la poursuite de la modernisation numérique des outils de mobilité :

Afin de disposer d'outils opérationnels et « à jour » il est nécessaire en complément des programmes de maintenance de gérer l'obsolescence des systèmes. En fonction du système concerné il est possible de mettre à jour les logiciels d'exploitation et/ou les équipements associés ou de les renouveler. A ce titre les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Renouvellement du système de gestion du carburant (système de suivi des pleins et des consommations des carburant gasoil et gaz)
- Finalisation de gestion de l'obsolescence billettique et mise en place d'une expérimentation d'« open payment » sur les lignes aéroport et gare TGV (paiement par CB)
- Renouvellement du système radio
- Etudes renouvellement système de priorité feux

Par ailleurs un projet nouveau et majeur pour la Collectivité a été lancé : la mise en œuvre d'une plateforme de données mobilité. L'objectif de cet outil est de disposer d'un « silo » de données transport permettant de décloisonner les données des systèmes transport majeurs (SAEIV, billettique, cellules de comptage, priorité aux feux, ...) afin de disposer de données et de statistiques croisées.

La poursuite des études et des travaux d'infrastructures :

Le travail mené depuis le début du mandat concernant les parkings relais (P+R) / parkings de covoiturage / pôles d'échanges multimodaux (PEM) s'est poursuivi en 2022 avec :

- Les études des PEM de Langlade, Marguerittes, Nîmes Mas Lombard, Caveirac et Nozières
- L'inauguration du parking de covoiturage de Nîmes est
- Les travaux PEM Saint Génies

Des travaux en faveur de la vitesse commerciale des lignes de la Vaunage ont pu être réalisés sur la commune de Caveirac (2^e tranche de travaux)

Enfin la création du terminus de la ligne T4 à Marguerittes a été réalisé à l'été 2022 pour la mise en service de la ligne en septembre.

Le travail de mise en œuvre d'un plan vélo sur le territoire :

Suite à la prise de compétence fin 2021 concernant le développement d'infrastructures cyclables entre les communes de l'Agglomération, l'année 2022 a été marquée par la réalisation d'un séminaire vélo ayant un double objectif : développer une culture vélo auprès des Maires, des partenaires institutionnels et des acteurs du territoire et participer à la définition des secteurs à développer. Un travail de synthèse a pu être réalisé, et sera présenté au vote du conseil communautaire dans le courant de l'année 2023 (un travail de mise en cohérence restant à réaliser avec le schéma départemental des mobilités qui sera lui aussi délibéré en 2023 par le conseil départemental).

À noter également dans les projets liés à la mobilité, le démarrage d'un programme de renforcement des locaux conducteurs sur le réseau avec les premières mises en œuvre sur les sites de Paloma, du CHU et de Marguerittes.

Le suivi de la maintenance du patrimoine

Depuis le démarrage (1^{er} janvier 2019) du contrat de Délégation de Service Public (DSP) un process de suivi concernant la maintenance du patrimoine mobilité a été mis en œuvre permettant de suivre le plan de maintenance du patrimoine réalisé par le Délégué (bâtiments, infrastructure, matériel roulant, systèmes, équipements et gros outillage) mais aussi de vérifier que les préconisations des fournisseurs concernant les opérations de maintenance (opérations, périodicité / pas de maintenance) sont intégrées dans le process de maintenance du Délégué.

Ces actions se sont poursuivies en 2022 et un travail spécifique a été mis en place afin de dresser un bilan à « mi DSP » des actions mises en œuvre par le Délégué (bilan des actions sur les matériels du délégataire et des sous-traitants, suivi des réclamations des usagers, audits des matériels, suivi du plan de réformes).

La mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement photovoltaïque

Au cours de l'année 2022, de nombreuses actions ont été menées en faveur de la diminution des factures énergétiques, pour Nîmes Métropole et ses communes, dans un contexte de crise majeure liée à la guerre en Ukraine.

À ce titre une vingtaine d'études énergétiques ont été réalisées (dont la moitié réalisée en interne) afin d'identifier les pistes d'économies pouvant être générées via la mise en place de programmes d'investissements. De même une action de communication et un accompagnement a été mis en œuvre concernant le décret tertiaire et les actions à mettre en œuvre afin de bénéficier d'une gestion efficiente des bâtiments de l'éclairage public.

Dans le cadre de la thématique transition énergétique des fonds de concours, 19 dossiers portant sur la rénovation énergétique de bâtiments communaux et de l'éclairage public ont été instruits pour un montant global de fond de concours de 2,3 millions d'euros et 9,6 millions d'euros de travaux.

En partenariat avec le syndicat d'énergie du Gard, Nîmes Métropole a conventionné avec Territoire d'énergie du Gard (SMEG 30) pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sur son propre patrimoine mais aussi pour l'accompagnement et la valorisation des CEE sur les dossiers de rénovation des communes adhérentes au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le cadastre solaire de Nîmes Métropole a été mis à jour et une fonctionnalité nouvelle a été implémentée en partenariat avec ENEDIS pour le calcul des coûts de raccordement au réseau électrique qui permet une évaluation rapide via une API directement intégrée au site du cadastre solaire.

Une action forte de l'année a été la signature par l'ensemble des 39 communes de l'Agglomération de la charte de sobriété énergétique, qui a pu démontrer l'implication des communes sur la volonté de mise en œuvre d'actions, souvent simples et à coût nul, en faveur d'une gestion efficiente de l'énergie.

En parallèle des actions de conseil et de sensibilisation l'élaboration du PCAET ont pu être réalisées et ont mis en avant la nécessité pour le territoire d'un développement massif du photovoltaïque. A ce titre des sites potentiels ont pu être identifiés, via le cadastre solaire mis en œuvre par la Collectivité, et une réflexion a été initiée afin d'étudier les pistes d'actions possibles pour Nîmes Métropole et ses communes.

Des actions de sensibilisation ont été menées durant l'année 2022 tel que la participation à l'événement « le jour de la nuit » (extinction nocturne réalisée sur le secteur de la Vaunage)

La mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur du développement durable

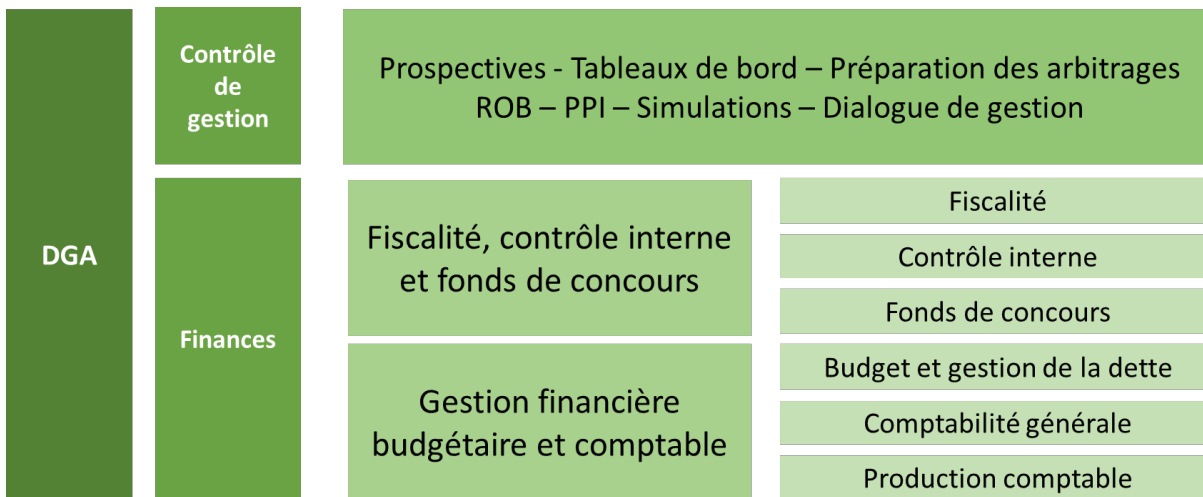
Les actions de sensibilisation en faveur du développement durable mises en œuvre depuis plusieurs années ont été complétées cette année par la participation à l'évènement du jour de la nuit. Parmi les actions récurrentes les plus impactantes nous pouvons retrouver : l'aire terrestre éducative, l'animations de sujets biodiversité avec des associations des quartiers prioritaires de la Ville, la réalisation de défis biodiversité en direction des écoles (ABC), la mise en œuvre de micro-forêts partenariales et l'animation de la fresque du climat en direction des partenaires qui ont signé une convention micro-forêt.

Les évènements annuels d'envergures ont été reconduits en 2022 : « Tous au bois ! », les rendez-vous nature, et la fête des jardins collectifs.

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION

La DGA Finances / Contrôle de gestion (FCG) est constituée d'une petite équipe qui travaille en étroite relation avec les services financiers des différentes directions opérationnelles de Nîmes Métropole.

Ses missions et son organisation peuvent être synthétisées dans le schéma ci-dessous :



La DGA FCG est notamment chargée du pilotage des processus liés à la gestion du cycle budgétaire.

Elle est avant tout une direction d'appui. Son rôle consiste à apporter aux dirigeants les éclairages nécessaires à la prise de décision.

L'année 2022 a donné lieu à la production de 206 délibérations soumises à l'approbation des élus.

Elle a été marquée par un retournement de conjoncture qui a appelé des réactions rapides pour restaurer une trajectoire financière vertueuse.

Contrôle de gestion

En 2022, des imprévus se sont imposés à Nîmes Métropole dès le début de l'année. Le contrecoup de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine ont fortement remis en question les sous-jacents économiques sur lesquels Nîmes Métropole avait construit sa trajectoire financière :

- L'inflation a fait un retour brutal. Elle est venue renchérir significativement les dépenses de fonctionnement (à un niveau proche de 7%) et, dans des proportions plus importantes encore, les dépenses d'investissement (à titre d'exemple le marché de renouvellement des canalisations a subi une augmentation supérieure à 30%)
- Dans le prolongement direct des augmentations de taux décidées par la Banque centrale européenne, les taux d'intérêt ont enregistré des hausses importantes.
- La réduction du chômage a été fortement ralentie.
- La croissance s'est considérablement réduite.

Dans ce contexte, nombre de collectivités ont été prises de court. Nîmes Métropole a dû réagir en sensibilisant très tôt les élus sur l'évolution de la situation et en concevant un plan d'action permettant de sécuriser la trajectoire financière de la collectivité jusqu'à 2026.

Une prospective prenant en compte ce plan d'action a été construite avec la participation active de toutes les composantes de Nîmes Métropole. Elle a servi à la préparation du cadrage pour le budget 2023.

La rédaction du rapport d'orientation budgétaire du budget 2023 a nécessité un fort investissement. Très complet, il apporte une information riche aux élus et aux habitants de Nîmes Métropole.

Les hypothèses de construction du budget y sont détaillées et les perspectives financières de Nîmes Métropole y sont dévoilées.

Il fournit une information abondante et garantit une grande transparence vis-à-vis des élus.

Le plan pluriannuel d'investissement a été régulièrement actualisé pour que notre collectivité dispose d'une prévision détaillée à jour des projets d'investissement à réaliser et des financements associés (FCTVA et subventions). L'existence de ce PPI permet une supervision globale des investissements et une maîtrise de l'endettement.

Fiscalité

Le service fiscalité réalise des analyses approfondies pour le compte des communes visant à optimiser les bases d'imposition et donc les recettes fiscales.

En relation directe avec l'administration fiscale du département du Gard, il travaille au renforcement de la coopération avec la DDFIP.

Le nombre de municipalités ayant recours à l'aide du service fiscalité a encore progressé au cours de l'année 2022. 19 communes font désormais appel à ses services : Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Fons, Gajan, Générac, Lédenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, St-Bauzély, St-Côme-et-Maruéjols, St-Geniès-de-Malgoirès, St-Mamert-du-Gard, Sauzet et St-Gilles.

Le nombre de signalements adressés à la DDFIP a fortement progressé :

- Utilisation d'un mauvais barème pour la taxe foncière (catégories 7 et 8) : 234 signalements
- Absence de déclaration des piscines pour la taxe foncière : 572 signalements
- Déclaration infondée de locaux sans chauffage pour la taxe foncière : 4 282 signalements

Le service fiscalité a également réalisé de nombreuses simulations pour évaluer les recettes fiscales futures dans un contexte nouveau de forte inflation. Elles ont permis de fiabiliser les prévisions budgétaires et d'améliorer la maîtrise de nos recettes.

Le service fiscalité s'est beaucoup investi dans la préparation du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation.

L'article 148 de la loi 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit l'obligation pour les EPCI de présenter, tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

C'est pour répondre à cette obligation, que ce rapport a été établi pour retracer l'impact sur les comptes de Nîmes Métropole des transferts de compétences intervenus depuis le premier janvier 2016 à savoir :

- La gestion des eaux pluviales (intervenue en 2016),
- La gestion des ZAE (intervenue en 2017),
- La gestion du Tourisme (intervenue en 2017),
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (intervenue en 2018).

Fonds de concours

La direction des finances s'est mise au service du Vice-président délégué à l'administration des fonds de concours pour gérer les fonds de concours.

Au cours de l'année 2022, 3 comités d'attribution ont été organisés et 79 fonds de concours ont ainsi été attribués aux communes de Nîmes Métropole dans le respect de la nouvelle doctrine votée par les élus.

Budget et gestion de la dette

Nîmes Métropole gère une dette de près de 500 M€ répartie en une centaine d'emprunts différents.

Le suivi de cet encours constitue une tâche essentielle qui nécessite une rigueur importante.

Le service en charge de la gestion de la dette a piloté deux campagnes d'emprunts ayant permis la contractualisation de 50 M€ de nouveaux emprunts.

Dans un souci de normalisation de sa pratique comptable emportant également une plus grande efficacité dans le pilotage, Nîmes Métropole a mis en place une gestion centralisée de sa trésorerie pour l'ensemble de ses budgets à l'exception du SPANC et de l'aéroport.

Celle-ci fait l'objet d'un suivi quotidien. L'enjeu pour la direction des finances est notamment de parvenir à répondre aux besoins de financement de la collectivité avec l'anticipation nécessaire.

Cette gestion suppose une bonne connaissance des flux de trésorerie futurs (dépenses et recettes). La collaboration étroite entre le service trésorerie et la direction du contrôle de gestion permet la réalisation de prévisions pertinentes et la mobilisation d'emprunts au moment opportun.

Même si l'approbation du budget 2023 a été décalée à la fin du premier trimestre 2023, les équipes de la DGA Finances / contrôle de gestion ont été fortement mobilisées par la préparation du budget de l'exercice suivant. Les travaux ont été conduits entre le mois d'août et le mois de novembre 2022.

Elles ont dû gérer le décalage du vote du budget en veillant à limiter autant que possible les perturbations pour les services.

Elles se sont fortement investies sur la migration vers la nouvelle version du logiciel e-sedit intégrant un nouveau cadre budgétaire. Le passage à la nouvelle version a été réalisé dans les délais prévus.

Production comptable

En matière de mandatement, l'activité a été intense :

- 13 400 mandats ont été établis
- 5 580 titres ont été émis
- les 168 rejets effectués par le SGC ont fait l'objet d'un suivi individualisé et d'une analyse systématique.

Les efforts d'amélioration de la qualité comptable ont été poursuivis sous le pilotage de la direction des finances.

De nouveaux progrès ont été accomplis grâce à la mobilisation des comptables de l'ensemble des directions et à une collaboration de grande qualité avec la DDFIP et les équipes comptables du SGC.

Les retours d'expérience réalisés selon un rythme mensuel avec les responsables financiers des directions opérationnelles ont permis de faire évoluer les pratiques.

Les actions entreprises pour renforcer les contrôles et prévenir les dérives ont été poursuivies :

- En 2022, deux contrôles de régie ont été diligentés avec l'aide du SGC

La gestion comptable des immobilisations, dont la Chambre régionale des comptes a souligné la faiblesse, a connu de nouvelles améliorations :

- 105 M€ d'investissements ont été mis en service,
- Les actifs enregistrés en comptabilité au cours des exercices 2012, 2013 et 2014 ont fait l'objet d'une analyse approfondie et toutes les régularisations nécessaires ont été comptabilisées.

- Les durées d'amortissement des actifs du budget Gecko ont été ajustées pour mieux correspondre à la réalité.

La politique de provisionnement de Nîmes Métropole, décrite dans le règlement budgétaire et financier, a été poursuivie :

- Les risques ont été intégralement passés en revue
- Des provisions ont été constituées ou actualisées à l'appui des informations recueillies par la Direction des finances.
- Les risques associés à la détention d'emprunts structurés ont l'objet d'une provision actualisée en fonction de la durée résiduelle des contrats et des anticipations de marché.

Le pilotage attentif des restes à recouvrer a permis une nouvelle diminution de l'encours.

Chambre régionale des comptes

La DGA FCG s'est fortement mobilisée sur le contrôle mené par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie.

Elle a fourni toutes les informations demandées par la magistrate en charge du contrôle et a rédigé de nombreuses notes d'explication pour répondre aux interrogations des auditeurs.

Commission de contrôle financier

La Commission de Contrôle Financier (CCF) a été créée par délibération du Conseil communautaire de Nîmes Métropole du 4 décembre 2017.

Elle a pour vocation d'aider les élus à maîtriser la gestion des contrats de DSP.

Elle s'est réunie le 13 juin 2022 pour évoquer l'impact de l'inflation sur les DSP transports, Eau et Nemausa.

La réunion, présidée par le Vice-Président Finances de Nîmes Métropole, a donné lieu à des débats approfondis entre l'administration et les élus. Ils ont fait l'objet d'un compte-rendu qui a été diffusé à l'ensemble des membres de la commission.

FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS

Équilibre des comptes administratifs 2022

Budget principal et budgets annexes

Fonctionnement

| Dépenses | 269,2 M€ | Recettes | 316,4 M€ |
|-------------------------------------|----------|------------------------------------|----------------|
| Personnel | 25,5 M€ | Fiscalités | 169,1 M€ |
| Reversements aux communes | 48,9 M€ | Dotation globale de fonctionnement | 22,1 M€ |
| Contrats de prestations de services | 53,7 M€ | Autres compensations | 4,0 M€ |
| Charges à caractère général | 51,3 M€ | Autres produits | 6,4 M€ |
| Intérêts de la dette | 11,3 M€ | Produit des services | 30,9 M€ |
| Autres dépenses | 0,1 M€ | Subventions et participations | 9,5 M€ |
| Exceptionnel | 5,0 M€ | Produit financier | 2,8 M€ |
| Opérations interbudgétaires | 30,6 M€ | Exceptionnel | 5,1 M€ |
| Dotations aux provisions | 1,0 M€ | Exceptionnel Cessions | 8,2 M€ |
| Opérations Internes | 41,8 M€ | Opérations interbudgétaires | 30,6 M€ |
| | | Dotations aux provisions | 1,1 M€ |
| | | Opérations Internes | 6,9 M€ |
| | | Résultats CA 2021 reportés | 19,6 M€ |
| Résultat fonctionnement | | | 47,2 M€ |

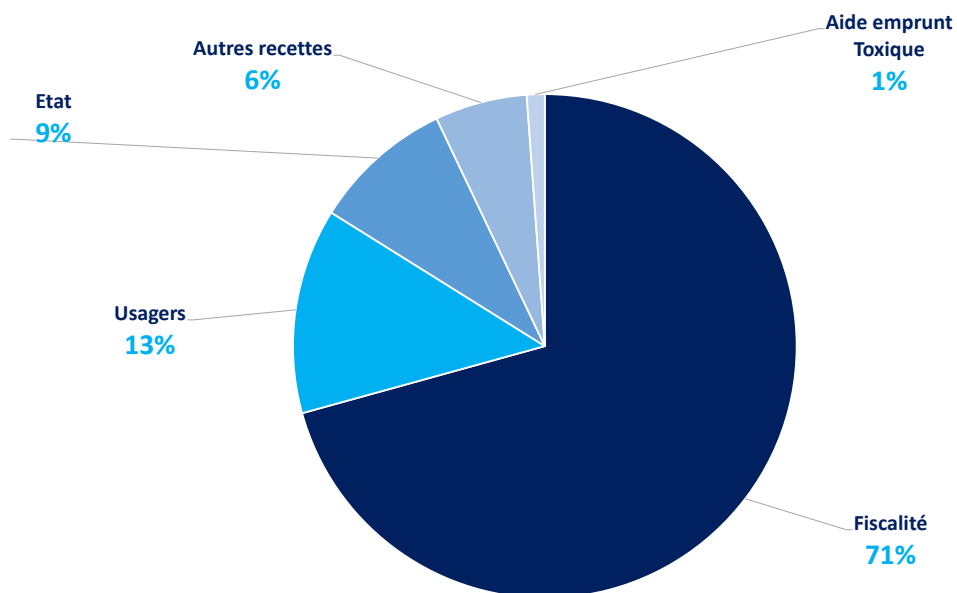
Investissement

| Dépenses | 201,6 M€ | Recettes | 179,6 M€ |
|----------------------------------|----------|--------------------------------|-----------------|
| Travaux et acquisitions | 103,5 M€ | Dotations subventions et FCTVA | 19,2 M€ |
| Subventions et Fonds de concours | 9,5 M€ | Autres recettes | 1,5 M€ |
| Autres dépenses | 4,2 M€ | Produits des emprunts | 20,0 M€ |
| Remboursement dette en capital: | 30,7 M€ | Affectation des résultats 2021 | 28,1 M€ |
| Opérations comptes Tiers | 14,7 M€ | Opérations comptes Tiers | 10,5 M€ |
| Opérations internes | 11,4 M€ | Opérations internes | 46,3 M€ |
| Reports de dépenses | 27,6 M€ | Reports recettes | 52,2 M€ |
| | | Résultats CA 2021 reportés | 1,9 M€ |
| Résultat investissement | | | -22,0 M€ |

| | |
|---------------------------|----------------|
| Résultat consolidé | 25,2 M€ |
|---------------------------|----------------|

La source des recettes de Nîmes Métropole en 2022

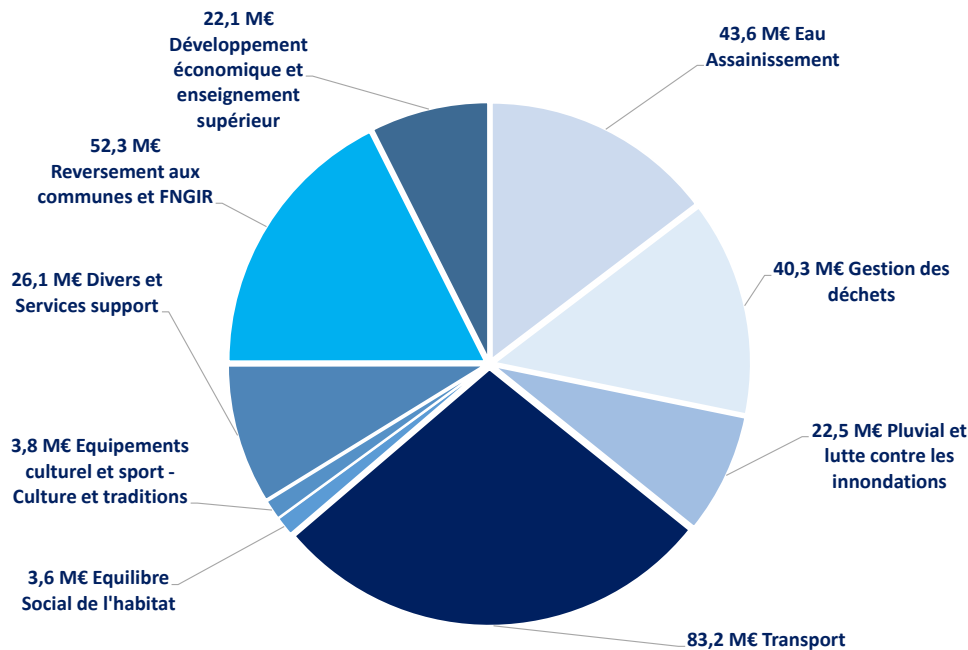
Sources recettes agglo



| | |
|---------------------------------------------|-----------------|
| Fiscalité directe | 48,1 M€ |
| Fraction TVA | 41,0 M€ |
| Compensations fiscalité | 6,6 M€ |
| TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères) | 38,1 M€ |
| GEMAPI (taxe lutte contre les inondations) | 2,8 M€ |
| Versement Mobilité | 36,5 M€ |
| Total | 173,1 M€ |

Les réalisations budgétaires 2022

Répartition des dépenses par politique*



* investissement et fonctionnement hors : opérations internes - interbudgétaires - remboursements de dette et autres mouvements financiers

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| 54 M€ | 196 M€ | 250 M€ | 113 M€ |
| de capacités d'autofinancement | de dépenses de fonctionnement | de recettes de fonctionnement | de dépenses d'équipement |

| | |
|----------|----------------------------|
| 483 M€ | 8,9 ans |
| de dette | Ratio de désendettement |

- Les comptes administratifs de 2022 laissent percevoir qu'en dépit d'un contexte économique défavorable, lié majoritairement à l'inflation, les dépenses de fonctionnement progressent à un rythme inférieur à celui des recettes. Ceci est le résultat des décisions prises début 2022.
- Les dépenses projets d'investissements ont dépassé les 110 M€.
- Le ratio de désendettement reste inférieur aux imites imposés par la réglementation.

Les grands projets d'investissement en 2022

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Préserver notre environnement | 37,5 M€ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Station biométhanisation • Extension & renouvellement des réseaux • Pompage NIMES Ouest • Autres investissements eaux et assainissement • Gestion des déchets | <ul style="list-style-type: none"> 13,4 M€ 3,1 M€ 3,2 M€ 8,5 M€ 0,8 M€ |
| Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire | 32,6 M€ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la ligne TCSP • Renouvellement de la flotte des bus • Autres investissements mobilité (Réseaux bus, parking relais ...) | <ul style="list-style-type: none"> 26,3 M€ 3,1 M€ 3,2 M€ |
| Assurer la protection des biens et des | 19,1 M€ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fin du Papi 2 • NPNRU • Pluvial • Habitat | <ul style="list-style-type: none"> 12,4 M€ 2,8 M€ 2,6 M€ 1,3 M€ |
| Développement économique et aménagement du territoire | 18 M€ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et entretien des ZAE • Aménagement du territoire • Ville intelligente Smart City (90% compteurs d'eau) • Enseignement supérieur (Hoche ...) • Foncier • Gecko • Aides à l'installation des entreprises | <ul style="list-style-type: none"> 4,2 M€ 3,6 M€ 3,4 M€ 3,0 M€ 1,3 M€ 1,2 M€ 0,8 M€ |
| Bâtiments aéroport | 0,6M€ |

FINANCES / MUTUALISATION DES MISSIONS D'OPTIMISATION DU SERVICE FISCALITÉ ET DOTATIONS DE NÎMES MÉTROPOLE

Le service fiscalité et dotations de Nîmes Métropole est constitué d'un chef de service, d'un analyste fiscaliste et d'un agent enquêteur. Il a parmi ses missions l'optimisation des bases d'impositions que ce soient pour les impôts économiques mais aussi pour les impôts des particuliers dans le cadre d'une offre de mutualisation proposée aux communes.

L'objectif de l'optimisation est de s'assurer que les bases d'imposition sont correctes et ne présentent pas d'anomalies qui constitueraient une perte financière récurrente pour les finances de la collectivité. La correction de ces anomalies permet d'augmenter les recettes fiscales sans accroître la pression fiscale qui pèse sur les citoyens.

Les missions effectuées dans le cadre de cette mutualisation sont diverses :

- Suivi des bases fiscales, veille législative avec notamment un suivi approfondi des lois de finances mais aussi une mission de conseil sur les sujets fiscaux.
- Simulations fiscales
- La recherche d'anomalies dans les bases d'imposition (cf. ci-dessous)
- Assistance à la préparation des Commissions Communales des Impôts Directs

L'ensemble des travaux d'optimisation sont réalisés en partenariat avec la commune mais également avec les services fiscaux.

Les axes de travail définis sont les suivants :

- Détection des anomalies de catégories pour les locaux d'habitation. Il s'agit d'étudier les locaux apparaissant en taudis ou ruines dans les fichiers cadastre pour vérifier qu'ils n'ont pas été réhabilités.
- Détection des locaux d'habitation non déclarés au cadastre.
- Détection des anomalies de prise en compte des piscines. Il s'agit de vérifier la cohérence entre les piscines présentes au cadastre et les piscines réellement existantes. Il est à noter que l'apparition de l'application « Foncier innovant » développée pour les services fiscaux par Cap Gemini et Google devrait permettre de corriger l'ensemble des anomalies relatives aux piscines.
- Signalement des locaux d'habitation indiqués sans chauffage dans les fichiers du cadastre. Dans les fichiers, il existe un indicateur qui précise si le local est équipé d'un chauffage ou pas. Cela peut paraître étonnant mais ce critère peut augmenter sensiblement la valeur locative d'un local et de nombreuses anomalies sont présentes dans les fichiers fiscaux.
- Détection de locaux bénéficiant d'exonération permanente à tort. Il peut s'agir de locaux anciennement affectés à un service public qui ont été vendus par la suite.

Ces travaux permettent de s'assurer que l'évaluation du bien (Valeur Locative) qui constitue la base d'imposition est correcte et si ce n'est pas le cas de la corriger.

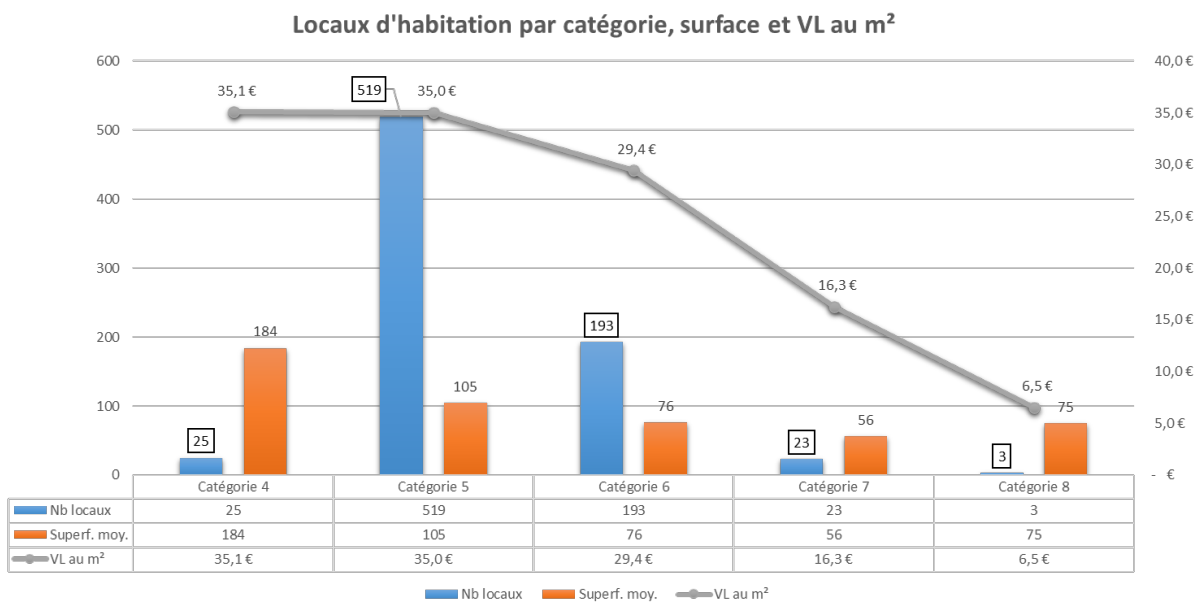
En 2022, le travail sur les fichiers cadastre a aussi permis de relever de nombreuses exonérations temporaires de Taxe Foncières appliquées à tort par les services fiscaux sur certaines communes de Nîmes Métropole avec un manque à gagner annuel de l'ordre de 270 000 € pour les 14 communes concernées.

Illustration du travail réalisé concernant les anomalies de catégories :

Les services fiscaux classent les locaux d'habitation selon 8 catégories en fonction de leur qualité de finitions :

- 1 : grand luxe ;
- 2 : luxe ;
- 3 : très confortable ;
- 4 : confortable ;
- 5 : assez confortable ;
- 6 : ordinaire ;
- 7 : médiocre ;
- 8 : très médiocre

En fonction de cela, la valeur locative au m² varie énormément :



Il arrive fréquemment que ces catégories ne soient pas revues lorsque les locaux sont réhabilités.



Dans l'exemple ci-dessus, le local doit passer de la catégorie 8 à une catégorie 4 ou 3. Si cela n'est pas le cas, la commune peut perdre plus de 1000 € de recettes fiscales par an sur ce seul bien.

Le service fiscalité de Nîmes Métropole est également membre du réseau Afigese ce qui lui permet d'être informé des dernières évolutions législatives relatives à la fiscalité et d'anticiper les futures mesures des lois de finances.

Nîmes Métropole fait également partie des 20 collectivités françaises qui expérimentent en collaboration avec la DGFIP et les DDFIP une solution universelle d'échange et de suivi du traitement des signalements effectués par les collectivités. L'objectif est d'aboutir à un outil collaboratif unique permettant d'optimiser la chaîne de traitement des signalements et leur prise en compte.

HABITAT

Animation des aides financières du Parc Privé

L'année 2022 a démarré sur une forte activité qui a perduré jusqu'en fin d'année permettant de consommer 90% de l'enveloppe de crédits ANAH de 4 820 325 € mis à disposition dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Cette enveloppe n'a pu être intégralement consommée car nous ne disposons plus en fin d'année de crédits en fonds propres permettant de compléter les aides ANAH délivrées. Quelques dossiers furent mis en attente sur les dernières semaines 2022 pour bénéficier d'une notification dès 2023.

Au total 300 logements ont obtenu une subvention de l'ANAH au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de Nîmes Métropole pour effectuer des travaux. Ces subventions furent complétées par des subventions en fonds propres pour un montant total de 549 459 €.

Répartition par type de rénovation des 300 logements aidés

243 étaient des logements de propriétaires occupants dont (certains propriétaires ont fait plusieurs types de travaux) :

- 104 propriétaires ont adapté leur logement au handicap ou au maintien à domicile ;
- 137 propriétaires pour des travaux d'économie d'énergie ;
- 6 propriétaires pour des travaux sur des logements insalubres et très dégradés (LHI/LTD).

57 étaient des logements de propriétaires bailleurs dont :

- 36 logements furent rénovés et conventionnés au loyer social LOC'2 ;
- 21 logements furent rénovés dans le cadre des aides au portage en copropriété.

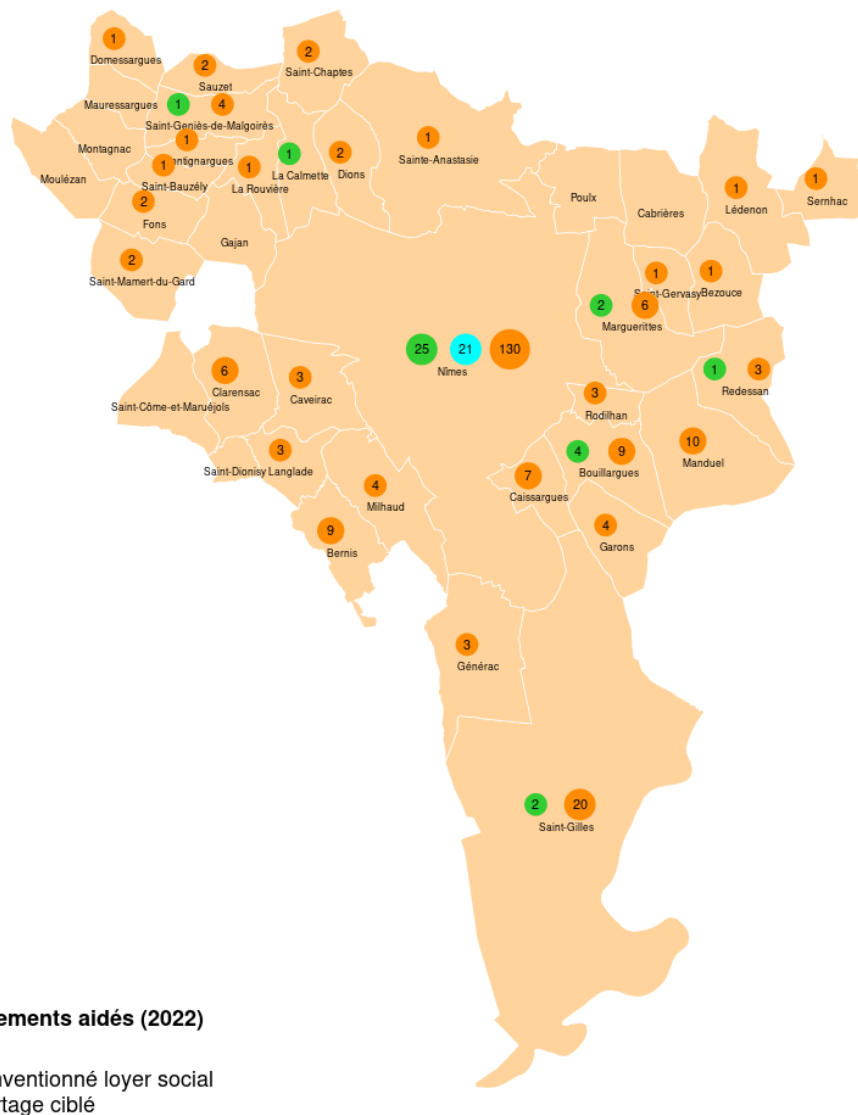
Réalisation des objectifs 2022 en fonction du type de rénovations

- 43 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements insalubres et très dégradé (6 sur un objectif de 14) ;
- 115 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements nécessitant des travaux d'adaptation (104 sur un objectif de 90) ;
- 134 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements nécessitant de travaux d'économie d'énergie (137 sur un objectif de 102).

Réalisation des objectifs de conventionnement 2022

172 % des objectifs réalisés en conventionnement de logements de propriétaires bailleurs suite à des travaux de rénovation (57 sur un objectif de 33). De manière complémentaire, 21 conventions sans travaux ont été établies.

Répartition géographique des logements aidés en 2022



Les actions menées en 2022 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs actions coexistent sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole :

L'observatoire des copropriétés sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Actualisé en 2020 des données financières de 258 copropriétés, il permet le suivi de l'état de santé des principales copropriétés du parc immobilier sur l'ensemble du territoire communautaire, afin d'identifier en amont les risques de fragilité et de définir les stratégies d'intervention futures.

Les programmes et actions liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- OPAH RU Centre Ancien de Saint-Gilles ;
- PIG « Habiter Mieux » 2018-2022 ;
- Phase pré opérationnelle d'une future OPAH RU multisite dite « Cœurs de bourgs » ;

- Convention de partenariat avec FDI SACICAP pour l'avance des subventions aux propriétaires 2019-2022.

D'autres actions sont menées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nîmes dans lesquelles Nîmes Métropole est partenaire opérationnel et financier en matière d'ingénierie :

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes

- Plan de sauvegarde des Copropriétés Richard Wagner ;
- OPAH RU Richelieu avec volet copropriétés dégradées ;
- OPAH CD Les Grillons.

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage EPF Occitanie

- Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCODIN) de Pissevin.

Chiffres clefs 2022

Les subventions accordées permettent aux propriétaires d'engager 6 776 551 € HT de travaux. En ratio, 100 000 € de subvention en fonds propres de Nîmes Métropole permettent de déployer 900 000 € de financement de l'ANAH sur le territoire, induisant 1 400 000 € injectés dans l'économie locale via le secteur du BTP.

Le gain énergétique moyen obtenu sur les dossiers travaux d'économie d'énergie est de 55%.

Animation des aides financières du Parc Public

En ce qui concerne le parc public, le nombre d'opérations de logement social agréées sur cette année par rapport à l'année 2021 est quasi identique mais n'a toujours pas retrouvé un niveau de production satisfaisant. 308 logements ont fait l'objet d'un agrément dont 171 logements spécifiques et 137 logements sociaux familiaux.

Ainsi, le taux de réalisation de production de logements sociaux au regard des objectifs du PLH est de 35% pour les logements sociaux familiaux et de 69% pour l'ensemble des logements (logements spécifiques compris).

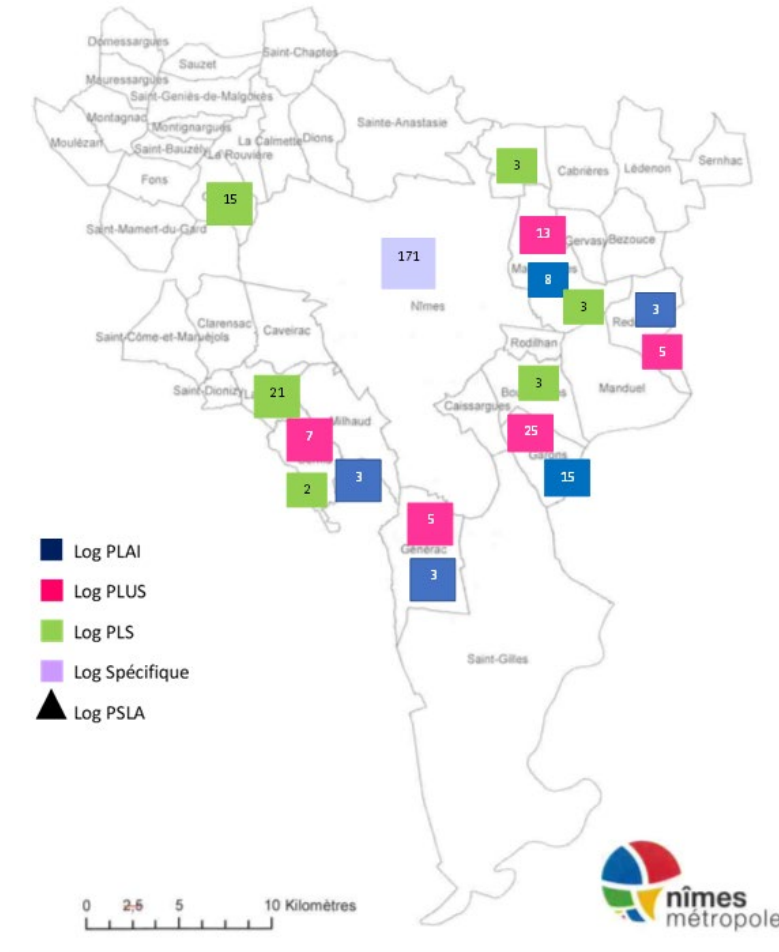
1. La programmation HLM (parc public) 2022 de Nîmes Métropole

Les logements financés au titre de l'année 2022 sont au nombre de 308, répartis entre :

- 32 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- 55 logements PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- 221 logements PLS (prêt locatif social) dont 171 en logements étudiants.

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat consommée s'élève à 285 000 €. Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 140 000 €.

Répartition géographique des logements sociaux aidés en 2022



2. L'accès sociale à la propriété

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2022 a ainsi vu 52 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de 204 000 euros.

Les projets ont concerné les 7 communes suivantes : Bouillargues, Caveirac, Montignargues, Nîmes, Poulx, Rodilhan et Saint-Gilles.

L'achat dans l'ancien représente 46 projets. Les 6 autres projets financés concernent un achat dans le neuf. Seuls deux bénéficiaires n'habitaient pas le territoire de Nîmes Métropole.

Enfin, ce soutien à l'accès à la propriété aura permis **la libération de 13 logements** du parc social situés sur le territoire de Nîmes Métropole.

L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux

1. Mise en œuvre de la réforme des attributions

Différentes lois positionnent les communautés d'agglomération et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat.

Dans ce cadre, en 2022, le travail sur l'élaboration de la grille de cotation de la demande a été poursuivi en partenariat avec les Communautés d'Agglomération de la Petite Camargue et Alès Agglomération, aidées par l'ADIL 30, tel que prévu par le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), ainsi que l'organisation de 5 réunions de la Commission Logement (commission multi partenariale, traitant des relogements des publics prioritaires aux situations difficiles).

2. Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE). L'organisation du service est inscrite au sein du (PPGDID), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Dans ce cadre, Nîmes Métropole a assuré le lancement des Services d'Information et d'Accueil des demandeurs en logement social (SIAD) sur les communes de Bezouze, Marguerittes et Milhaud avec la mise en place d'une formation par Nîmes Métropole via un prestataire sur l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux et la création d'un livret d'information sur le logement social à destination des secrétaires et agents des services d'information et d'accueil des demandeurs en logement social.

3. Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole

Durant l'année 2022, la gestionnaire logement du Pôle Logement et Hébergement a traité

- 39 logements neufs du contingent de Nîmes Métropole,
- 60 logements en stock du contingent de Nîmes Métropole,
- 8 logements du contingent propre des bailleurs mis à disposition de Nîmes Métropole.

Et a participé à 10 réunions du groupe inter-réservataire sur les livraisons neuves.

4. Relogements dans le cadre du renouvellement urbain

Via sa cellule relogement (composée de quatre chargés de relogements), outil opérationnel et de proximité déployé sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue), 9 immeubles, vidés de leurs occupants, sont prêts et/ou démolis :

- Moulin, Bruguier, Brossolette sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon ;
- Claverie, Boule d'or sur le quartier du Mas de Mingue ;
- Perrin, Avogadro sur le quartier de Valdegour ;
- David, Pollux sur le quartier de Pissevin.

Au 15 décembre 2022, il reste 168 familles à reloger sur les 792 familles de départ, y compris dans le cadre du protocole de préfiguration.

5. Mise en œuvre du Plan Logement d'Abord

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » 2018-2022 s'est terminée en décembre 2022.

Cette expérimentation dans laquelle la Communauté d'Agglomération s'est inscrite durant ces 5 années a servi d'opportunité pour engager une démarche plus large de coordination, de partenariat et de mutualisation des moyens au service des relogements des publics prioritaires sur le territoire communautaire.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- **AAGV de Marguerittes**

L'aire de Marguerittes fonctionne depuis cinq ans sous gestion déléguée à L'HACIENDA, un opérateur spécialisé. Le taux d'occupation moyen sur le l'AGV de Marguerittes en 2022 était de 63.94 %.

- **AAGV de Nîmes**

L'aire d'accueil rénovée a été inaugurée le 20 juillet 2021, avec une réouverture le 11 août 2021. Depuis le 16 décembre 2022, l'aire de Nîmes Saint-Césaire fonctionne sous gestion déléguée à L'HACIENDA, gestionnaire spécialisé.

Le taux d'occupation moyen sur l'aire de Nîmes pour l'année 2022 était de 34.04 %.

Autres actions

Durant l'année 2022, le service habitat a également été associé à la :

- Rédaction d'avis/notes/analyses des Plans Locaux d'Urbanisme dans le cadre de leur élaboration, modification/révision au titre des Personnes Publiques Associées ;
- Participation au groupe de travail sur les marges locales avec les bailleurs sociaux, animé par la DDTM ;
- Participation à l'université du groupe inter professionnel Unis, afin de présenter les aides à la réhabilitation du parc privé ;
- Participation aux ateliers du Plan Climat Air Energie Territorial.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif est de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre. Afin de garantir l'efficacité du dispositif et sa pérennité, la clause d'insertion par l'activité économique fait l'objet d'un suivi, tant auprès des donneurs d'ordre que par un rôle de facilitateur auprès des entreprises.

À ce jour, le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole suit les clauses d'insertion pour la communauté d'agglomération, mais aussi pour la Ville de Nîmes, pour le CHU de Nîmes, l'URSAFF Languedoc Roussillon, Habitat du Gard, suivi acté par conventions avec Nîmes Métropole, ainsi que pour le SGAMI (Ministère de l'Intérieur) et l'ESID de Lyon (Ministère de la Défense), le CROUS et la DIRMED via des accords régionaux pour le suivi des marchés d'État.

Dans l'optique de la mise en œuvre et du suivi des heures d'insertions liées aux futures opérations financées par l'ANRU, les contacts ont été poursuivis en 2022 avec les directions acheteuses de tous les bailleurs sociaux concernés.

Clauses d'insertion dans les marchés publics :

| Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre | Heures insertion | Nb de participants |
|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| NIMES METROPOLE | 11 985,5 | 26 dont 10 QPV |
| VILLE de NIMES | 2 022,90 | 8 dont 3 QPV |
| CHU de NIMES | 16 887,5 | 51 dont 10 QPV |
| HABITAT DU GARD | 19 295,3 | 35 dont 21 QPV |
| EPF OCCITANIE | 490 | 2 dont 0 QPV |
| URSSAF | 992 | 2 dont 2 QPV |
| CAF de NIMES | 1828,95 | 6 dont 1 QPV |
| DIRMED | 621,5 | 2 dont 1 QPV |
| SNCF RESEAU | 2923,5 | 11 dont 0 QPV |

| | | |
|-------------------------|------------------|------------------------|
| MINISTERE de la JUSTICE | 846,5 | 2 dont 0 QPV |
| ESID de Lyon | 1865,5 | 10 dont 2 QPV |
| CROUS | 3 574,5 | 8 dont 0 QPV |
| TOTAL | 63 333,65 | 153 dont 50 QPV |

Soit 63 333,65 heures (39,4 ETP) en hausse par rapport à 2021 (29,2 ETP).

153 personnes ont été concernées par le dispositif, dont 38 résidaient en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Situation des participants avant entrée dans la clause d'insertion :

| Statut entrée | Nb participants | Nb heures réalisées |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------|
| DELD | 34 | 14 381,50 |
| Jeune -26 ans | 49 | 17 663,26 |
| Autre | 17 | 3 721,50 |
| BRSA | 26 | 14 030,52 |
| Senior | 31 | 13 615,62 |
| ASS | 1 | 701,25 |
| Sans ressources / cas particulier | 2 | 351,25 |
| Eligible et Résident QPV | 50 | 21 761,20 |
| Total | 153 | 63 333,65 |

| Nombre de contrats par modalité | Nb contrats | Nb heures réalisées |
|---------------------------------|-------------|---------------------|
| Embauche directe | 61 | 27 663,40 |
| ETT | 40 | 13 979,75 |
| ETTI | 60 | 14 272,50 |
| GEIQ | 11 | 7 418,00 |
| Total | 172 | 63 333,65 |

Marchés réservés :

Deux marchés d'achat de prestations d'insertion dont les supports sont l'entretien des sentiers de randonnée de Nîmes Métropole (8 710 heures annuel) et l'entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes (30 heures annuel).

Soit 8 740 heures en marchés réservés passés avec une structure d'insertion par l'activité économique,

Total général : 72 073,65 heures d'insertion par l'activité économique en 2022, ce qui correspond à 44,84 ETP (contre 56 301,11 heures cumulées en 2021 soit 35 ETP).

Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes :

- Une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- Une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans.

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- Les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquels le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2022, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion à hauteur de 148 040 €. 2 conventions ont été signées pour les structures dont la subvention est supérieure à 23 000 € HT.

Par ailleurs 7 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles 10 chantiers d'insertion, dont les supports sont aussi divers que les métiers du bâtiment, les espaces verts, la mécanique, le graphisme ou la construction de meubles cartons design.

Accompagnement de la DDETS tout au long de l'année pour le suivi des chantiers, leur conventionnement, les comités de suivi et les études relatives au déploiement de nouvelles activités supports, notamment dans les métiers de l'environnement.

Les structures aidées en 2022 pour leur action d'insertion par l'activité économique

Les Saladelles CCAS de Saint Gilles : Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)

Une aide exceptionnelle de 2500 € a été attribuée à ce chantier en 2022 pour contribuer au financement d'une étude de faisabilité d'un redéploiement de leur activité support (vers le démantèlement et le recyclage des encombrants collectés sur la commune).

Le labo – CCAS de Générac : Spécificité : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.

Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes / INOFEM : Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.

ACEE : Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.

Aménagement Garrigues : Spécificité : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche)

L'Artothèque : spécificité : Arts Graphiques et communication.

Tréma : spécificité : promotion du patrimoine local : métiers du tourisme, communication, secrétariat

Solid'Eco : Réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes + Aide à l'installation + atelier Meubles.
Spécificité : rénovation de meubles, menuiserie, vente, secrétariat, déménagement.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a également soutenu en 2022 un projet d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi 21 – Languedoc-Roussillon (25 000 € d'aide).

Soutien à l'insertion des Jeunes

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 100 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2022.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a contribué également en 2022 au financement du GEIQ BTP (2 500 €) et multiservices (2 000€), groupements d'employeurs qui œuvrent pour la formation et la qualification professionnelle des jeunes.

MOBILITÉS

Mise en place du nouveau réseau TanGO

Le nouveau réseau a été lancé le 29 août 2022, incluant le prolongement de la ligne de Trambus T2 qui en est la colonne vertébrale. Il a permis de renforcer les services de transport avec 10 % d'offres kilométriques supplémentaires, avec des liaisons plus rapides et plus nombreuses, une offre plus étoffée dans les bassins d'emploi et de nouvelles possibilités de desserte. Il est le fruit d'un important processus de travail incluant études et concertations.

Étude de restructuration du réseau

À partir des conclusions de l'audit transports et en intégrant les évolutions récentes de la mobilité et les développements urbains de l'agglomération, l'étude de restructuration s'est poursuivie en lien avec les attentes exprimées lors des consultations publiques. Cette démarche a permis de faire émerger un réseau répondant aux attentes du plus grand nombre avec un renforcement de l'offre, tout en adaptant l'offre sur des secteurs ciblés où celle-ci n'est pas justifiée.

Démarche participative

C'est un dispositif complet de consultations des habitants qui a été déployé. Ainsi, 13 ateliers de consultations ont été organisés avec les citoyens, ainsi qu'une rencontre plénière pour la mise en place du nouveau réseau des transports en commun. Cette démarche grand public représente près de 40 heures d'échanges, 155 contributions écrites et 199 grilles de participations complétées. Le bilan des consultations a été publié sur le site internet de Nîmes Métropole. Pour accompagner la mise en œuvre du nouveau réseau, plus de 20 réunions ont été menées sur le terrain avec les différents acteurs sur le territoire (communes, associations, entreprises de ZAE).

Un plan de communication a été lancé et accompagné d'une mobilisation de nombreux ambassadeurs du réseau sur le terrain pendant 15 jours, permettant d'aiguiller les usagers.

Des résultats de fréquentation très positifs

Seulement 3 mois après sa mise en service, les résultats du nouveau réseau sont encourageants. La fréquentation d'avant Covid a été retrouvée, avec 60 000 passagers par jour, alors que celle-ci s'était stabilisée à - 20% dans la configuration de l'ancien réseau.

Une vaste enquête de satisfaction menée sur l'ensemble du réseau

Une enquête de satisfaction a été pilotée directement par l'Agglomération et menée par le cabinet indépendant « SP-LAB ». Plus de 3 000 personnes ont été interrogées durant 3 semaines, du 28 novembre au 16 décembre 2022, dont 10% de non-usagers du réseau TanGO et 30% d'actifs. Pas moins de 70% des personnes sondées sont satisfaites de la nouvelle offre proposée et 80 % des personnes se rendant dans les zones d'activités économiques se disent satisfaites de la meilleure desserte proposée.

Desserte des zones d'activités économiques

Pour accompagner et informer sur les nouvelles possibilités de desserte des zones d'activités, les équipes de Nîmes Métropole et TanGO se sont mobilisées sur le terrain pour rencontrer les représentants des zones d'activités, les chefs d'entreprises et les salariés. La fréquentation des Actiparcs G. Besse, Grézan et Saint-Césaire poursuivent leur progression par rapport au dernier quadrimestre 2022 : + 11,1% en 2023. L'Actiparc de Georges Besse affiche même une progression de + 70%.

Mise en place de nouvelles procédures

Dispositif "Infochantier"

Du fait de difficultés récurrentes liées à la découverte in situ d'une fermeture de voirie par les personnels de conduite du réseau TanGO, la collectivité a mis en place un dispositif "Infochantier". Ce dernier permet aux communes, services de Polices, unités territoriales du Département, voire concessionnaires d'informer Nîmes Métropole et son délégataire des travaux ou festivités à venir, pouvant perturber le réseau de transports. Une boîte mail générique a été créée (infochantier@nimes-metropole.fr). L'objectif étant que les voyageurs soient informés le plus en amont possible des déviations mises en place, afin qu'ils puissent organiser leurs déplacements sereinement.

Fiches études et Inventaire des Modifications de Service

L'offre de transport suscite des demandes d'adaptation de manière régulière, de la part d'habitants ou de leurs représentants (élus, associations de quartiers). Une procédure a été instaurée en 2022. Ainsi, chaque étude fait l'objet d'une fiche détaillant le plus possible la demande et les attentes de la collectivité. En retour, le délégataire s'engage sur des délais de réalisation et, le moment venu, transmet l'étude avec son analyse, et les chiffrages associés.

En parallèle, afin de tracer les évolutions d'offres finalement mises en place au long de la vie du contrat, un document sur la plateforme collaborative a été mis en place, pour synthétiser les modifications et leurs impacts. Il est mis à jour à chaque évolution, et fait l'objet d'un contrôle partagé lors des réunions de pilotage de la DSP.

Transports scolaires

Plan Annuel d'Adaptation des Services

Chaque année, les services de Nîmes Métropole analysent la fréquentation des lignes scolaires et étudient avec son délégataire Tango une nouvelle organisation des services. C'est à ce titre que plusieurs services scolaires ont vu leur offre évoluer à la rentrée de septembre 2022 dans un contexte de pénurie de conducteurs, où des adaptations successives ont été nécessaires au regard des personnels disponibles, pour assurer un maximum de services.

Transport assis de mineurs

Nîmes Métropole s'est saisie de la question du transport assis de mineurs et a déjà identifié comme étant prioritaires les Services à Titre Principal Scolaire circulant hors agglomération au sens du code de la route. Ainsi, le Plan Prévisionnel d'Investissement de la collectivité prévoit l'achat de 36 autocars au total, dont 14 spécifiquement dédiés à la prise en compte du transport assis sur les lignes concernées. Cela permettra de remplacer les autobus affectés sur ces lignes et apporter plus de sécurité au transport notamment des collégiens et lycéens concernés.

La sûreté du réseau de transport collectif

Sécurité dans les transports : le Contrat d'objectifs départemental

L'année 2022 a permis de consolider le contrat d'objectifs signé en février 2021 avec les services de la Sécurité publique pour mettre en place des actions et un suivi face aux incivilités et actes de délinquance sur

le réseau TanGO, avec une à deux interventions conjointes par semaine en présence de la Police Nationale, de la Police Municipale et du Service Environnement Fraude TanGO.

L'État s'est engagé à mettre en place une police des transports affectée au réseau Tango avec une douzaine d'agents qui seraient ainsi affectés à la sécurité des passagers, des conducteurs et contrôleurs à l'horizon 2024. Nîmes Métropole a engagé des discussions pour clarifier ce dispositif et préciser son calendrier, tout en questionnant l'État sur ses attentes vis-à-vis de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et de son délégataire.

Sécurisation de la desserte des collèges Jules Verne et Condorcet

La desserte de ces 2 collèges a posé d'importants problèmes de sécurité. Nîmes Métropole a su rassembler tous les acteurs concernés pour réduire le nombre de faits délictuels. Les efforts déployés ont été significatifs : mise en place de plusieurs opérations de contrôles hebdomadaires contre la fraude qui s'inscrit sur la durée ; mobilisation de tous les médiateurs du réseau sur ces collèges ; rencontre des partenaires sur le terrain et lien régulier avec les collèges.

Partenariat avec l'ADATEEP

Un partenariat a été validé par délibération du conseil communautaire, avec l'ADATEEP, pour que des actions de sensibilisation sur la sécurité dans les transports soient élaborées dans des établissements scolaires, dès janvier 2023

La satisfaction des usagers du réseau : une priorité

Relation usagers

Parmi les nombreuses actions menées en 2022, on peut citer :

Traitement de plus de 600 demandes d'usagers du réseau de transports collectifs ayant sollicité Nîmes Métropole (courriers, mails, appels téléphoniques, réunions publiques, etc.).

Animation de rencontres et d'échanges tout au long de l'année avec les comités de quartier, les établissements scolaires et les associations pour adapter au mieux l'offre des transports en commun de l'agglomération.

Participation à 24 Conseils de Quartiers pour répondre aux sollicitations et interrogations des membres et 5 assemblées générales de Comité de quartier, ainsi que plusieurs visites de secteurs.

Plus de 15 visites et réunions organisées auprès des usagers pour accompagner la réalisation des projets de mobilités (Ligne de Trambus T2, axe Vaunage, parkings relais) et 14 infoTravaux, adressées aux acteurs du territoire pour permettre une diffusion de l'information qualitative.

Des rencontres de terrain thématiques : « marches exploratoires des femmes » sur le quartier du Mas de Mingue, des rencontres avec une association de quartier pour les enfants, mise à disposition d'un véhicule qui a permis à cette structure de réaliser un court métrage sur la citoyenneté dans les transports en commun.

Une collaboration avec 2 établissements scolaires a donné lieu à des actions de sensibilisation à l'occasion de la journée des droits des femmes.

Deux visites sur site en collaboration avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite ont permis d'améliorer des aménagements d'infrastructures. Aussi, la Direction Organisation des transports et déplacements est allée à la rencontre des associations au cours de la journée du Handicap.

Des réunions avec le CCAS de Nîmes ont permis d'organiser des ateliers avec le réseau TanGO, pour permettre aux seniors un accompagnement adapté pour l'utilisation des transports en commun.

Mise en place d'un Comité de partenaires

En application de la Loi d'orientation des Mobilités (LOM), Nîmes Métropole a constitué un Comité de Partenaires par délibération en février 2022, qui associe des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants. Il s'est réuni 2 fois, pour donner son avis sur les évolutions du réseau, le plan de Mobilité dont le plan Vélo et le projet de renouvellement de la délégation de service public.

Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP). Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, près des trois-quarts des points d'arrêts desservis par les lignes régulières bénéficient de quais accessibles (530 quais concernés) et les deux tiers des usagers bénéficient d'un arrêt accessible.

Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi ses interventions sur son domaine communautaire et notamment sur les voiries pour permettre aux lignes TanGO de circuler dans les meilleures conditions.

Ci-dessous, quelques exemples :

- Équipement de la plateforme de TCSP située entre l'avenue Jean-Jaurès et le P+R A54 pour l'accueil des vélos (marquages pictogrammes cyclistes, adaptation signalisation verticale et feux)
- En Gare routière : reprise totale de la structure de chaussée (structure et enrobés fortement dégradés au niveau des quais de stationnement) et création d'une place de stationnement réservée HandiGo avec rampe d'accès PMR vers parvis SNCF
- Reprise de la signalisation horizontale sur l'ensemble du réseau (Couloir bus, zig zag des points d'arrêts, etc.)
- En lien avec la mise en place du nouveau réseau et de la seconde mise en service de la ligne T2 : dépose des poteaux des arrêts supprimés et pose de poteaux pour nouveaux arrêts
- Sur l'ensemble de l'agglomération, nombreuses et diverses réparations et de mises en sécurité, (affouillement voirie, remplacement de poteaux percutés ou accidentés, etc.)
- Adaptation du terminus Galilée pour l'arrivée de la ligne T3 : Reprise totale structure, enrobés et marquages au sol pour accueil des bus articulés par le terminus

Le SIG

Face à la complexification et à la multitude de données dans le domaine des transports, un Système d'Information Géographique a été lancé en 2021. En 2022, cet outil a été consolidé et une cartographie de la totalité des lignes du nouveau réseau, qu'elles soient régulières ou scolaires, a été réalisée. Ce travail a été partagé avec l'application « MyCarto » pour permettre à tous les agents de la collectivité de bénéficier de cet outil.

Le PDM

Le Plan de Mobilité définit les priorités d'actions en faveur des déplacements alternatifs pour les 10 ans à venir et d'organiser les déplacements des personnes et des marchandises ainsi que le stationnement. Il s'appuie sur les 3 principes clés suivants :

- Promouvoir les modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie
- Diminuer le trafic automobile

- Inciter les citoyens à se déplacer autrement qu'en voiture, en faveur des piétons, vélo et transports collectifs

Des acteurs ciblés du territoire sont associés à son élaboration. En 2022, le plan d'action a été finalisé puis présenté aux acteurs du territoire. Une rencontre des partenaires associés et une sollicitation de leur avis sur ce document ont été réalisées.

MUTUALISATION

La mutualisation de services est un mode d'organisation de l'administration pertinent qui se veut souple, c'est-à-dire aménageable et peu coûteux.

Il doit s'adapter en permanence à l'évolution des besoins des collectivités : évolution du périmètre des services mutualisés, des modalités d'organisation, de gouvernance...

Il doit aussi remettre en question périodiquement ses règles de fonctionnement pour conserver son efficacité et offrir un service expert au meilleur coût.

Si la mutualisation s'entend comme un des outils de rationalisation des dépenses publiques, elle permet également d'optimiser la gestion interne des services et d'améliorer la qualité de l'offre de service sur le territoire.

Nîmes Métropole a participé à la mutualisation de différents services fonctionnels dès 2006.

Depuis 2010, l'EPCI porte des services mis en commun avec ses communes membres volontaires, services chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

D'autres formes de mutualisation existent au sein de l'EPCI comme la mise à disposition partielle de services (ADS) ou le Service unifié d'Aménagement Numérique (SAN) créé en 2019 avec la communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

État des périmètres mutualisés et des communes et établissements publics adhérents au 31 décembre 2022

| Service / Direction | Missions | Nombre de collectivités adhérentes |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| ADS | instructions pour le compte des communes des actes suivants : CUb, Déclaration Préalable lotissement, Permis de Construire maison individuelle, permis de construire, permis de Démolir, permis d'Aménager, permis modificatif, transfert de permis, | 22 |
| CIUVP | Information en temps réel des autorités locales Protection des bâtiments publics et de leurs abords Aide à la résolution d'enquêtes judiciaires Gestion des catastrophes naturelles et des risques majeurs Gestion du trafic routier et de l'espace public | 22 |

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| DN | Brique Conseil et Assistance (socle obligatoire) + adhésion à la carte et selon des prérequis techniques, à une ou plusieurs briques du catalogue de services infrastructures et métiers : Accès Internet Très Haut Débit et messagerie collaborative, Hébergement dans le Cloud et Réseaux, Vidéoprotection, Médiathèques, Bureautique, Accompagnement à la mise en œuvre des Ecoles Numériques, Télécoms, Démat | 34 au socle obligatoire (188 briques mutualisées) |
| GECKO - SAN | Exploitation et commercialisation des réseaux de communications électroniques à une échelle géographique plus efficiente | 2 |
| PLATEFORME ADMINISTRATIVE | Expertise et conseil juridique assortis de solutions opérationnelles et de procédures adaptées aux besoins de la commune à l'origine de la saisine, notamment en marchés publics et de façon générale sur l'ensemble des actes émis par les communes | 36 |
| CEP Conseiller en Energie Partagé | Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal Réalisation de campagne de thermographie des bâtiments Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur les sites les plus énergivores Accompagnement de la commune en tant qu'AMO sur les projets en lien avec le métier du CEP | 39 |
| D.P.D. | Informe et conseille le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données Diffuse une culture « Informatiques et Libertés » au sein de la collectivité | 21 |
| POLE FISCALITE | Fiscalisation des piscines non déclarées et constructions attenantes Détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives Suivi des permis de construire et des achevements de travaux | 20 |
| POLE MEDECINE PREVENTIVE | Assurer la surveillance médicale des agents Formuler des avis et/ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent à son poste de travail, au regard de sa santé | 15 |

| | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| | Formation sécurité | |
| CENTRALE D'ACHATS MERCATURA | Achat (passation des marchés publics de travaux, fournitures et services courants répondant à des besoins identiques) | 17 |
| | Activités d'achats auxiliaires (fourniture d'une assistance à la passation des marchés via des sessions de formation, préparation et gestion des procédures de passation de marchés publics ou contrats de concession > 90 000 € HT répondant à un besoin spécifique à une commune) | |
| NIMES-METROPOLE VILLE DE NIMES | DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET FINANCIER ARCHIVES, MEDECINE PROFESSIONNELLE, HYGIENE, SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL, ACHATS, APPROVISIONNEMENTS, COMMANDE PUBLIQUE, REPROGRAPHIE, RECHERCHE DE FINANCEMENTS, SERVICE JURIDIQUE, POLE ACHEMINEMENT COURRIER | 2 |

Règle financière de partage des frais de fonctionnement des services mutualisés selon le mode de mutualisation

Les frais de fonctionnement à répartir entre les parties prenantes comprennent essentiellement la masse salariale des agents, des frais annexes forfaitaires liés à l'utilisation des bureaux, les frais de maintenance de fonctionnement des logiciels et matériels mis en commun par la DN ainsi que le coût TTC de renouvellement des biens nécessaires au fonctionnement du service mutualisé, lissé annuellement pendant toute la durée de vie comptable des biens

Services communs : la répartition des charges de fonctionnement est établie selon le critère unique du compte administratif, critère qui témoigne de l'activité réelle de l'institution et constitue un indicateur fiable du niveau d'utilisation des services. Les sommes dues sont imputées directement sur l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Service mise à disposition partielle ADS : remboursement des frais de fonctionnement par la commune adhérente suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement de service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatés pour chaque commune.

Service unifié SAN : remboursement des frais de fonctionnement par la CCBTA suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'une clé de répartition des frais de fonctionnement en fonction du nombre d'habitants de chacun des EPCI.

Pour l'année 2022, le coût supporté par Nîmes Métropole pour le fonctionnement de ses services communs a été de 3,7 M€, la part de l'ensemble des communes adhérentes s'établissant à 3,9 M€, pour un effectif de plus de 150 agents de l'EPCI mutualisés.

NUMÉRIQUE

Mutualisation de la Direction du Numérique



La mutualisation permet de faire bénéficier à ces établissements publics des compétences d'une Direction des Systèmes d'Information expérimentée et d'une infrastructure disposant d'une qualité de services élevée. La DN dispose d'un catalogue de services pour tous les établissements publics qui ne peuvent pas les mettre en place et qui ne possèdent pas les compétences techniques requises. La DN est en capacité de mettre à disposition des établissements publics qui le souhaitent un certain nombre de services « prêt à l'emploi » : l'accès à internet en Très Haut Débit, la messagerie, le réseau, la fibre optique, la Téléphonie sur IP, la vidéosurveillance, etc.

Les investissements restent à la charge de la commune, la mise en œuvre est réalisée par la « Direction Numérique mutualisée ». Le fonctionnement est à la charge de la Direction Numérique : les coûts sont calculés sans aucune marge, en toute transparence et pondérés grâce à deux clés de répartition représentatives de la taille de la commune.

Le coût de renouvellement des biens (logiciels, matériels) nécessaires au fonctionnement du service mutualisé est lissé annuellement pendant toute la durée de vie comptable des biens.

Les enjeux de la mutualisation

Les enjeux de la mutualisation de la DN sont multiples. Elle intègre la transformation numérique dans ses dimensions métiers, politique et sociétale. Elle est le socle pour les établissements mutualisés à la mise en œuvre d'un SI efficient. Elle permet notamment à tous les établissements mutualisés d'exercer leurs compétences et activités avec des outils informatiques de hautes performances. Elle garantit la continuité et

la pérennité des solutions déployées, dispose d'un niveau de services très élevé à un coût attractif, fait connaître et partager les bonnes pratiques informatiques au sein de ses membres et leur fait bénéficier d'un accompagnement pour structurer leur système d'information et optimiser le fonctionnement du système d'information pour dégager des marges opérationnelles et réaliser des économies.

Ces différents enjeux seront atteints à travers un prérequis d'infrastructure robuste et pérenne. Cette infrastructure est portée par la compétence pour l'aménagement numérique du territoire.

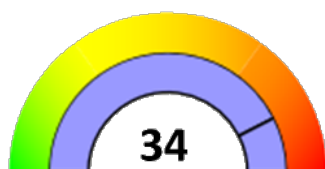
Le catalogue de services

Les briques techniques de base sont les suivantes :

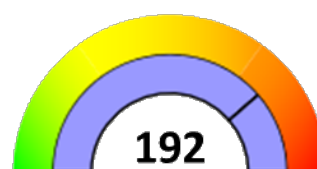
- Conseils et Assistance (inclue le SIG, la sécurité du SI)
- Accès Internet THD et Outils Collaboratifs
- Hébergement dans le Cloud et Réseaux
- Bureautique
- Vidéoprotection / Vidéo Surveillance Intelligente
- Médiathèques
- Ecoles Numérique
- Télécoms (fixes IP et mobiles)
- Dématérialisation

État des lieux

Au 31 décembre 2022 il y a 34 établissements publics mutualisés et 192 briques mutualisées.



Etablissements mutualisés



Briques mutualisées

| | |
|--------------------------------|----|
| Conseil et Assistance | 34 |
| Accès Internet Très Haut Débit | 29 |
| Hébergement dans le Cloud | 28 |
| Bureautique | 17 |
| Vidéoprotection | 24 |
| Médiathèques | 9 |
| Ecoles Numériques | 22 |
| Télécoms | 26 |
| Dématérialisation | 3 |



Les projets et réussites

Écoles Numériques

22 communes font confiance à la Direction Numérique pour maintenir le système d'information de leurs écoles :

Bernis, Bezouze, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Chaptés, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gervasy, Sainte-Anastasie, Sernhac.

En 2022 et dans le cadre de sa compétence « aménagement numérique du territoire pour les écoles », Nîmes Métropole a raccordé les 5 écoles de Saint-Gilles et les 3 écoles de Garons.

Concernant l'utilisation du Wifi dans les établissements scolaires, le ministère de l'éducation nationale formule trois grandes **recommandations** (Source : Ministère Éducation nationale, Référentiel Wifi):

- **Désactiver le Wifi :**
 - dans les classes des écoles primaires et maternelles **lorsqu'elles ne servent pas** pour les activités pédagogiques,
 - sur les divers terminaux mobiles **lorsque l'activité pédagogique ne le nécessite plus,**
- **Veiller impérativement au respect des préconisations techniques** du référentiel national, lors de l'installation et de la configuration de bornes Wifi **au sein du réseau global de l'établissement** afin d'optimiser et de sécuriser au maximum les communications sans fil, ainsi que l'accès au réseau local et à internet.

Afin de répondre aux exigences légales, la Direction Numérique a étudié une solution qui sera proposée aux communes de l'agglomération : « **Wifi On Demand** ».

Vidéo Surveillance Intelligente

Contexte (VSI)

Dans le cadre de sa démarche territoire connecté, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaite déployer de nouveaux usages non sécuritaires des caméras de vidéoprotection installées sur son territoire.

Ces nouveaux usages s'inscrivent dans un triple objectif :

- Optimisation et de diversification des usages et outils existants
- Répondre aux besoins et attentes des usagers en satisfaisant notamment leurs demandes d'intervention synchrones
- Passer d'un espace public Vidéoprotégé à un espace public Vidéo-géré

Nouveaux usages

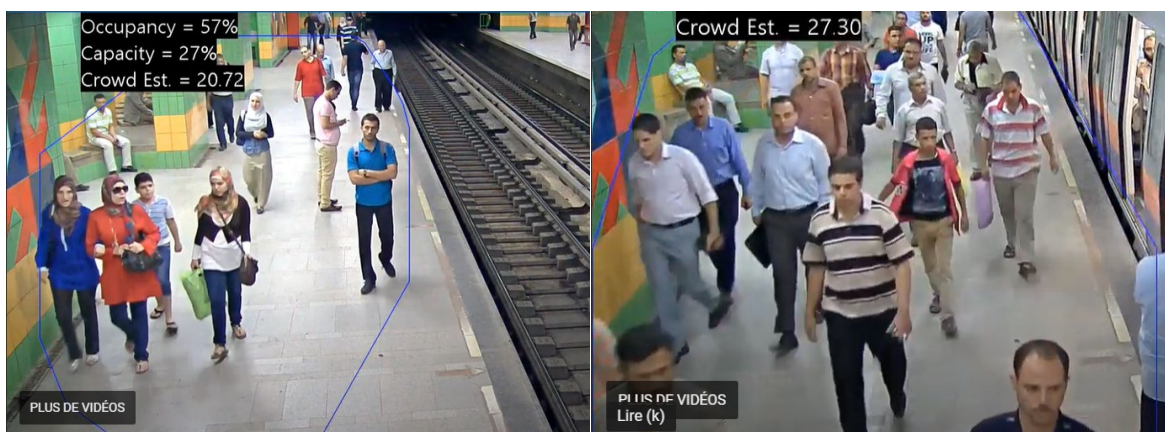
Les nouveaux usages pouvant être adressés permettent :

- Analyse des flux de véhicules,
- Adaptation temps réel de la signalétique lumineuse tricolore,
- Détection de stationnement gênant/illégal,
- Détection d'objets abandonnés/encombrants.
- Détection de mouvements de foule



- Des caméras dotées d'une intelligence artificielle
- Cette IA est capable de détecter de façon autonome des comportements "anormaux", ou encore de reconnaître des parties d'images de manière automatique.

Détection de mouvements de foule



Statistiques de trafic

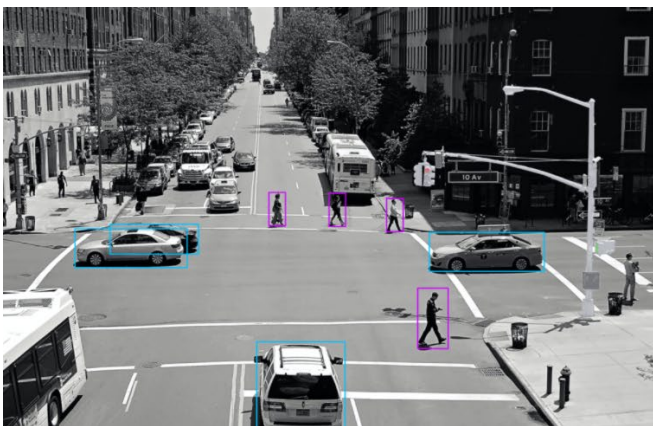


Statistiques de trafic

Production d'un large panel de statistiques en temps réel

- Comptage différencié de toutes les mobilités sur voies mixtes avec notamment différenciation piéton/vélo/2RM
- Comptage des vélos/piétons sur voies dédiées et trottoirs
- Analyse des trajectoires aux carrefours (entrée > sortie)
- Monitoring du stationnement

Systèmes dynamiques de voirie



Systèmes dynamiques de voirie

- Gestion dynamique des feux de circulation (selon les mobilités détectées aux carrefours)
- Gestion dynamique de l'éclairage public (selon les mobilités détectées en voirie)
- Affichage d'informations de trafic sur des PMV

Contrôle des usages



Contrôle des usages

- Détection des mauvais usages sur des sections de voirie dédiées (ex : 2-roues motorisés sur des pistes cyclables, vélos sur des trottoirs)
- Détection des véhicules à contre-sens
- Détection du non-respect des feux tricolores
- Surveillance du stationnement (ex : présence de véhicules livraison sur des arrêts de bus)

Mise en situation (Cas d'usage)

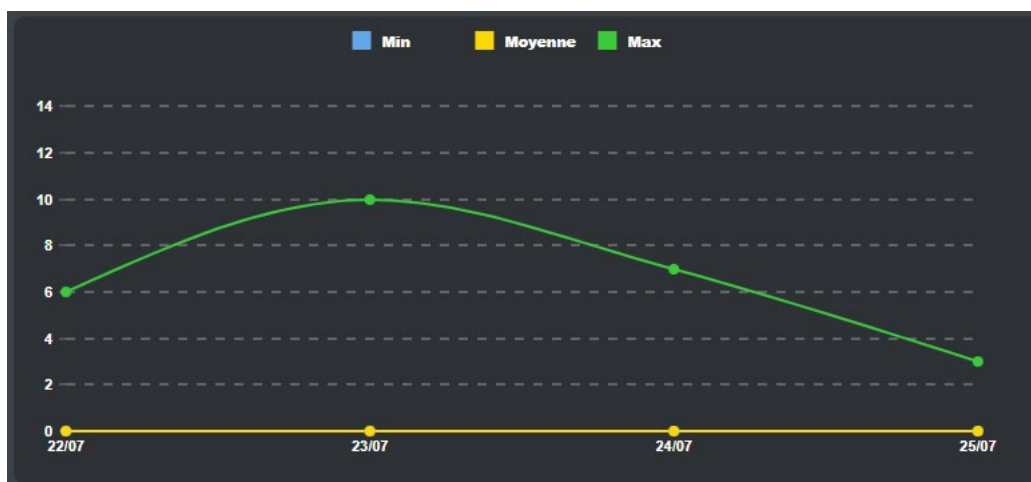
Comptage multimodal :

Mise en service Rodilhan chemin des canaux depuis et vers Nîmes



Affluence de piétons :

Esplanade de Rodilhan. L'analyse permet d'historiser mais également d'alerter en cas de dépassement d'un seuil. (Affluence/m2)



Open data

L'Open data désigne des données numériques ouvertes, accessibles, disponibles, redistribuables, réutilisables et d'usage universel. L'Open data se traduit par « données ouvertes ». Il s'agit de données numériques privées ou publiques dont le statut découle de trois principes :

Les data, carburant de la ville intelligente

La donnée est souvent présentée comme « l'or noir », ou le « carburant » d'une ville intelligente. En effet, les données recueillies par les collectivités et les acteurs privés permettent de proposer de nouveaux services aux usagers des grandes agglomérations.

Exemple de jeux de données : fréquentations des lieux publics, informations issues des capteurs IoT (capteur de température, pression, consommation en énergie, consommation en eau), positions des panneaux publicitaires, filaire de voies, services urbains : eau, déchets et transports etc...

La plateforme de Nîmes Métropole et de ses communes membres :

<https://data.nimes-metropole.fr/>

Nîmes Métropole a signé en 2020 un partenariat avec La Région Occitanie afin de mutualiser les efforts pour la mise en œuvre de la politique d'open data de Nîmes Métropole / Ville de Nîmes et se mettre en conformité avec ses obligations légales. Ainsi Nîmes Métropole et la Région Occitanie utilisent la même plateforme de données permettant de faciliter aux usagers le croisement des données de l'ensemble du territoire.

La plateforme de données permet de catégoriser le jeu de données selon des grandes thématiques :

- Attractivité et Innovation
- Démocratie et citoyenneté
- Economie
- Education / Formation / Jeunesse
- Services Publics
- Solidarité / Santé
- Territoires
- Tourisme
- Transport et Mobilité
- Valorisation du patrimoine / Culture

La plateforme de Nîmes Métropole, permet de créer facilement des cartographies interactives, infographie et analyse de données. Ces différentes représentations peuvent directement être intégrées dans les sites institutionnels des communes.

Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la Base des Adresses Nationale

La BAN est initialement un projet de convergence des bases « adresse nationale ».

Elle est gratuite et en licence ouverte depuis le 1er janvier 2020

Les acteurs :

- Les fondateurs initiaux de la BAN

Depuis l'été 2021, un transfert de l'administration de la BAN est organisé entre la DINUM et l'IGN (il devrait s'étaler jusqu'à fin 2022).

- Les communes

La commune crée les adresses. Elle est la seule compétente sur la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments et pour certifier la retranscription des arrêtés et des délibérations dans la Base adresse nationale.

- Les utilisateurs de la BAN

Services de secours, acteurs de la sécurité civile, opérateurs de réseaux (fibre, électricité, gaz, télécom), éditeurs de solutions GPS, toute entreprise ou service public ayant un service des clients-usagers, tout bureau d'étude ou toute administration utilisant les techniques de traitement de données géomatique, toute structure ou personne souhaitant réaliser une cartographie à partir d'un fichier comportant des adresses, etc

La Direction Numérique accompagne les communes pour la création de la Base Adresse Locale et pour la 1ère publication vers la BAN

Les communes pilotes sont :

1. Saint-Gilles (13 voies répertoriées, 3 lieux-dits répertoriés, 6245 numéros répertoriés)
2. Marguerittes (239 voies répertoriées, 2 lieux-dits répertoriés, 3584 numéros répertoriés)

Téléphonie

La Direction Numérique offre un service de téléphonie sur IP pour 24 établissements publics. L'année 2022 a été l'occasion de mener une opération de modernisation du système de téléphonie avec le déploiement du SoftPhone (type de logiciel permettant de gérer simplement les appels et de téléphoner depuis un ordinateur) pour les communes ayant mutualisé la Bureautique.

Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire

Les Enjeux de la Compétence Numérique du Territoire

La CANM a la compétence pour l'aménagement numérique du territoire pour créer un point de présence sur ses communes membres (hôtels de ville) et pour les écoles à travers ce réseau de fibre optique. Ce support est indispensable au bon fonctionnement de la mutualisation de la DN pour les sites de ses membres.

Cette infrastructure robuste et résiliente permet d'adresser également les nouveaux usages « Smart Cities » avec :

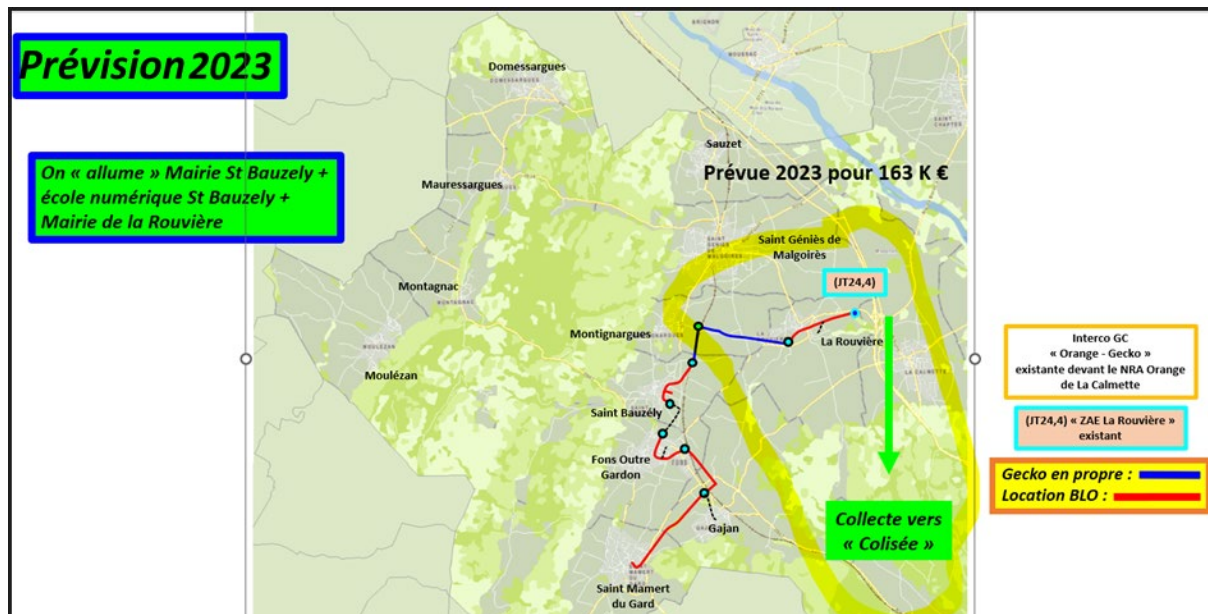
- 1200 caméras de vidéoprotection HD
- 110 Ecoles Numériques
- 420 Hotspots publics (Indoor / outdoor)
- Arrosage centralisé
- Trambus (billettique, ...)
- Bornes escamotables
- Bornes de stationnement
- Totems pub
- Inondations
- Contrôle d'accès, GTC



100% des 27 communes historiques de Nîmes Métropole sont raccordées et activées.

Extension Gecko 2022

Cette année (2022) le service Gecko s'est particulièrement focalisé sur la stratégie du raccordement des communes de Leins Gardonnenque. La première phase prévisionnelle est prévue courant 2023 , ce qui permettra d'adresser des communes non fibrées à ce jour.



Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT)

Contexte

Le projet IoT consiste à mettre en place un réseau LoraWAN privé sur l'ensemble du territoire. Le choix de déployer ce réseau fait suite au constat que nous ne pourrions pas disposer de capteurs filaires sur l'ensemble du territoire.

Enjeux

Mettre à disposition des collectivités de l'agglomération une infrastructure permettant le déploiement de leurs capteurs et ainsi avoir une gestion plus efficace de leurs missions.

Compléter l'offre « Gecko » existante en y ajoutant un nouveau service « bas-débit » à destination des entreprises du territoire. Les entreprises innovantes pourront s'appuyer sur le réseau IoT pour y connecter leurs propres objets connectés et recueillir les données ainsi produites. Cette nouvelle offre doit permettre aux entreprises du territoire de gagner en compétitivité en bénéficiant d'une infrastructure moderne et de qualité

Faits marquants

Le projet IoT et les passerelles nécessitent des études qui permettront le déploiement de ce service sur notre territoire, de nouveaux besoins sur la remontée d'indicateurs recensés par les communes ou les métiers sont identifiés. Une phase de démarrage prévue fin 2023 permettra d'éprouver l'infrastructure mise en place et la cohérence des indicateurs remontés.

Une étude complète de couverture a été menée et est intégrée dans notre outil de carto. Cette étude permettra d'adresser en priorité les zones non couvertes par les opérateurs historiques.

La centrale d'achat Mercatura

La Direction Numérique accompagne chacun de ses membres dans la rédaction et le dépouillement des marchés pour les besoins des projets menés en mutualisation (vidéoprotection, câblage des écoles, achat d'ordinateurs, ...).

Certains marchés de la centrale d'achat sont accessibles gratuitement à travers la mutualisation de certaines briques :

| Marchés / Briques de mutualisation | Conseil & Assistance (SIG, audit, ...) | Accès Internet THD et Messagerie Collaborative | Hébergement dans le Cloud et Réseaux | Bureautique | Vidéoprotection | Médiathèque | Ecoles Numériques | Télécom | Démat |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|-----------------|-------------|-------------------|---------|-------|
| Travaux de Génie Civil et de Fibre Optique | | | ✓ | | ✓ | | | | |
| Travaux Câblage Informatiques | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Commutateurs Ethernet Durcis | | | ✓ | | ✓ | | | | |
| Vidéoprotection et « Smart Security » | | | | | ✓ | | | | |
| Licences Microsoft | | ✓ | ✓ | ✓ | | | | | |
| Micro-Ordinateurs fixes | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| Micro-ordinateurs portables | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| Ecrans | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| TBI | | | | | | | ✓ | | |
| Location de TPE | ✓ | | | | | | | | |
| Assistance maintenance parc informatique | | | | ✓ | | | ✓ | | |
| Téléphonie mobile (UGAP) | | | | | | | | ✓ | |
| Téléphonie mobile (autre opérateur) | | | | | | | | ✓ | |
| Convocations électroniques sécurisées | | | | | | | | | ✓ |

Pour l'année 2022, la DN a travaillé au renouvellement des marchés suivants avec la Centrale d'Achat Mercatura :

- M2022-001 – Travaux de génie-civil et de fibre optique
- M2022-002 – Mise à disposition d'un logiciel de gestion télécom
- M2022-003 – Travaux de câblage VDI et courant fort
- M2022-004 – Acquisition, paramétrage et maintenance de switches durcis
- M2022-005 – Extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection
- M2022-006 – Déploiement d'un réseau bas débit et acquisition d'objets connectés
- M2022-007 – Fournitures de droits d'usage de licences et de services autour des technologies Microsoft
- MS2022-008 – Logiciel gestion marchés publics
- MS2022-009 – Terminaux de paiement électronique fixes et mobiles

Nouveaux logiciels et refonte de l'existant

En plus du support et du maintien en fonctionnement de l'ensemble des applications de la collectivité, plusieurs nouveaux projets structurants ont été menés en 2022

SI Finances :

- Migration de Sedit Finance vers le nouveau cadre budgétaire.
- Mise en œuvre technique du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Études pour édition du Compte Financier Unique
- Transfert des immobilisations GEMAPI

SI RH : Mise à jour du logiciel de gestion du télétravail et de la gestion des tickets restaurants

Développement économique : élargissement de l'usage du logiciel de la gestion de la relation usager

Usages collaboratifs : Nouveau marché Mercatura Microsoft

Systèmes d'information géographique : Refonte de l'application MyCarto afin que les données géographiques soient accessibles plus facilement pour les différentes directions métiers. Développement de diverses cartes et applications pour la collectivité (DEA, DCTDM, ZAE...)

Ged&Mat : Migration du logiciel vers la version majeure 5, refonte totale des serveurs

Site internet Nîmes métropole : Migration du logiciel vers nouvelle version majeure

SPANC : Acquisition du logiciel Y assainissement en remplacement de l'ancien qui était obsolète

PAT - Projet alimentaire territorial Nîmes Métropole



La concertation élargie du PAT, débutée en juin 2021, s'est ponctuée le 25 mars 2022 par une assemblée plénière dans l'hémicycle de Nîmes Métropole. Elle a permis de présenter à l'ensemble des participants des ateliers, les grandes problématiques du territoire qui sont ressorties du diagnostic, considérant le bassin de production agricole, ses ressources, ses filières de transformation et sa capacité à répondre aux besoins, tout en visant une meilleure valorisation locale des productions.

Cette rencontre a également été l'occasion de partager la préfiguration des principaux axes du plan d'action dont l'objectif est le développement du système agricole et alimentaire permettant d'offrir à l'ensemble de la population du territoire une alimentation locale, qualitative et respectueuse de son environnement.

À l'issue de ce rendez-vous, un carnet de synthèse a été établi regroupant les conclusions du diagnostic partagé ainsi que les orientations du plan d'action.

Ce plan d'action a enfin été présenté en conférence des maires puis approuvé en conseil communautaire le 23 mai 2022.

L'année 2022 a ensuite été consacrée à la mise en œuvre collaborative des trois intentions prioritaires du plan, à savoir :

1. Le renforcement du tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable.
2. L'augmentation de la part des produits locaux dans la transformation et la distribution alimentaires locales.
3. L'amélioration en quantité et en qualité de l'alimentation de tous les habitants.

Des échanges de nature méthodologique et stratégique ont été établis ou confortés avec la DRAAF, le Réseau National des PAT et les collectivités parties-prenantes du Programme National pour l'Alimentation aux côtés de Nîmes Métropole : Région Occitanie, Département du Gard, Alès Agglomération dans le cadre notamment de la structuration d'une filière locale de production de céréales et légumineuses sur le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès.

La constitution d'équipes projet a également permis d'intégrer une diversité d'acteurs publics et privés de l'agriculture, de l'alimentation, de l'économie et du foncier agricole à l'échelle de l'agglomération : Chambre d'agriculture du Gard, Safer départementale, Civam du Gard, Addearg, Fédération des fruits et légumes d'Occitanie, Mas des agriculteurs, EPTB Vistre Vistrenque, Institut Agro Montpellier, ...

Différentes réunions de travail ont ainsi rassemblé une sélection de ces partenaires dans l'optique d'approfondir et de concrétiser un programme d'actions précis sur des projets spécifiques tels que :

- L'accès au foncier agricole et la valorisation des friches agricoles.
- La pérennisation de l'économie agricole actuelle et la dynamisation des transmissions.
- Le développement des débouchés pour les producteurs et la gestion de la logistique alimentaire.
- La valorisation des circuits de proximité en restauration collective.

Ces réflexions et échanges ont donc pu aboutir sur un lancement opérationnel du projet alimentaire dès janvier 2023.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DURABLES

L'aménagement de l'espace communautaire est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération depuis leurs créations en 1999.

Pour Nîmes Métropole, selon les statuts en vigueur cette compétence comprend :

- Le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- La réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- *L'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.342-2 du même code assurée par la DGA Mobilités, (soulignant le lien évident entre aménagement et mobilités...).*

La notion d'aménagement de l'espace se retrouve également partiellement dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique à travers la notion de création, aménagement, [...] de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

L'activité du Service Planification et Aménagement Durables du Territoire (SADT-Ex-Pôle Planification et Aménagement durables) se décompose selon trois axes :

1. *De la stratégie à la planification urbaine territoriale* comprenant notamment l'actualisation et/ou le développement de la stratégie développement communautaire et sa déclinaison dans les documents de planification territoriale supra-communaux et communaux,
2. *De la planification à la mise en œuvre opérationnelle* à travers la conduite opérationnelle des projets urbains métropolitains et/ou économiques structurants,
3. *Le partenariat technique, un outil indispensable* dans le cadre du développement de la chaîne de production de l'aménagement.

De la stratégie territoriale à la planification urbaine

Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030

Dans le cadre du dialogue territorial initié en 2021, lors de l'élaboration du Contrat de Plan État Région 2021_2027 et du Contrat de Relance de Transition Écologique, le SADT a piloté, coordonné et animé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, l'actualisation du projet de territoire « Nîmes Métropole 2030 » approuvé le 9 juillet 2018.

En 2022, ces travaux se sont poursuivis afin d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de Nîmes Métropole visant une relance massive de l'économie à court terme tout en garantissant les conditions d'un développement durable à moyen terme.

Ainsi, une analyse fine des projets majeurs structurants du territoire, sous le prisme de ces deux critères, a été réalisée pour vérifier leur faisabilité et le cas échéant, ajuster l'armature urbaine de Nîmes Métropole et le plan d'actions.

Il en va de même pour les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration des documents cadre de l'agglomération (PLH, PDM, et PCAET) et des nouvelles orientations stratégiques, ouvrant une nouvelle séquence, en matière de politiques contractuelles, sur la période 2021-2028 (Programme des Fonds Européens, Pacte vert de la Région Occitanie entre autres) qui sont venues alimenter et enrichir l'actualisation du Projet de Territoire.

Focus sur l'animation de la démarche de l'actualisation du Projet de Territoire Nîmes Métropole :

- Mise en place d'un Comité de suivi, sous la Présidence du Vice-Président à l'Aménagement, composé des représentants des groupes politiques de Nîmes Métropole et coordonnateur de la commission Projet de Territoire du Conseil de développement de Nîmes Métropole.
- Organisation et tenue de trois ateliers de co-construction portant sur les objectifs, l'armature et le plan d'actions,
- Organisation et tenue d'une réunion de co-construction avec le Conseil de Développement
- Une coanimation avec l'Agence d'urbanisme et l'appui des directions opérationnelles de Nîmes Métropole

Concomitamment, comme pour le précédent Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2018-2021 entre la Région Occitanie, le Département du Gard, le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Garrigues Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de Communes (CC) Beaucaire Terre d'Argence, Nîmes Métropole a été reconduit en tant que chef de file CTO 2022-2028 à l'échelle du territoire Garrigues et Costières de Nîmes.

Ainsi, l'ensemble des travaux initiés, réalisés dans le cadre de l'actualisation du projet de Territoire Nîmes Métropole et du Contrat de Relance de Transition Écologique (CRTE), ont permis de nourrir la candidature commune du territoire au dispositif Approche Territoriale Intégrée - Priorité 5 - Programme régional FEDER - FSE + 2021- 2027. Élaborée avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme, sous la conduite opérationnelle partagée entre la Direction des politiques contractuelles et de recherche de financement et le SADT et coconstruite avec l'ensemble des partenaires, celle-ci a été déposée et sélectionnée le 16 décembre 2022 par la Région.

Durant cette même période et selon les mêmes modalités précitées, la préparation et l'élaboration du CTO 2022-2028 ont été engagées avec l'ensemble des partenaires cosignataires du contrat avec la transmission d'une version consolidée en fin d'année 2022.

De même, l'animation et l'accompagnement auprès des communes éligibles de Nîmes Métropole au dispositif Bourg centre Occitanie de 2eme génération ont été reconduits par le SADT et la formalisation des dossiers de pré-candidatures et des contrats BCO de 2eme génération des communes de Bernis et de Saint Mamert du Gard ont été préparés.

Perspectives 2023 : Finalisation de l'actualisation du projet de Nîmes Métropole accompagné de la mise en place d'un suivi animation et du CTO 2022-2028, poursuite de l'accompagnement des communes de Nîmes Métropole avec la finalisation des contrats BCO des communes de Saint Mamert du Gard et de Bernis et la formalisation des avenants des communes ayant déjà contracté un BCO sur la période 2018-2021.

Planification urbaine

Dans le cadre de la déclinaison territorialisée du projet de territoire Nîmes Métropole 2030, le SADT est chargé de la formalisation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) que l'Agglomération est amenée à produire sur les documents d'urbanisme communaux.

Dans le prolongement du process initialisé en 2021, le premier semestre 2022 a été consacré à animer et coordonner cette démarche interservices auprès de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

Perspectives 2023 : Développement de la démarche interservices et construction d'un Porter à Connaissance intercommunal individualisé à l'attention des communes de l'Agglomération destiné à

prendre en compte les politiques publiques de Nîmes Métropole lors de l'évolution de leurs documents d'urbanisme communaux.

De la planification à la mise en œuvre en opérationnelle

La nouvelle stratégie d'aménagement destinée à l'accueil des entreprises de Nîmes Métropole présentée et validée en séminaire des élus le 11 octobre 2021 intégrait les études naturalistes réalisées dans le cadre de la démarche Connaissance – Éviter-Réduire Compenser -Accompagner et Valoriser (CERCAV) que le SADT pilote.

L'année 2022 a été marquée par la restitution de la simulation dynamique métapopulationnelle des espèces animales pour l'application de la séquence ERC réalisée par le BE TERROIKO, qui, outre le fait d'identifier les secteurs d'Évitement du territoire, permet aussi de localiser des secteurs de compensations potentiels. L'objectif étant d'esquisser les prémices d'une planification de la compensation par anticipation à l'échelle de Nîmes Métropole, le tout sous tendu bien évidemment par le lancement et la réalisation d'études naturalistes in situ afin de confirmer le potentiel compensatoire de ces secteurs. Tel a été en grande partie le travail réalisé en 2022 et tel sera le travail pour l'année 2023, avec toujours en ligne de mire, la perspective d'appréhender au mieux la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route précédemment citée.

Ainsi, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de cette stratégie d'aménagement, le SADT, en 2022 s'est attaché :

- A l'issue des conclusions des études de pré faisabilité réalisées en 2021 concernant l'aménagement du secteur de Mitra Sud, à préparer et à rédiger l'ensemble des pièces techniques en vue du lancement d'une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de :
 - Concevoir, définir le projet d'aménagement et réaliser l'ensemble des espaces publics,
 - Assurer la mission d'architecte-urbaniste et paysagiste, coordonnateurs du projet d'aménagement chargé d'établir l'ensemble des études réglementaires nécessaires à la réalisation du projet, le cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales ainsi que la coordination et le suivi des différents projets immobiliers et d'aménagement publics et privés.

Perspective 2023 : Lancement de la consultation, désignation de la MOE Urbaine et lancement des études.

- A l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'une convention pré-opérationnelles avec l'EPF Occitanie concernant le projet de renouvellement urbain de la porte Sud - Caissargues – 40ha, à lancer l'ensemble des études techniques nécessaires à la réalisation de cet aménagement ainsi qu'une consultation visant à désigner une maîtrise œuvre urbaine chargée de l'élaboration d'un plan guide portant sur tout le secteur.

Perspective 2023 : Livraison du plan guide à l'échelle de la Porte Sud.

- À l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'une convention pré-opérationnelle Grands Projets avec l'EPF Occitanie et des premières acquisitions réalisées concernant le projet de renouvellement urbain de la Porte Ouest, à préparer et à rédiger l'ensemble des pièces techniques en vue du lancement d'une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de :
 - Définir et concevoir le projet urbain métropolitain de la Porte Ouest, en garantissant les lignes directrices du projet et en assurant l'adaptation du projet aux évolutions à venir,
 - Accompagner le maître d'ouvrage dans les missions d'information, de concertation et de médiation, afin de faire émerger un projet partagé,
 - Élaborer les études réglementaires nécessaires à l'obtention des différentes autorisations administratives requises sur le dossier,

- Assurer les missions de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP, essentiellement sur le domaine des infrastructures, permettant la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, en intégrant la dimension hydraulique et paysagère,
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage sur le montage opérationnel, juridique et financier du projet.

Perspective 2023 : Lancement de la consultation, désignation de la MOE urbaine et lancement des études.

- À l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'une convention pré-opérationnelles avec l'EPF Occitanie concernant la reconversion de l'ancienne base de travaux de ligne LGV 70 ha sur les communes de Nîmes et Milhaud, le SADT a réalisé, sous le pilotage du Directeur Général des Services de Nîmes Métropole, les documents et fourni l'ensemble des informations nécessaires pour les négociations avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et le logisticien intéressé par le site pour aboutir à l'aménagement du site in fine.

Perspective 2023 : Poursuite des contributions.

- À contrôler, à travers les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités locales. (CRAC), les opérations d'aménagement concédées :
 - Le projet de requalification de la ZAE du Marché Gare dont la concession a fait l'objet d'un avenant portant entre autres sur une nouvelle ventilation des modalités de participation de Nîmes Métropole à l'équilibre de l'opération pour tenir compte des nouvelles directives du Trésorerie en la matière. En outre, le SADT a organisé la Participation du Public par Voie Électronique.
 - Le projet Magna Porta (60 ha) recentrée sur 60ha -secteur Manduel-.

Perspective 2023 : Poursuite de contrôle des opérations d'aménagement concédées exercice 2022.

- Le SADT a également continué, en 2022, à superviser l'achèvement des travaux de réhabilitation Mas Larrier et l'aménagement de l'Avenue Philippe Lamour (ex Avenue de la Gare, renommée en 2022) de Manduel.

Perspective 2023 : Livraison avec levées des réserves du Mas Larrier et réalisation des dernières finitions de l'Avenue Philippe Lamour.

Le partenariat technique : un maillon indispensable

Composé de trois chargés de mission et d'une responsable de pôle, le SADT s'appuie notamment pour réaliser certaines de ses missions sur l'ingénierie locale, la SPL AGATE via différents modes de contractualisations et l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne définie à l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme. Association du type loi 1901, cet outil mutualisé, avec un mode de fonctionnement et de financement spécifique, donne lieu chaque année à l'élaboration d'un programme partenarial dont l'élaboration et le suivi de l'avancement des missions sont assurés par le SADT

Données clés :

- Transformation de Pôle en Service Planification et Aménagement Durables du Territoire : Juillet 2022
- Composition : 2 chargés de mission, 1 Chargé de mission Stratégie ERC et 1 responsable de service.

Champs d'activités : Stratégie territoriale, Planification urbaine, Conduite et montage d'opérations de projets d'aménagements et de projets urbains complexes, Démarche CERCAV.

PÔLE FONCIER

Bilan d'activités par DGA

Direction de l'eau et de l'assainissement

PGP - Eau potable (budget de l'eau)

1. Projet Création du réservoir d'eau de Caveirac

Échanges, cession et servitudes – Rédaction Délibération

Assainissement- Réseaux Eaux Usées (budget Assainissement)

1. Projet création STEU Manduel

Acquisition SAFER vignes Manduel/Marguerittes – Rédaction de la Délibération- Frais bornage et acquisition à charge de la collectivité = **86 86, 29 €**

Mise en place d'un commodat pour exploitant viticole à Manduel en attente du lancement des travaux pour la STEU. Rédaction et suivi de la décision

2. STEU Ste Anastasie- Assainissement Gardonnenque Toujours- En cours

Acquisition et création de servitude au profit de la collectivité – Rédaction de la Délibération - acquisition à titre gratuit- Acte authentique forme administrative

3. STEU Gajan

Prospection + négociation + délibération pour l'acquisition de 13 parcelles à Gajan dans le cadre des compensations environnementales pour la création de la nouvelle STEU de Gajan – 6 ha – 86 K€

4. Transfert des EU Milhaud -Nîmes- En cours

Trois Décisions pour instauration de servitude de canalisation d'EU- 1 acte notarié/ 2 actes authentiques forme administrative- Coût total : 5112,95 €

5. Ouvrage Transfert EU de la VAUNAGE- Toujours en cours

Phase préparatoire en vue des acquisitions nécessaires sur la commune de Clarensac (18 parcelles)

Hydraulique inondations (budget Grand cycle de l'eau)

1. Cadereau Uzès et ses affluents

Échange avec la ville de Nîmes pour l'acquisition terrain + immeuble Rue pierre Semard (sous convention EPF), multiples réunions courriers pour faire libérer l'immeuble, recours à la force publique, convention de mise à disposition, décision

DUP Zone urbaine dense Projet d'aménagement en tunnelier (Toujours en cours)

- Phase administrative de la procédure DUP
- Montage dossier préalable enquête en lien avec les services de la Préfecture.
- Saisine France Domaine ESG estimée à 1 507 000 €
- Préparation publicité enquête

Huit Décisions dans le cadre de négociations amiables pour servitudes tréfonds et/ou COT- coût total prévisionnel : 105 000 € environ

2. Cadereau Camplanier - Barrage MEJEAN- Toujours en cours

Négociations amiables plusieurs propriétaires pour servitude passage/acquisitions/COT- régularisation foncière- toujours en cours à ce jour.

4. Cadereau du Valladas

Reprise dossier d'acquisition de la ville, négociation, découpage (toujours en cours)

Préservation de la ressource en eau

- Délibération pour l'acquisition parcelle AK 48 à Bezouze. 0,88 ha – 20,5 K€
- Délibération pour l'acquisition de 6 parcelles à Bouillargues - 16 ha – 284 K€
- Négociation + délibération pour l'acquisition de la parcelle AH30 à Redessan- 1,08ha – 15K€
- Négociation + délibération pour l'acquisition de 4 parcelles à Bouillargues – 4,4ha – 57,6K€
- Dossier de candidature SAFER pour l'acquisition de 5,5 ha à Lédenon (sans suite)
- Dossier de candidature SAFER pour l'acquisition d 0.92 ha à Milhaud (sans suite)
- Dossier demande de préemption SAFER pour l'acquisition de 0,6 ha à St Gervasy (sans suite)
- Décision + Bail Rural Environnemental conclu sur la parcelle AH 28 à Redessan
- Recherches propriétaires en vue de l'acquisition de parcelles à Dions. Échanges avec la commune en vue d'engager une procédure d'acquisition de biens sans maître.

DGA de l'Environnement et Mobilité

Environnement

1. Compensations environnementales pour la création de la nouvelle déchèterie.

- Échanges/ négociation/Délibération rectificative à délibération prise pour l'acquisition de 2 parcelles à St Gilles.
- Échanges en mode projet + projet de convention pour mise en place de mesures de compensations environnementales sur le domaine d'Espeyran, dans le cadre de la nouvelle déchèterie de St Gilles.

Mobilité

1. Projet P+R Caveirac : toujours en cours

Recherche d'héritiers (généalogiste/Notaire) + négociations pour l'acquisition de la parcelle AW 07

2. Aire de covoiturage Nîmes Est

Échanges avec la ville de Nîmes + Délibération pour l'acquisition des emprise nécessaires à la création de 7000 €

3. PEM St Geniès de Malgoirès

- Estimation/ Négociation/Acquisition emprise pour P+R, surface 3320 m² prix 113 894€
- Échanges avec la commune de St Geniès de Malgoirès en vue d'une régularisation foncière dans le cadre du PEM, toujours en cours

4. Agrandissement dépôt de bus/Av Bompard Nîmes

Estimation, négociation emprise 13 108 m² + immeuble prix 2 400 000 € (dossier toujours en cours)

DCTDM

1. Déchèterie La Rouvière

Prospection/étude dureté foncière/expertise/ négociation (sans suite par la direction)

DGA Aménagement du Territoire

Aménagement

1. Concession Marché Gare - Nîmes

Suivre/contrôler l'ensemble des acquisitions réalisée par la SPL AGATE / groupe foncier mensuel

2. Grézan 5 - Nîmes

Échanges réguliers avec l'acquéreur afin de trouver une issue de sortie au compromis, courriers, sollicitation assistance d'une avocate + Squat Mas Florival : suivi procédure d'expulsion

3. Nîmes Sud – Générac-Milhaud

Échanges, rédaction convention de portage foncier pour l'acquisition des emprises foncières SNCF avec l'EPF /délibération/ suivi et contrôle des négociations

4. Porte Ouest - Nîmes

- Négociations sur un ensemble d'emprises stratégiques pour le projet de requalification de la zone de St Césaire pour une surface de 8.41ha + ancienne voie ferrée (SNCF)
- 4 procédures de préemption enclenchées mais non suivies
- Échanges, rédaction convention de portage avec l'EPF Occitanie pour le portage des acquisitions sur Porte Ouest/Délibération
- Suivis/réunions régulières avec l'EPF sur la stratégie foncière et acquisitions

5. Magna Porta - Manduel Redessan

- Suivi négociation de la SPL concessionnaire
- Négociation/découpage/ acquisition chemin d'accès au Mas Larrier auprès de SNCF Réseau (toujours en cours)
- Expropriation par SNCF

6. Nîmes Sud (densification + ZAC Habitat) - Caissargues

- Étude dureté foncière, estimation des coûts
- Échanges, réunions EPF, Rédaction convention portage + délibération

7. Compensations environnementales – Territoire Nîmes Métropole

- Rédaction de baux ruraux env./commodat... avec rédaction décisions associées
- Demande de préemption auprès de la SAFER pour emprise de 30 ha à Marguerittes/courriers/procédure ok (refus SAFER dossier abandonné)
- Stade provisoire : convention tripartite /suivi rédaction avec service foncier VDN/rédaction délibération

Développement économique

1. Densification dans les ZAE

- Travail d'identification des « dents creuses » dans les ZAE de Nîmes Métropole en binôme avec **F Demonte**, recherche propriétaire. Construction d'un discours commun, argumentaire vente, et organisation rencontre en binôme. Envois courriers/publipostage

Résultat Emprise de 10.5 ha identifiée pour densifier au sein de la ZAE du TEC.

- Acquisition de 2 parcelles pour une surface de 2577 m² sur l'actiparc Bouillargues/délibération/prix 64 424€

2. Extension ZAE

- LA ROUVIERE : Etude dureté foncière + contraintes
- MITRA SUD/ST GILLES : Négociation/Acquisition emprise de 19ha34 pour un montant de 1 256 164€

3. Cessions locaux

Locaux square de la couronne : rédaction délibération de cession/diagnostic/suivi notaire (toujours en cours)

Aménagement ZAE

1. EURO 2000 - Caissargues

Procédure d'intégration d'office des voiries publiques avec la commune (toujours en cours)

2. PARC DELTA - Bouillargues

Étude dureté foncière sur Km 4/identification des contraintes

3. LA PONCHE - Marguerittes

Négociation/Protocole foncier de la voie d'entrée à la ZAE (BM41) surface 5423 m² (à titre gratuit)

PAT

- Participation au groupe de travail « Recensement des friches agricoles » avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture et l'Agence d'Urbanisme
- Participation stratégie foncière du PAT + assemblée plénière

Bilan activités transversales

1. Recensement du patrimoine immobilier de Nîmes Métropole

- Récupération des actes authentiques + information aux assurances)
- Recensement dans le patrimoine immobilier de Nîmes Métropole, des parcelles en zone A et N, vérification de leur utilisation effective par la direction concernée, en vue de décider soit d'une réaffectation dans le cadre des compensations environnementales (après étude) soit d'une revente.
- Travail partenarial avec la Direction du Numérique pour la mise à jour des données et mise en place d'une couche sur l'outil MyCarto du patrimoine immobilier de NM par direction et par projet

2. Veille foncière hebdomadaire

- Listing des DIA VDN et communes pour l'ensemble des Directions (44 envois de notification pour opportunité foncière dont : Projet Porte-Ouest : 7/ Projet HOCHÉ : 2/Prévention inondation/Cadereaux/Direction de l'Eau : 35
- Sur l'outil SAFER « VIGIFONCIER » (période de juin à décembre) dans le cadre des compensations environnementales (13 Traitements Notification de la veille foncière pour le Projet Porte-Sud (période de juillet à décembre) / 11 Traitements Notifications SAFER (période de mai à décembre) / 25 instructions des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sur les Zones d'Activités Economiques Communautaires
- Collecte des valeurs foncières pour 17 communes du territoire

3. Recherche de documents d'urbanisme

Permis de construire, DIA, permis d'aménager etc... à la demande des Directions sur le logiciel Droit de Cités.

4. Expertises foncières

- Développement de l'outil de prospection foncière avec l'agence d'urbanisme
- 16 demandes d'évaluation domaniale, saisine, suivi, visite
- Consultation experts agricole ou immobilier
- Consultations pour demande de Diagnostics Techniques Immobiliers
- Consultations Géomètre pour demande de travaux géomètre
- Demande de renseignements au Service de la Publicité Foncière
- Aide à la rédaction de l'accord cadre géomètre (Direction de l'Eau)

5. Développement des liens partenariaux

- SNCF Immobilier : réunions régulières sur les projets de NM sur les sites SNCF, échanges sur les opportunités, lancement d'un groupe de travail sur le réaménagement/réaffectation des arches
- SAFER : réunions régulières sur les compensations, les évolutions des prix et opportunités foncières
- AUDRNA : consolidation de l'outil foncier et ajout de paramètres, formation avec les agents, étude de densification et extension des ZAE
- CEREMA : mise en place d'échanges réguliers sur les avancées juridiques dans le domaine du foncier
- Agence Régionale de Développement Economique : Mise en place d'échange et participation régulière aux séminaires traitant des sujets fonciers.

POLITIQUE DE LA VILLE

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville) et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes et de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, **un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020**.

Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

Le contrat de ville a été prorogé une première fois par la loi de finances du 28 décembre 2018, jusqu'au 31 décembre 2022, puis une seconde fois par la loi de finances du 30 décembre 2021, **fixant une nouvelle échéance au 31 décembre 2023**.

En 2022 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec un chef de projet du contrat de ville et un agent de développement social chargé d'assurer du lien avec le tissu associatif des différents quartiers nîmois, afin d'en faire remonter les initiatives ou projets novateurs.

Les missions de l'équipe demeurent inchangées, et concernent notamment :

Le pilotage politique et technique du contrat de ville

L'ingénierie liée à la gestion de certains de ses dispositifs

Le suivi administratif et financier de la programmation du contrat de ville

La transversalité avec le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)

En juin 2022, le comité de pilotage restreint du contrat de ville a validé le travail d'élaboration d'un **plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD)**, dont la mise en œuvre a cependant été reportée à une date ultérieure.

Dans le cadre des **conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB** (taxe foncière sur les propriétés bâties), de nouvelles modalités de travail ont été proposées aux 8 bailleurs sociaux concernés, pour une mise en œuvre effective lors de la prochaine contractualisation, puisque ce travail se poursuivra durant l'année 2023, année de transition entre l'actuel et le prochain contrat de ville.

L'évaluation finale du contrat de ville a aussi fait l'objet d'un premier point d'étape. Cette évaluation porte notamment sur l'actualisation du diagnostic territorial, la gouvernance, les relations avec les associations et la participation citoyenne, sur quelques bilans (DPV et abattement de TFPB), l'analyse des programmations et sur 4 thèmes traités via des questions évaluatives (l'emploi, l'éducation, le cadre de vie, les ASL).

Le nouveau contrat de ville, qui devra être signé en janvier 2024, sera notamment basé sur cet indispensable travail d'évaluation, qui s'achèvera début 2023.

En novembre 2022, le comité de pilotage a également validé la traditionnelle **note de cadrage de l'appel à projets 2023 du contrat de ville**, modifiée pour coller au plus près des axes prioritaires de la politique de la ville, fixés collégialement par ses principaux partenaires que sont l'Etat, les villes de Nîmes et Saint-Gilles, le Département, la Région et Nîmes Métropole.

En 2022, dans le cadre de **l'appel à projets annuel de son contrat de ville**, Nîmes Métropole a consacré près de **200 000 € à la politique de la ville. Au total, les principaux partenaires précités ont apporté une contribution financière à l'appel à projets de plus de 2,5 millions d'euros.**

Les opérations financées ont permis d'engager et de conforter des actions en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV de Nîmes et de Saint-Gilles.

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

La Direction Politiques Contractuelles et Recherche de Financement est en charge de deux missions indissociables qu'elle assure pour Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes. D'une part, la direction pilote les politiques contractuelles en assurant la concertation avec les partenaires, la préparation des maquettes financières, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs d'intervention pluriannuels des partenaires institutionnels. D'autre part, elle assure la recherche et le suivi de financements nationaux et européens pour permettre à Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes de réaliser leurs projets avec une part d'autofinancement la plus faible possible.

L'année 2022 a été marquée en particulier par le renouvellement de la politique contractuelle avec la Région Occitanie à travers deux dispositifs :

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028

La Région Occitanie avait mis en place une première génération de politiques territoriales sur la période 2018-2021 afin de structurer les territoires de projet et valoriser son soutien financier au travers des CTO. Pour la période 2022-2028, une nouvelle génération de contrat est mise en place, afin d'accompagner chaque territoire au regard de leurs spécificités, pour participer aux dynamiques régionales et s'inscrire dans la mise en œuvre des transitions du modèle de développement découlant du « Pacte Vert » de la Région Occitanie. Ce nouveau contrat a été rédigé conjointement par Nîmes Métropole (chef de file), la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne. Il s'appuie sur la stratégie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes et repose sur la déclinaison des documents cadres propres à chaque partenaire (Projet de territoire, Plan climat air énergie territorial (PCAET), Plan de mobilité, Programme Alimentaire Territorial (PAT), Programme Local de l'Habitat (PLH)...).

Ce nouveau contrat, approuvé en mars 2023 par l'ensemble des partenaires et officiellement signé en septembre, permet aux collectivités et différents acteurs du territoire de bénéficier d'un soutien financier sur les opérations contribuant aux objectifs transversaux partagés par tous les partenaires :

Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire

Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable

Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La gouvernance repose sur un Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi, composé des cosignataires et des représentants de l'Etat, qui se réunit à l'initiative de Nîmes Métropole. Une conférence des Maires annuelle et un comité participatif citoyen sont également prévus. Une convergence est recherchée avec l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), dont Nîmes Métropole est également chef de file, ainsi qu'avec l'ensemble des autres dispositifs contractuels du territoire.

La mise en œuvre et le suivi du CTO 2022-2028 s'articule autour de deux documents :

Le programme pluriannuel de projet et d'investissement (PPPI) qui constitue la liste indicative et évolutive de l'ensemble des projets du territoire (non contractuelle),

Le programme opérationnel (PO) annuel qui constitue la liste des projets qualifiés par l'ensemble des partenaires et qui font l'objet de demandes de subventions dans l'année en cours. Ce programme opérationnel est transmis annuellement par la CANM à la Région Occitanie.

L'Approche Territoriale Intégrée (ATI) 2021-2027

Nîmes Métropole (CANM), en qualité de Chef de file CTO, a candidaté le 15 septembre 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ATI émis par la Région Occitanie (autorité de gestion), ayant pour objectif de « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant et en valorisant les ressources ». La Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie réunie le 16 décembre 2022 a validé la candidature de l'agglomération en qualité de chef de file de l'ATI du territoire du Pays Garrigues Costières de Nîmes.

Il était essentiel que Nîmes Métropole se voit attribuer le chef de filât de l'ATI car seuls les territoires retenus peuvent mobiliser les crédits Feder de la priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027

Parallèlement, la direction a poursuivi son travail de recherche de partenaires financiers pour réaliser les projets ambitieux de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes, ayant permis un montant total de subvention de 21 286 755,54 euros.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Le NPNRU pour redessiner nos quartiers sensibles

Le 17 décembre 2021 Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention complétée en 2022 par un premier avenant technique rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage, tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique de notre territoire.

Le poids du soutien financier de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), d'Action Logement, mais aussi de la Région, du Département et de Nîmes Métropole, soit 471 Millions d'euros d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.

Ce vaste programme de rénovation urbaine vise en la transformation en profondeur de ces trois quartiers.

Sur Pissevin-Valdegour, l'avenue des Arts deviendra un espace public majeur avec des commerces et des équipements publics.

Des aménagements hydrauliques avec la création d'un chemin de l'eau permettront de gérer au mieux le ruissellement des eaux et enfin la démolition des dalles et des viaducs facilitera les déplacements au cœur du quartier et l'accès aux résidences réhabilitées.

Par Décret du 4 mars 2022, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie vient compléter les interventions de l'ANRU par l'engagement sur le quartier de Pissevin d'une Opération Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN).

Du côté de Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville, après la requalification du Carré Saint Dominique dans l'ANRU 1 et la création d'un pôle Médical en phase de préfiguration de cette convention, la mixité du type d'habitats sera favorisée pour rompre avec l'image du parc de logements « dit industrialisé » et un nouveau parc urbain et paysager sera réalisé.

Enfin au Mas de Mingue, après la livraison récente du pôle éducatif Jean D'Ormesson, il sera programmé à court terme des interventions lourdes sur la copropriété des grillons, l'aménagement d'une nouvelle place pour accompagner l'arrivée de T2, et l'aménagement du Valat de Riquet permettant ainsi de développer un paysage agricole urbain.

En tant que porteur de projet de la convention NPNRU, Nîmes Métropole en assure la coordination des opérations, aidée en cela par prestataire et anime régulièrement des réunions avec divers acteurs (Maires des communes et bailleurs sociaux) pour la reconstitution de l'offre locative sociale (ROLLS).

Dans un même temps, Nîmes Métropole assure la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par une démolition. Le pôle logement de l'agglomération travaille aux côtés des bailleurs afin de faire des propositions de relogement correspondant au souhait des familles. Ainsi ce sont 1 123 logements qui sont concernés par les démolitions soit 792 ménages à reloger.

En décembre 2022, seulement 148 ménages restaient à reloger et 9 immeubles sur 17 sont libérés de tout occupants.

Enfin, Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maîtres d'ouvrage ayant des opérations engagées et dont l'ANRU a accordé leur financement (subventions ANRU et Nîmes Métropole).

Chiffres clés

- 16 immeubles démolis soit 1 055 logements locatifs sociaux et 68 logements privés
- Reconstruction de 1 117 logements dont 559 logements hors commune de Nîmes
- Réhabilitation de 1 417 logements dans le parc public et privés
- Résidentialisation de 892 logements
- Programmation de 91 055 heures d'insertion par l'économie
- Reconstruction/Rénovation de 7 équipements publics majeurs (école, médiathèque...)
- Création de 8 unités commerciales et de services de proximité
- ORCOD IN 12 copropriétés concernées, + de 1 600 logements traités et un budget 180 millions d'euros

RESSOURCES HUMAINES

Les agents de la CANM, acteurs mobilisés du service public : ce sont eux qui œuvrent chaque jour pour assurer la continuité de l'action publique et faire fonctionner l'ensemble des Directions de la Communauté d'Agglomération. L'année 2022 témoigne tout particulièrement de cet engagement.

Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole

- 468 agents au 31 décembre 2022 (453 emplois permanents et 15 emplois non permanents)
- 56 procédures de recrutement ont été réalisées
- 42 mobilités internes
- 37 départs : 9 départs en retraite, 10 mutations, 6 fins de contrat, 10 démissions et 2 décès

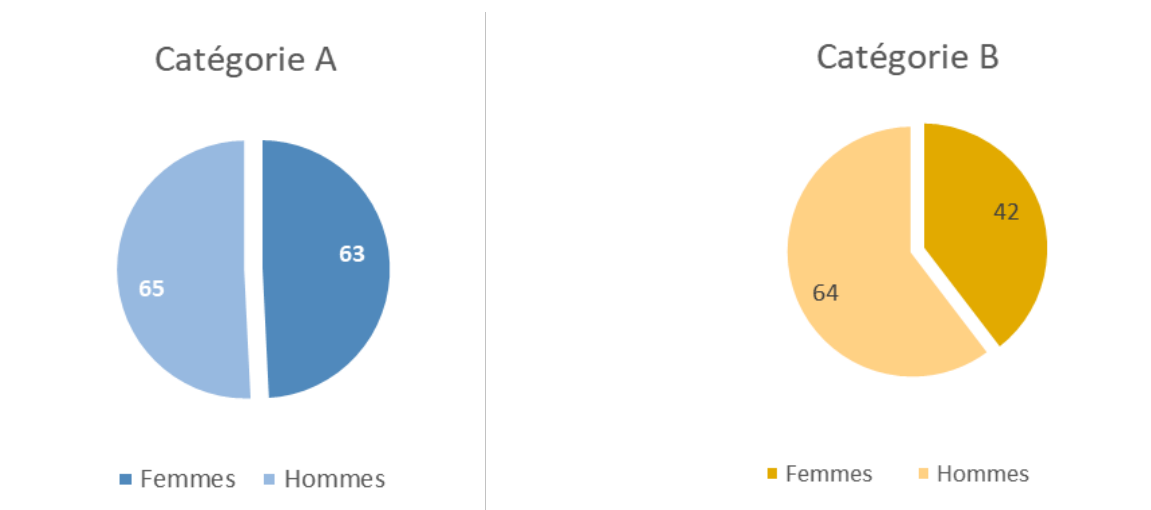
Le profil des agents

- 83% des agents sont des fonctionnaires
- 53% des agents sont des hommes, 47% sont des femmes
- 52% des agents appartiennent à la Filière Technique, dont 76% sont des hommes
- L'âge moyen des agents est de 46 ans
- En 2022, 7032 feuilles de paie ont été réalisées et 75 000 titres restaurant commandés.

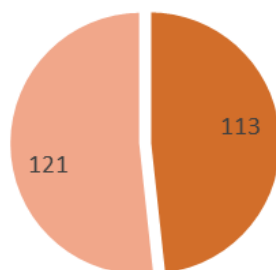
Dynamique du déroulement de carrière des agents

| TITULARISATIONS | MISE EN STAGE | AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES |
|-----------------|---------------|---------------------------------------------|
| 10 | 7 | 39 |

Répartition des agents par catégorie :



Catégorie C



■ Femmes ■ Hommes

Actualités 2022

Carrières et Rémunérations

- Revalorisation du point d'indice de 3.5%
- Dématérialisation des titres restaurant avec la carte BIMPLI (réunion d'information du prestataire auprès de tous les agents) et relèvement du plafond journalier fixé à 25€
- Reclassement des agents de catégorie C et B
- Indemnité inflation
- Organisation de la cérémonie de remise des médailles du travail

Dialogue social

- Organisation des élections professionnelles avec pour la 1^{ère} fois la mise en œuvre du vote électronique
- Installation des nouvelles instances (CST, Formation spécialisée en santé et sécurité...)
- Organisation du débat en CST sur la protection sociale complémentaire
- Mise en place de la Charte Laïcité

Organisation du travail

- Déploiement du télétravail en mode pérenne
- Planification de l'apurement des stocks d'heures de récupération sur INCOVAR
- Simplification des règles de gestion du CET (ouverture et alimentation automatiques sur INCOVAR)

Dématérialisation

- Étude de faisabilité et marchés pour la mise en place du dossier informatisé de l'agent (perspective 2023)

Formation

- Organisation du 1^{er} séminaire des cadres « spécial management »
- Mise en œuvre d'un plan de formations sur-mesure et 1^{ères} séances de co-développement proposés aux managers

TOURISME

Sentiers de randonnée

- Formation au balisage et à l'Application RandoGard pour faciliter le suivi
- Suivi entretien des sentiers et de la signalétique des 500 km de sentiers de randonnée (Bon de commande, suivi de la mise à jour des fiches d'implantation, suivi de la pose en sous-traitance...)
- Réécriture du nouveau marché d'entretien des sentiers avec pose de la signalétique
- Finalisation de l'extension du sentier (signalétique) à La Calmette vers l'œuvre monumentale Observatoire de la Résilience pour inauguration du 17 juin 2022
- Suivi du dossier St Gilles (signalétiques absentes en centre-ville avec contraintes de l'ABF / Escalasoun à démonter par les Services Techniques de la ville / sentier d'interprétation à rénover avec le CD30)

Boucles cyclo touristiques

- Reconnaissance des 3 boucles pour évaluation des besoins pour le marché entretien de la signalétique à mutualiser avec la DGA Mobilité
- Échanges avec les associations locales vélos avec la DGA Mobilité

Agritourisme

- Rencontre avec le CPIE du Gard pour partenariat à venir « animations agritouristiques »

Divers

- Aires de services pour camping-cars
- Dissolution de l'OTC
- CRAC Nîmes Tourisme
- Commission locale plan de gestion Unesco de l'abbatiale de Saint-Gilles
- Accompagnement aux 3 Journées Taurines scolaires + conférence de presse + finale concours d'abrivados à Nîmes
- PCAET
- RDV Eco
- JMS

Accompagnement et suivi des réseaux et des porteurs de projets privés ou publics

- Parcel Tiny House **Camille FABRE** [Location de Tiny House en France | Parcel Tiny House projet d'implantation sur le territoire](#)
- Mairie de Langlade *projet de 3 sentiers de randonnée à thème*
- Association Via Domitia *divers projets*
- Application Le Flâneur *projet chemin de Régordane + La Calmette, Nîmes et St Gilles*
- Rencontre échanges avec les stagiaires Master MAB *pour la réserve mondiale de Biosphère des Gorges du Gardon*

Conseil départemental du Gard

- Service tourisme pour le futur schéma départemental du tourisme
- Service Attractivité et Patrimoine Naturel pour les activités de pleine nature

Gard'Tourisme

- Suivi des 4 cartoguides des sentiers de randonnées

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

- Leader : participation aux comités du GAL et divers ateliers pour suivi des projets portés sur le territoire
- Guide du Routard : lancement et conférence de presse 28 mars 2022 + vente par Nîmes Tourisme

Suivi des missions de Nîmes Tourisme dans le cadre de la CPI avec la SPL Agate

- Mutualisation OT de Nîmes et OTC
- Gestion OTC St Gilles (accueil, visites guidées)
- Edition : Plan pocket et guide touristique 2022 (Nîmes + Nîmes Métropole)
- Projet agenda partagé APIDAE
- Tourisme durable avec un agent dédié en lien avec le pôle tourisme de Nîmes Métropole
- Forum AWFT « A World For Travel »
- « Serpentine » à la gare Magna Porta
- Nouveau Corner tourisme à l'aéroport
- Nouvelles destinations Dublin et Edimbourg
- 1 réunion socioprofessionnelle à l'Atria avec les élus de Nîmes Métropole délégués au Tourisme et à l'Agritourisme
- Suivi et partenariat : Label Vignobles et Découvertes / commission Patrimoine du PETR / collaboration au plan de gestion Unesco Abbatiale Ville de St Gilles

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE

Déontologie

La nomination du nouveau référent déontologue en début d'année 2022, a permis de poursuivre la sensibilisation des élus à la prévention des conflits d'intérêts en :

- Participant à la mission confiée au cabinet d'avocats Goutal et associés pour l'élaboration des fiches de déclaration d'intérêts pour la prévention des conflits d'intérêts pour les Vice-présidents et conseillers communautaires membres du Bureau, avec délégations du Président (avec diffusion aux intéressés le 26.09.2022).
- Organisant la conférence du 11 juillet 2022 sur la prévention des conflits et la protection pénale des élus communautaires : Quel état du droit après la loi 3DS du 21 février 2022 ? Intervenant : Maître Dyens.

Sur l'année 2022,

- 14 avis ont été rendus sur des demandes de cumul d'activités accessoires des agents.
- Réponses sur des questions déontologiques : sur la nécessité de déport d'un élu communautaire pour éviter un conflit d'intérêts ; sur la nécessité de déport d'un agent chargé de consultations de marchés publics avec ses fonctions de parent d'élève délégué au conseil d'école ; et sur le transfert d'office de 23 agents de la DCTDM vers la société OCEAN.
- 1 enquête administrative sur la commune de Poulx du 12 avril au 14 juin 2022.

Le déontologue a suivi une formation de l'Agence Française Anticorruption sur la prévention de la corruption.

Recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

- 1 cas traité sur l'EPCI : Chef de pole / agent. (Sur la période Aout - nov. 2022)
- Conception et diffusion le 06.10.2022, à l'ensemble des agents de NM, de la plaquette « Au travail, le respect c'est tous les jours » sur la prévention des situations de harcèlement moral et comportements sexistes.

Laïcité

L'année 2022 a été marquée par le lancement de la mise en application du principe de laïcité sur Nîmes Métropole en application de la loi du 24.08.2021 confortant le respect des principes de la République avec :

- La nomination du référent Laïcité
- L'adoption en Direction Générale de la démarche à suivre,
- Le recensement des besoins en formation de chaque service et la diffusion à l'ensemble des agents de l'information relative au lancement de la mise en application du principe de laïcité sur Nîmes Métropole,
- La présentation au comité technique de la charte nationale de la laïcité dans les services publics et son affichage dans chaque service et à chaque entrée du colisée,
- La préparation des avenants aux contrats en cours concernés par la laïcité.
- L'organisation de 2 événements pour la Journée nationale de la Laïcité du 09 décembre 2022 :
 - À l'initiative de Nîmes Métropole, organisation conjointe (Nîmes Métropole - CDG 30 – Ville de Nîmes) d'une matinée conférence à destination des Maires, Directeurs et chef de services des communes du Gard et des agents de Nîmes Métropole sur « Historique, définition de la Laïcité et la neutralité dans l'action publique territoriale ». Intervenant : Maître Dyens.
 - Exposition « Qu'est-ce que la Laïcité : Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas » du 8 au 16 décembre - showroom du colisée 1.

Août 2022 : Formation sur 6 semaines du référent Laïcité. MOOC du CNFPT « Les clefs de la laïcité : le rôle des collectivités territoriales ». Cadre juridique / Cas pratiques.

Accès aux documents administratifs

12 demandes de documents de la part de particuliers, associations et avocats ont été traitées.

CCSPL

La CCSPL s'est réunie deux fois en 2022 (les 8 sept. et 18 oct.) pour l'examen des rapports annuels des délégataires - exercice 2021 - des services d'eau et d'assainissement collectif / l'exploitation du stade nautique NEMAUSA / l'exploitation de la zone civile de l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes / la gestion des transports urbains de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole / ainsi que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau, d'assainissement collectif et non collectif, et du service public prévention et gestion des déchets.

Égalité professionnelle

La nomination du référent Égalité Professionnelle est intervenue le 8 septembre 2022 suivie de sa formation sur 10 semaines. MOOC du CNFPT « Égalité femmes – hommes ».

Données personnelles (RGPD)

L'intervention du délégué à la protection des données s'est concentrée sur les communes du territoire de Nîmes Métropole adhérentes à la brique DPO rendant 8 communes sur 19 conformes au RGPD au 31.12.2022 et permettant à 8 communes supplémentaires de le devenir au 1^{er} trimestre 2023.

Concernant l'EPCI, une sensibilisation auprès de la Commande Publique a été effectuée le 8 septembre 2022 concernant la prise en compte de l'annexe RGPD dans les marchés publics.

Pour Paloma, l'avancement du registre de traitement et la revue du dispositif de vidéosurveillance permettront une conformité à la réglementation au 1^{er} trimestre 2023.

INPI

Dépôt de la marque « Aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée » le 28 novembre 2022.

Relation avec la chambre régionale des comptes

Du 25 janvier au 31 décembre 2022, suivi de l'examen des comptes et de la gestion de Nîmes Métropole et de l'aéroport par la CRC.

Communication du pôle

Mise à jour et développement de l'espace Transparence de la Vie administrative sur INTRANIMES. Les services disposent de documents, de fiches thématiques et d'un suivi de l'actualité relatifs à la déontologie, à la laïcité, au dispositif d'alerte violences discriminations harcèlements, à l'égalité professionnelle et à la protection des données.

- FICHE 1 : Missions du Déontologue
- FICHE 2 : Harcèlement moral et sexuel. Quelles définitions, quelles sanctions, quelles protections ?
- FICHE 3 : Les agissements sexistes et les violences sexistes et sexuelles au travail : Quelles définitions, quelles sanctions ?
- FICHE 4 : La bonne utilisation des médias sociaux
- FICHE 5 : Les atteintes à la probité